

les publications du C.T.N.E.R.H.I.
centre technique national d'études
et de recherches
sur les handicaps et les inadaptations
27, quai de la tournelle 75005 paris

serie "études"

LA FORMATION
DES ASSISTANTES MATERNELLES

RAPPORTEUR : Docteur MYRIAM DAVID

Assistée de : Docteur Elisabeth ZUCMAN
Marie-Annick PRIGENT

(Juin 1979 - Juin 1981)

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Liste des participants	
PRESENTATION DU GROUPE D'ETUDE	1
<u>1ère PARTIE</u> : LE PLACEMENT FAMILIAL	11
Chapitre I : L'enfant en placement familial	13
Chapitre II : La fonction d'assistante maternelle	29
<u>2ème PARTIE</u> : LA FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES	43
Chapitre I : La formation : Généralités et principes	45
Chapitre II : Le champ de connaissances	53
Chapitre III : Les modalités pédagogiques	59
Chapitre IV : Mise en oeuvre de la formation	69
<u>3ème PARTIE</u> : LES EXPERIENCES DE FORMATION D'ASSISTANTES MATERNELLES	79
. Liste des expériences	89
<u>CONCLUSION</u> : IMPACT DE LA FORMATION	91
<u>ANNEXES</u> :	99
ANNEXE I : Circulaire n° 56 du 20 décembre 1979 relative à la formation des assistantes maternelles	101
ANNEXE II : Bibliographie	107
ANNEXE III : Répertoire des sigles utilisés	135

M. Georges DOMATO	Educateur-Chef au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance - D.D.A.S.S. du Gard
Mme Jeanne-Marie EGRET	Responsable de la formation à l'Union Nationale des Associations de Familles d'Accueil et d'Assistants Maternelles en Loire-Atlantique
Mme le Docteur GALLAIRE	Médecin Départemental de P.M.I. du 13ème et Responsable
Mme B. GOUSSAULT	Formatrice secteur Petite-Enfance à l'Université Paris-Val-de-Marne
Mme Raymonde HAMELIN	Assistante Sociale, Responsable du groupe social : Centre Psychothérapique "Le Côteau"-Vitry-s/Seine
Mme M.J. JACQUEY	Psychologue, chargée de formation des formateurs d'assistantes maternelles à Ecole des Parents à Paris 17ème
Mme E.M. LEGER	Psychologue au Centre Familial d'Action Thérapeutique à Soisy-s/Seine
Mme Chantal LENEVEU	Psychologue à l'Hôpital Trousseau Crèche Collective Familiale
Mme Micheline LENNE	Présidente de l'Association des assistantes maternelles à la journée et de parents - Secrétaire adjointe de la Fédération des Familles d'Accueil et assistantes maternelles Ex - assistante maternelle.
M. le Docteur David LEVY	Médecin-Directeur du Placement Familial Spécialisé à SARCELLES 95200
Mme A.M. MERLET	Educatrice spécialisée au Centre Familial d'Action Thérapeutique à Soisy-s/Seine.
M. MURAT	Attaché d'Administration à la Sous-Direction de l'Enfance et de l'Adolescence de Paris 12, rue de la Collégiale Paris 5ème
Mme NAWROCKI	Assistante maternelle - Crèche familiale

Mme Luce PYOT	Puéricultrice - Bureau de Recherches et d'Etudes Sociales de la Caisse d'Allo- cations Familiales de la Région Parisienne
M. Georges-Michel SALOMON	Délégué Général de la Confédération Française des Professions Sociales à Paris 8ème Formateur en travail social
Mme Liliane SCHULMANN	Assistante sociale P.M.I. spécialisée Paris 17ème
Mme Bernadette TOMA	Formatrice d'éducateurs pour enfants P.M.I. d'Aubervilliers
Mme VASSILOPOULOS	Assistante sociale de P.M.I. spécialisée Paris 13ème
Mme le Docteur VERLODT	Médecin-Inspecteur en Chef de la Santé Conseiller médical au Ministère de l'Education
M. le Docteur Claude ZENATTI	Médecin psychiatre à l'Association Olga Spitzer - Service de placements spécialisés à Corbeil-Essonnes
MM. COURNUT et ALONSO	ont successivement représenté le GRAPE (Groupe de recherche et d'action pour la petite enfance) à Paris 2ème

x

x x

C.T.N.E.R.H.I.

Mme le Docteur Elisabeth ZUCMAN	Conseiller Technique
Melle Marie-Annick PRIGENT	Chargée de Recherches

Nous remercions Mme J. RAVRY, secrétaire, le Service Documentation du C.T.N.E.R.H.I.
qui a réalisé la bibliographie et le Service Reprographie pour leur contribution
aux travaux de ce groupe d'étude.

PRESENTATION DU GROUPE D'ETUDE
SUR LA FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le métier de nourrice est un des plus anciens du monde. Ce sont elles qui, de tout temps, ont accepté, moyennant une faible rétribution, d'élever les enfants abandonnés, délaissés, négligés, confiés par la société ou par les parents eux-mêmes.

De tout temps aussi, en raison des abus graves dont les enfants placés ont été victimes, la pratique du placement nourricier a été soumise à la nécessité d'une "surveillance" dont on retrouve de nombreuses traces déjà dans l'oeuvre de St-Vincent-de-Paul. Ultérieurement, à partir de l'ordonnance du 2/11/1945 régissant la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), toute une série de mesures législatives ont rendu obligatoire :

- la déclaration par les parents et par la nourrice de tout placement d'enfant ;
- la nécessité pour les nourrices de se soumettre à une enquête en vue d'être "agrée" par le Service Départemental de la Santé ;
- et de recevoir la visite régulière d'une assistante sociale de P.M.I.

Ces mesures ont contribué à améliorer considérablement le sort des enfants, ne serait-ce que le taux de la mortalité infantile jusqu'alors beaucoup plus élevé chez les enfants placés que pour la moyenne de la population enfantine. Néanmoins, de nombreuses difficultés subsistent. Les conditions dans lesquelles se font les placements demeurent aléatoires, l'instabilité des placements reste notoire et leurs conséquences le plus souvent nuisibles. Le nombre d'enfants placés reste important. De plus, du fait du développement du travail de la femme, s'ajoute à ce nombre celui des enfants gardés à la journée. En 1980, environ 200.000 nourrices gardent à leur domicile plus de 500.000 enfants.

Face à ce nombre et aux difficultés sérieuses encore fréquemment constatées, de nouveaux efforts ont été mis en oeuvre pour améliorer la qualité des placements et des gardes d'enfants : création au cours des quinze dernières années de nombreux placements familiaux dits "spécialisés", plus récemment de crèches familiales et enfin adoption de nouvelles mesures législatives.

La loi du 17 mai 1977 s'est proposée de redéfinir la fonction de l'ensemble des personnes qui pratiquent contre rétribution la garde temporaire ou permanente, à temps plein ou partiel, d'un enfant à leur foyer. Elle les désigne toutes sous le terme unique "d'assistante maternelle", qui vient se substituer aux dénominations jusque-là en usage de gardienne, nourrice, famille d'accueil... Par surcroît, elle leur attribue un réel statut professionnel qui a été fixé en tenant compte du caractère particulier de ce travail.

Dans l'article premier, elle affirme les deux conditions essentielles de l'exercice de cette fonction.

"Peuvent seules accueillir habituellement des mineurs à leur domicile moyennant rémunération les personnes qui sont agréées à cet effet.

Des actions de formation destinées à les aider dans leur tâche éducative sont organisées pour ces personnes au titre de la P.M.I."

Ces deux conditions primordiales : nécessité d'agrément, et possibilité de formation, instituées pour toutes les assistantes maternelles, de droit privé et public, donnent à la fonction un caractère professionnel dont les autres articles de la loi réglementent l'exercice : assurances, salaires, couverture sociale, garantie contractuelle d'emploi, retraite, droit syndical, licenciement, démission, chômage, sont ainsi réglementés.

En ce qui concerne la formation des assistantes maternelles, une première circulaire du 25 juillet 1977, émanant du Ministère de la Santé, a apporté les premières informations complémentaires, concernant la formation des assistantes maternelles employées par les crèches familiales.

"Des actions de formation et d'information seront organisées pour aider les assistantes maternelles dans leur rôle éducatif, répondre aux questions qu'elles se posent dans l'exercice de leur activité et leur permettre de mieux collaborer avec la direction de la crèche.

Ces actions pourront s'adresser aussi bien à des assistantes maternelles déjà agréées qu'à des personnes demandant l'agrément. Elles resteront facultatives. Indépendamment de ces actions à caractère collectif et centrées sur la garde des enfants, certaines assistantes maternelles pourront dans des cas et selon des modalités à définir par décret, bénéficier de véritables stages au titre de la "formation professionnelle continue".

Ces stages à temps plein ou partiel comportent une rémunération et peuvent viser soit un perfectionnement des connaissances dans l'activité actuelle des intéressées, soit une conversion professionnelle."

Ce texte indiquait en peu de mots les principes fondamentaux de la formation des assistantes maternelles :

- Cette formation est facultative.
- Ses objectifs sont doubles :
 - . apporter une aide à l'assistante maternelle dans son rôle éducatif par rapport à l'enfant.
 - . lui permettre de mieux collaborer avec les autres membres de l'institution (ici la direction de la crèche).
- Les modalités de la formation sont multiples :
 - . elles comportent des actions d'information et de formation.
 - . elles peuvent se situer avant ou après l'agrément.
 - . elles peuvent être collectives ou individualisées au titre de la "formation professionnelle continue".
 - . et peuvent donc constituer une formation de base, un perfectionnement ou une conversion professionnelle.

Depuis, alors que les travaux du groupe d'étude du Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (C.T.N.E.R.H.I.) étaient en cours, la circulaire du 20 décembre 1979 a confirmé ces caractéristiques essentielles et apporté des précisions sur l'organisation administrative et pédagogique de la formation ainsi que sur sa budgétisation.

Cette circulaire a été élaborée après de larges consultations (médecins de P.M.I., inspecteurs et directeurs de Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.)) en tenant compte des expériences concernant la mise en oeuvre de la formation.

• L'organisation de la formation incombe à la DDASS qui désigne en son sein un responsable : médecin de PMI ou inspecteur. Celui-ci sera assisté d'un animateur pédagogique qui mettra en oeuvre la formation. Pour ce faire, il aura la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs : praticiens, enseignants ou associations.

• La formation doit être précédée dans chaque département d'une analyse des besoins. Cette analyse, réalisée à travers des réunions avec les assistantes maternelles et les travailleurs sociaux, doit servir également de préparation à la formation : sensibilisation de toutes les assistantes maternelles à la possibilité de formation et préparation d'un programme annuel à partir des demandes exprimées.

• La mise en oeuvre pédagogique de la formation est prévue avec un maximum de souplesse. Pour préserver l'unité de la formation, il est demandé que les assistantes maternelles publiques et privées, assurant un accueil permanent ou à la journée, puissent avoir des temps de formation communs et des temps séparés, sans que la répartition en soit à l'avance imposée.

Le contenu des programmes n'est donné qu'à titre indicatif sous cinq rubriques principales conçues surtout pour les assistantes maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) :

- 1 - Les besoins psychologiques de l'enfant.
- 2 - Ses besoins physiques.
- 3 - Les questions qui se posent en placement familial : au sein de la famille d'accueil, à l'école et dans les relations entre famille naturelle et famille d'accueil.
- 4 - Le contexte social de l'accueil (relations avec les travailleurs sociaux et équipements sociaux).
- 5 - Les rapports juridiques et financiers : statut - agrément - rapports avec l'administration et les employeurs.

Les modalités pédagogiques sont elles aussi prévues avec souplesse :

- 60 heures de formation en moyenne, sur 2 années civiles ou 3 années.
- 24 réunions mensuelles de 2 heures complétées par 2 journées de 6 heures.
- Groupe de 15 personnes au maximum avec ouverture dans toute la mesure du possible aux conjoints et aux parents de l'enfant placé.
- Méthodes pédagogiques aussi concrètes que possible avec supports audiovisuels, l'objectif est d'"améliorer les professionnelles en leur transmettant efficacement des connaissances nouvelles et en suscitant des discussions susceptibles de favoriser une évolution positive des membres du groupe".
- Les recommandations de la circulaire se terminent par le rappel des rapports qui doivent exister entre la formation - collective - et le suivi - individuel -, l'une ne devant pas exister sans l'autre - une "liaison suffisante" étant souhaitée entre les deux type d'action.
- Enfin les dépenses de la formation sont imputées au budget départemental (chapitre 953 - art. 41) en vue de leur prise en charge par l'Etat au taux du groupe I. "Le prix de revient de la formation pourrait être évalué à 170 F. par an et par assistante maternelle au 1er janvier 1979".

Ce résumé ne permet pas de rendre compte de toutes les nuances, les possibilités de variations et de modulations que comporte le texte de la circulaire, qui se termine d'ailleurs par une invitation faite aux DDASS d'exprimer les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans la mise en oeuvre effective de la formation. On trouvera le texte intégral de cette importante circulaire en annexe.

Au moment où le groupe d'étude terminait ses travaux paraissait une importante circulaire précisant les orientations de la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite du rapport Bianco-Lamy (circulaire 81-5 du 23 janvier 1981).

Les principales orientations données par cette circulaire à la fonction et à la formation des familles d'accueil de l'ASE paraissent être valables pour l'ensemble des assistantes maternelles. Elles insistent sur l'importance nouvelle du rôle des familles d'accueil du fait qu'elles doivent être dorénavant en mesure d'établir des relations positives avec les parents de l'enfant accueilli. Cet aspect de leur rôle fait d'elles des acteurs à part entière du projet pédagogique de placement familial dont les deux familles pour chaque enfant doivent être partie prenante. Cela implique que leur recrutement puisse bénéficier d'une attention toute particulière sur laquelle puisse s'instaurer la confiance, et que pour chaque enfant elles soient dorénavant informées de son histoire et de sa situation familiale et qu'enfin elles bénéficient d'une formation dont la mise en oeuvre effective est recommandée par la circulaire dans des termes analogues aux positions adoptées par le groupe d'étude.

Il était indispensable de rappeler ce que sont les indications réglementaires avant d'exposer les réflexions du groupe d'étude dont les objectifs sont définis ci-dessous :

OBJECTIFS DU GROUPE D'ETUDE

L'institution d'un statut professionnel et la nécessité d'une formation pour les assistantes maternelles suscitent un grand intérêt mais aussi de vives inquiétudes aussi bien chez les travailleurs sociaux et organismes de placement que chez les assistantes maternelles elles-mêmes, tandis que se mettent en place, simultanément, de façon hâtive et plus ou moins bien coordonnée, des actions de formation qui, de la même façon, soulèvent des mouvements contradictoires d'espoir et de crainte, de louanges et de critiques.

Les structures de placements familiaux privés et publics, des organismes de formation, des associations représentatives des familles d'accueil et des personnels en particulier de l'ASE, des organisations syndicales,

les techniciens des placements familiaux s'interrogent, soit à partir d'expériences passées ou actuelles de formation, soit en projetant des questions d'ordre général sur ce secteur si profondément rénové par la réglementation actuelle.

Il a paru éminemment souhaitable de saisir ce moment dynamique de l'évolution des idées pour réunir un groupe d'étude dont l'objectif serait de mieux préciser ce qui peut être attendu de la formation des assistantes maternelles et de voir dans quelles conditions et à l'intérieur de quelles limites cette formation pourrait contribuer, dans une optique de prévention, au mieux-être de l'enfant accueilli, tout en apportant aux assistantes maternelles une meilleure sécurité dans leurs tâches complexes auprès des enfants et une satisfaction professionnelle accrue.

CONSTITUTION DU GROUPE D'ETUDE

A cette fin, le C.T.N.E.R.H.I. a constitué un groupe d'étude rassemblant les différents partenaires de la formation :

Le groupe était composé de 35 personnes, venant de divers horizons géographiques et professionnels, et appartenant à une variété de services.

Il a été placé sous la présidence du Docteur Myriam DAVID qui s'est intéressée de longue date aux placements d'enfants sous toutes leurs formes et qui, par sa pratique du placement familial spécialisé, a une bonne connaissance des besoins des enfants placés et de leurs parents ainsi que du métier d'assistante maternelle. Le Docteur Elisabeth ZUCMAN, Conseiller Technique au C.T.N.E.R.H.I. représentait le Centre et coanimait le groupe avec le Docteur DAVID. Elles étaient assistées par Marie-Annick PRIGENT qui a été rédactrice de toutes les réunions plénières.

. Les assistantes maternelles ont été représentées par 7 d'entre elles, venant de différentes régions, pratiquant en majorité l'accueil complet d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance - quelques-unes ayant l'expérience de "la garde de jour", "libre" ou en crèche familiale.

Les assistantes maternelles qui ont participé au groupe d'étude appartiennent à différentes associations qu'elles animent, et pour la plupart elles ont acquis, au sein de cette vie associative, une expérience active de la formation, allant pour certaines d'entre elles jusqu'à une formation de formateur.

Leur longue expérience dans l'accueil des enfants, et leur pratique récente ou actuelle de la formation a été d'un apport stimulant aux réflexions du groupe.

. 13 travailleurs psycho-médico-socio-éducatifs, exerçant dans les placements familiaux de différents types de structures : crèche familiale, placements familiaux de l'ASE, placements familiaux spécialisés..... Leur appartenance professionnelle a été également diversifiée : assistantes sociales, éducatrices, pédiatres, psychiatres, psychologues, puéricultrices.

Leur présence a permis d'approfondir l'analyse de la fonction d'assistante maternelle en regard des besoins fondamentaux de l'enfant accueilli, et de bien délimiter les domaines respectifs du "suivi" de l'enfant dans la situation d'accueil, et de la formation des assistantes maternelles.

. 8 administrateurs responsables de Services de placements familiaux ont représenté la Protection Maternelle Infantile, l'Aide Sociale à l'Enfance et un Service Unifié de l'Enfance. Ils ont rappelé utilement au groupe d'étude, les dures contraintes budgétaires et structurelles auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils cherchent à répondre aux besoins et à mettre en place la formation des assistantes maternelles.

. Enfin 7 formateurs, exerçant dans divers organismes de formation, ont participé régulièrement aux travaux du groupe. Parmi les organismes représentés, un seul avait pour but, dès le départ, la formation des assistantes maternelles ; un autre concerne la formation des parents. Tous les autres, d'origine universitaire ou professionnelle, se sont dirigés secondairement vers la formation des assistantes maternelles. Ils ont apporté au groupe d'étude une expérience pédagogique réfléchie et ont démontré à la fois la nécessité et les difficultés de l'"exterritorialité" du formateur - par rapport à la pratique.

MODALITES DE TRAVAIL DU GROUPE D'ETUDE

Le travail du groupe s'est déroulé en 18 mois - de juin 1979 à décembre 1980 au rythme d'une demi-journée de réunion plénière par mois. Il s'est réuni ensuite à deux reprises en mars et en juin 1981 pour la mise au point de ce rapport des travaux.

Le groupe a adopté un programme de travail portant sur trois grands volets :

- . La fonction d'assistante maternelle,
- . Le contenu de la formation,
- . Les méthodes de la formation,

qui ont été éclairés par une étude des attentes de différents publics à l'égard de la fonction d'assistante maternelle et de la formation.

Chacun des trois volets a été préparé par un sous-groupe comprenant 5 à 8 personnes, et examiné à trois reprises au cours des années 1979/1980 par l'ensemble du groupe en séance plénière.

Les apports du groupe ont été riches et diversifiés, en fonction de l'expérience et de la diversité de ses membres. Le présent rapport est une synthèse des rapports des sous-groupes et des discussions auxquelles ils ont donné lieu ensuite en assemblée plénière. Il a été rédigé par le Dr Myriam DAVID, le Dr Elisabeth ZUCMAN et M.A. PRIGENT.

PLAN DU RAPPORT

Au cours de ces travaux, le groupe a été unanime pour maintenir la réflexion centrée sur l'intérêt de l'enfant, les besoins spécifiques des enfants placés et de leurs parents, la nature des obstacles qui s'opposent à la réussite du placement, de façon à penser la formation en pleine connaissance de ces problèmes et avec l'espoir qu'elle puisse alors contribuer à l'amélioration des résultats.

C'est pourquoi le groupe a souhaité que soit rappelé dans l'introduction la nature des principaux problèmes rencontrés dans tout placement d'enfant, problèmes qui contribuent à l'instabilité des placements et qui s'opposent à ce que les enfants bénéficient des ressources offertes par un milieu d'accueil destiné à les protéger et à les épanouir.

Un autre point a retenu longtemps l'attention du groupe : la difficulté de définir la fonction de l'assistante maternelle, sa complexité et ses aspects contradictoires, la nécessité de la situer d'une part par rapport à celle des parents naturels (qu'ils soient présents ou défailants), et d'autre part par rapport à la fonction des services et équipes chargés de veiller également à la santé et au développement des enfants. La fonction de l'assistante maternelle sera donc l'objet du chapitre suivant.

C'est en référence constante aux problèmes de l'enfant placé d'une part, au rôle du service de placement d'autre part, à la compréhension de la fonction de l'assistante maternelle enfin, qu'ont pu être précisés de proche en proche le champ de connaissances utiles aux assistantes maternelles et les conditions à réunir pour qu'elles puissent en faire usage et en bénéficier. Ces points font l'objet de la deuxième partie du présent rapport.

Dans une troisième partie, on trouvera une synthèse de nombreuses expériences de formation qui ont été présentées au groupe et dont chacun pourra tirer un enseignement pour promouvoir localement de nouvelles actions. Dans ce même but pratique, une bibliographie a été annexée à ce rapport ainsi que la circulaire de base concernant la formation des assistantes maternelles.

Enfin, en conclusion, sont étudiées les répercussions et l'impact de la formation sur l'ensemble des partenaires concernés.

1ÈRE PARTIE

LE PLACEMENT FAMILIAL

CHAPITRE I

L'ENFANT EN PLACEMENT FAMILIAL

CHAPITRE I

L'ENFANT EN PLACEMENT FAMILIAL

Les risques. Leur nature. Leurs conséquences. Leur traitement.

par le Docteur Myriam DAVID

LA REALITE DES RISQUES

Bien qu'il ait été difficile dans le passé d'admettre les effets à court et long terme des séparations des enfants de leur milieu familial quand ils sont confiés à des milieux institutionnels, les difficultés et les besoins des enfants élevés en institution sont maintenant bien connus et compris. La prise de conscience des facteurs de carence et de souffrance ont permis aux institutions de qualité de se transformer pour répondre de façon plus satisfaisante aux besoins globaux des enfants séparés de leur famille. Entreprise difficile, indispensable, et très coûteuse en argent et en efforts.

Devant le coût et les difficultés pour créer une bonne institution, il était naturel de se retourner vers la pratique simple et peu coûteuse du placement familial, vieille tradition séculaire en France. Il semblait qu'en procurant à l'enfant des parents substitutifs, les carences affectives, presque impossibles à éradiquer des institutions, seraient ici évitées, que par surcroît l'enfant bénéficierait d'un milieu social et scolaire normal, et que seraient évités également les effets de la ségrégation.

Or, l'expérience montre que ces avantages très réels sont en fait inopérants parce que contrebalancés par la difficulté à maintenir la stabilité d'un placement. Les problèmes des enfants, les réactions de leurs parents et de leurs familles d'accueil entraînent plus ou moins inéluctablement des ruptures et des répétitions de placement et introduisent dans la vie de l'enfant des discontinuités, sources de carences et de troubles, différents en nature, mais aussi graves de conséquence que ceux observés dans les placements institutionnels. L'expérience montre aussi, malgré le renforcement au cours des siècles des mesures de surveillance, et malgré l'amélioration de la santé et des conditions de vie offertes aux enfants, que les résultats à long terme d'aujourd'hui ne diffèrent

guère de ceux d'antan. Certes, il y a des exceptions, des cas heureux, mais dans l'ensemble les enfants souffrent de difficultés d'apprentissage, de troubles relationnels, ils font preuve de multiples manifestations d'inadaptation, et nombre d'entre eux deviennent par la suite des adultes souffrants et parfois gravement handicapés dans leur vie familiale, sociale et professionnelle. Même lorsqu'un enfant a pu se maintenir avec une certaine stabilité chez une famille dont il garde un bon souvenir, il reste profondément blessé et marqué.

Tout cela est su. Mais jusqu'à ces derniers temps, les échecs ont été attribués surtout aux insuffisances des assistantes maternelles et aux carences des services, à la légèreté avec laquelle sont donnés les agréments, à une surveillance insuffisante des assistantes maternelles par les assistantes sociales. C'est dire que persiste l'idée qu'il s'agit seulement pour l'assistante maternelle d'aimer et d'éduquer l'enfant comme le sien propre. Et c'est penser que l'enfant carencé, négligé, voire maltraité ne peut manquer d'être heureux et de s'épanouir si le milieu d'accueil lui apporte tout ce dont il a été privé. Ce sont là les idées courantes, mais simplistes et fausses.

L'expérience, maintenant éprouvée, des services mieux équipés pour suivre de près les enfants et leurs parents, et pour se tenir plus proche des assistantes maternelles, a permis de découvrir toute la complexité de la situation de placement familial, de comprendre les sentiments multiples et contradictoires qu'elle mobilise chez l'enfant et ses parents tout comme chez l'assistante maternelle. C'est une situation pleine d'embûches et de pièges. Nous savons maintenant que les échecs du placement familial sont dûs fondamentalement à un ensemble de processus d'une grande complexité ; ils se développent inmanquablement, ils ont une force considérable, et tant qu'ils ne sont pas perçus, compris, pris en compte et traités, ils contribuent à aggraver les troubles des enfants, à rendre inopérante la mesure de placement, à mettre en échec la bonne volonté et le dévouement des assistantes maternelles et à provoquer des ruptures de façon répétitive. Ces processus existent dans tout placement. Il n'existe pas de placement aproblématique. Aucun placement, même celui réalisé dans les meilleures conditions, même le cas le plus simple de dépannage n'en est exempt.

Tous ceux qui s'occupent de placement familial d'enfants se doivent d'étudier, connaître et reconnaître cette problématique complexe du placement familial, dont un aperçu sera donné dans les pages suivantes, afin d'être en état de percevoir et traiter précocement les problèmes qui ne manquent pas de surgir. L'expérience montre qu'il devient alors possible d'apporter une aide efficace à l'enfant, d'éviter la discontinuité, de soutenir de façon plus adéquate l'assistante maternelle ; elle peut, de ce fait, prendre "sa" place, et non celle de la mère, auprès de l'enfant, et, du fait d'une meilleure compréhension, de mieux tolérer et mieux faire face aux innombrables difficultés que pose l'accueil de l'enfant d'une autre.

LA NATURE DES RISQUES

Les risques du placement familial sont liés à de multiples facteurs en interaction, qui se renforcent les uns les autres et qui concernent les enfants, leurs parents, les assistantes maternelles et leur famille, les professionnels du placement familial.

La difficulté fondamentale tient néanmoins à l'état de souffrance de l'enfant et de ses parents dont les réactions induisent des contre-attitudes de la part des assistantes maternelles et des professionnels favorisant une rupture de placement plus ou moins souhaitée, consciemment ou non, par l'un ou l'autre des deux protagonistes ou par les deux.

Les réactions des enfants et de leurs parents seront envisagées d'abord, et les contre-attitudes fréquemment observées chez les assistantes maternelles et les professionnels seront décrites ensuite.

1) L'ENFANT

Son vécu de la situation de placement

Au cours des premières années, tant qu'il n'a pas intériorisé les images parentales, l'enfant vit la séparation et le placement comme un abandon, une perte d'une partie de lui-même. Ses réactions décrites par de nombreux auteurs sont maintenant connues. Même ultérieurement, tant qu'il n'a pas acquis son autonomie psychique, l'enfant ne peut vivre son placement que comme un drame qui signe et donne réalité au rejet dont il se sent l'objet, à sa peur d'abandon, à son sentiment d'être mauvais ou/et coupable.

Ce vécu, bien entendu, revêt en chaque enfant des formes différentes en fonction de son âge, des circonstances qui ont provoqué son placement, de la plus ou moins grande fragilité et perturbation des liens qui l'unissent à ses parents, des carences et mauvais traitements dont il a pu être l'objet.

Modes de défense

Contre l'angoisse que soulèvent en lui ces sentiments, l'enfant cherche à se protéger par des attitudes défensives inconscientes qui varient en fonction de son niveau de développement et des troubles éventuels dont il souffre avant son placement :

- Refoulement de l'angoisse de séparation qui fait tache d'huile, estompe et trouble les images parentales, entraîne un désinvestissement libidinal massif qui efface les désirs, la possibilité d'aimer, de se sentir aimé, et l'appétit de connaître et d'explorer.

- Appel à des mécanismes archaïques : clivage, faire le vide, se replier sur des positions relationnelles régressives de dépendance et de passivité.

- Déplacement et projection sur la famille d'accueil des conflits et de la haine qui menacent d'envahir la relation à ses parents, déplacement qui lui permet d'idéaliser ses parents, de se protéger de son sentiment de rejet, de fantasmer un retour, mais au prix du risque de se faire rejeter par la famille d'accueil dont il a par ailleurs tant besoin.

Chaque enfant a des modes qui lui sont propres. L'important est de comprendre que le vécu de l'enfant et ses modes de défense donnent lieu à toute cette floraison de manifestations dont il faut comprendre le sens de façon à l'aider à trouver d'autres modes de réponse. Car ces manifestations font de lui un enfant difficile, inquiet et souvent décevant ; elles perpétuent ses sentiments de rejet et l'ancrent dans sa conviction d'être mauvais.

Manifestations de ces difficultés

Elles sont bien connues de tous ceux qui s'occupent des enfants placés :

- Une des plus impressionnantes est la faculté qu'a l'enfant de répéter de façon compulsive les conduites qui le remettent dans le type de relation qu'il avait avec ses parents au moment de la séparation : se faire rejeter, se faire maltraiter, induire une relation fusionnelle, tester encore et encore par ses provocations le danger de renvoi et d'abandon.

- La passivité, l'inappétence, la pauvreté des jeux, le refus de l'école, l'incapacité d'apprendre et de retenir sont les conséquences du désinvestissement libidinal massif qui caractérise beaucoup ces enfants.

- L'intolérance à l'égard de la frustration, caractéristique de l'enfant carencé, le pousse dans des conduites de provocation autodes-structrices : déchirer les vêtements, chercher la bagarre et se faire toujours battre, impulsions de violence qui se retournent en définitive contre lui et consacrent son impuissance.

- Maintien dans une dépendance étroite à la famille d'accueil, se moulant à ses désirs, se réfugiant dans une attitude de crainte et de faiblesse qui suscite la protection de la famille d'accueil mais paralyse toute velléité d'initiative ou d'autonomie et qui s'accompagne d'un état phobique à l'égard de toute autre relation, des sorties, et aboutit à un enfermement dans une relation fusionnelle à la mère d'accueil dont il est difficile de le faire émerger sans que cela déclenche entre eux des interactions agressives pouvant entraîner une rupture subite inattendue.

- Dans ce contexte, les troubles somatiques sont souvent utilisés par l'enfant et l'assistante maternelle pour entretenir une relation de protection ; les troubles de la sphère instinctuelle : boulimie, inappétence, énurésie rebelle, sont de fréquents points d'appel pour des réactions hostiles mutuelles soulevées en chacun par les frustrations engendrées par cet état de dépendance dans lequel ils sont enfermés.

- Enfin difficulté de l'enfant à se situer entre ses deux familles, besoin d'idéaliser l'une et de rejeter l'autre ; besoin de les mettre en rivalité, de les dresser l'une contre l'autre ; se faisant plaindre par la famille d'accueil de la façon dont ses parents le traitent et rapportant aussitôt à ses parents les propos peu flatteurs de la famille d'accueil à leur adresse ; réclamant une visite de ses parents, mais déchirant ou perdant le jouet reçu ; refusant de voir ses parents mais les accusant de l'abandonner ; revenant meurtri de ces visites où il a constaté la persistante des difficultés et les faisant payer à la famille d'accueil qu'il rend responsable de le garder ; bref mettant en action dans sa relation à ses parents et à sa famille d'accueil les contradictions douloureuses internes qui l'agitent.

Cette vue globale des difficultés de l'enfant et de leurs manifestations est forcément schématique. Nous espérons qu'elle rend compte du cercle infernal dans lequel s'agite et se perd bien souvent un enfant placé lorsqu'il n'est pas suivi de près et aidé à en sortir. Cet ensemble complexe dans lequel se débat l'enfant placé entre en résonance avec les problèmes et attitudes de ses parents et risque de submerger et mettre en échec les efforts éducatifs et l'affection de la famille d'accueil. Il est évident qu'il nécessite la mise en oeuvre par une équipe psycho-éducative d'un travail thérapeutique sans lequel le placement n'a guère de chance de réussir.

2) LES PARENTS : Leur vécu de la situation de placement

Pour tout parent, et pour toute mère en particulier et en toutes circonstances, le placement d'un enfant est la consécration d'un des échecs

les plus douloureux et constitue une blessure narcissique le plus souvent intolérable. Blessure d'autant plus vive qu'elle survient le plus souvent chez des parents qui ont eux-mêmes vécu une histoire de rejet, d'abandon, de placements multiples. Le placement de leur enfant remet à vif leur vécu d'enfant alors qu'ils se trouvent maintenant dans la situation de leurs propres parents. Il s'ensuit pour eux une confusion extrême de sentiments.

Même s'il est souhaité, le placement provoque chez la mère un immense malaise parce qu'elle se sent dans le rôle de la mauvaise mère que fut la sienne ; parce qu'elle ne veut plus de l'enfant mais qu'elle ne supporte pas l'idée d'en être dépossédée ; parce que la relation à cet enfant, si difficile et intolérable soit-elle, fait partie d'elle-même, est un morceau d'elle-même, elle a besoin de s'en débarrasser mais le ressent comme un arrachement. Sans doute souhaite-t-elle que la mère d'accueil soit une bonne mère pour l'enfant, mais cette "bonne mère" est aussi une menace : que l'enfant soit aimé, qu'il aille mieux, peut être plus blessant que réconfortant car cela consacre le fait qu'elle est la "mauvaise mère", et cela peut soulever en elle une forte rage contre son enfant et contre l'assistante maternelle. Elle est tout autant menacée si l'enfant s'adapte mal, car les plaintes de l'assistante maternelle lui rappellent qu'elle a produit un mauvais enfant qu'elle confond avec cette mauvaise partie d'elle-même.

Dans ce contexte émotionnel, il est impossible aux parents d'être disponible à l'égard de l'enfant ; celui-ci ne suscite plus qu'angoisse et est utilisé comme "objet" représentant tantôt l'objet convoité qu'il leur faut se réapproprier, tantôt leur mauvais moi qu'il faut punir et rejeter, ou un objet encombrant qu'il faut exclure.

Pour échapper à ce bouillonnement intérieur, la plupart des mères oscillent entre le besoin de "larguer" complètement l'enfant et celui de le reprendre. C'est une situation inextricable et apparemment sans solution, si bien que les mouvements auxquels elle donne lieu se jouent dans des agissements incohérents et agressifs à l'égard de l'enfant et de la famille d'accueil :

- actes manqués à l'occasion de visites, achat de vêtements inadéquats, de jouets inappropriés ;

- tentatives de séduction de l'enfant qu'elle bourre de bonbons et gâteaux qu'il vomira après son départ...

- envahissement de la famille d'accueil qui, par sa gentillesse suscite chez elle l'envie de prendre la place de son enfant, suivi de réactions violentes et hostiles quand l'assistante maternelle met des limites qui sont vécues comme un rejet réveillant tous ceux qu'elle a connus ;

- longues périodes d'abandonnement de l'enfant qui font croire à un abandon définitif, brusquement interrompues par une impulsion irrésistible précipitant une reprise vouée à l'échec et suivie de mauvais traitements, ou/et d'un autre placement ailleurs.

Les rapports entre l'enfant et ses parents sont donc le plus souvent des plus cruels pour l'un comme pour l'autre et il est clair que seule une action soutenue par un tiers qui médiatise ces rapports, peut les aider l'un et l'autre à émerger un peu de cet enfer, à se trouver et retrouver par moments. Ce tiers ne peut pas être l'assistante maternelle qui, elle, est en rivalité et qui réveille aussi toute la difficulté de la relation à sa propre mère. C'est d'ailleurs un travail difficile qui met durement à l'épreuve la capacité du travailleur social à tolérer la violence des émois, y compris les siens propres, et à rester disponible à l'enfant, aux parents et à l'assistante maternelle, sans rejeter l'un ou l'autre, ni faire peser sur l'un le blâme et sur l'autre la responsabilité des conflits.

3) L'ASSISTANTE MATERNELLE

Mise à part la nécessité d'un deuxième salaire qui n'est pas particulière à ce métier, il est d'autres motivations qui poussent l'assistante maternelle à faire ce métier :

- l'amour des enfants, le plaisir à en être entourée et aimée, la recherche d'une compensation quand ses propres enfants grandissent et sont près de la quitter ;

- son intérêt pour les enfants, ses dons pour nouer avec eux des relations chaleureuses et confiantes, l'assurance de savoir s'y prendre avec tous les enfants, même ceux réputés difficiles ;

- un désir de réparation souvent en rapport avec des expériences passées de séparation, de perte.

Toutes ces motivations la poussent et la guident pour réaliser un accueil généreux, réconfortant et exemplaire et devenir pour de vrai la mère idéale qu'elle rêve d'être pour un enfant malheureux.

Ce rêve va être plus ou moins vite mis à l'épreuve et ébranlé par les demandes envahissantes, les comportements déroutants, "les mauvais coups" des parents d'abord, puis de l'enfant aussi.

Il est inévitable, même pour la plus compétente, la plus tolérante, la plus solide des assistantes maternelles d'être saisie de désarroi face à ce que remuent en elle, pas tant les agissements de l'enfant et de ses parents qu'elle est souvent bien armée pour tolérer, au début tout au moins, mais ce qu'elle ressent et pressent à travers eux de résistance à ses soins, à son désir d'aimer, d'être aimée, de faire du bien.

Prise au dépourvu, si elle n'en a pas été avertie, elle est blessée et angoissée par l'apparition de difficultés qui viennent interrompre plus ou moins vite la phase idyllique initiale habituelle dans un placement préparé, et qui mettent en échec ce pouvoir, dont elle était sûre, d'amadouer et rendre heureux l'enfant et, par là même, de se concilier la confiance et la gratitude de ses parents. Bref, sa capacité à être une mère idéale est remise en question, la crainte d'un échec est une menace qui pèse lourd et contre laquelle il lui faut se défendre.

Dans un premier temps, la réaction la plus habituelle est de "normaliser" les difficultés, de faire preuve d'hyper-tolérance avec l'espoir que sa ténacité viendra à bout de problèmes dont elle ne parle pas et dont elle nie l'existence si, à ce stade, on l'interroge à ce sujet.

Mais vient toujours le jour où les difficultés éclatent. Assez souvent, c'est l'envahissement des parents, bien accepté au début, auquel il faut mettre des limites ; ou leur conduite à l'égard de l'enfant qui la choque, pousse à prendre sa défense, à donner un conseil, ou à laisser percer une critique. Les réactions maintenant agressives des parents deviennent importunes, la porte se referme ; chaque visite soulève de l'appréhension ; les parents sont devenus franchement mauvais, nuisibles ; c'est eux qui rendent l'enfant malade. Si seulement il n'y avait pas de parents ! Il lui devient de plus en plus malaisé de contrôler les mots de rancœur ou de mépris devant l'enfant. L'assistante maternelle se prend à souhaiter la raréfaction des visites, qu'elles aient lieu ailleurs - mieux, que le droit de visite soit supprimé. Mais elle sent bien alors qu'ayant perdu la confiance des parents, elle est menacée de perdre l'enfant et vit dans la hantise de son retrait par la mère, par le juge, par le service..... Maintenant, elle a perdu aussi la possibilité d'aider l'enfant dans sa relation à ses parents, qui devient un coin secret qu'il ne peut plus partager, au sujet duquel il peut mentir et se mentir pour faire plaisir à sa mère d'accueil, dissimulation et mensonge qui entraînent tous les autres et à leur suite les punitions et surtout une déception grandissante mutuelle à l'égard de cette "méchanceté" qui sourd.

La période idyllique avec l'enfant néanmoins se prolonge en général davantage, mais par sa propre attitude hostile à l'égard des parents, l'assistante maternelle ouvre la porte aux mécanismes de clivage de l'enfant et elle est menacée dans l'une ou l'autre des deux directions : rester aux yeux de l'enfant "la bonne" ou devenir "la mauvaise".

La première éventualité lui commande, pour maintenir à tout prix l'idylle, de céder à la force avec laquelle l'enfant induit une relation de type fusionnelle à laquelle elle se laisse aller. Relation dont ils seront tous deux rapidement prisonniers et dont la seule issue est bien souvent

une rupture de placement quand s'accroissent les troubles que cette relation entretient chez l'enfant qui grandit sans mûrir et dont la dépendance devient un jour un poids intolérable.

Ou bien à l'opposé, surgit en elle le désir de réduire à tout prix les troubles, de vérifier son pouvoir éducatif et sa maîtrise de l'enfant. Mais alors, elle cesse d'être pour lui la "bonne mère" et favorise le processus d'idéalisation des parents à ses dépens ; et là encore elle se trouve entraînée par lui dans une relation sado-masochique à l'intérieur de laquelle elle ne peut que s'opposer, mais sans succès aux manifestations directes et indirectes d'opposition de l'enfant, être obligée de multiplier les sanctions. C'est ainsi qu'il peut arriver à l'assistante maternelle la plus patiente et tolérante de se trouver débordée, poussée à des mouvements de colère et de violence dont elle ne se croyait pas capable. Les plus vulnérables d'entre elles ont bien du mal à y résister et c'est ainsi que débute parfois le cycle des mauvais traitements.

Toutes les assistantes maternelles, un jour ou l'autre, sont aux prises avec ces problèmes. Chacune les résout comme elle peut. Dans les placements "libres", lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, un certain nombre d'entre elles se contentent de rendre l'enfant quand la situation est trop difficile. Quelques unes, impayées lors d'une période de disparition de la mère, conduisent l'enfant au foyer de l'aide sociale.

Même dans un placement bien suivi, l'assistante maternelle au début lutte seule contre cette révolte qu'elle sent surgir en elle contre les parents et contre l'enfant qui lui infligent une telle blessure. Le malaise qu'elle en éprouve est confus et ne peut être exprimé au travailleur social ou au médecin. Elle dépense beaucoup d'énergie dans cette lutte dont le premier signe est souvent un état de fatigue, pouvant aller jusqu'à la maladie, une intervention chirurgicale....., épisodes qui, en l'absence de suivi, servent assez souvent de prétexte au départ d'un enfant devenu trop fatigant. Ou encore elle se déprime, à moins qu'elle ne devienne franchement agressive... Son malaise peut se traduire par des exigences, des cachotteries, de l'agressivité à l'égard de l'organisme ou du travailleur social qui l'a mise dans une telle situation, par qui elle se sent tantôt abandonnée, tantôt surveillée et mal aidée, à qui elle ne peut parler de crainte d'être jugée mauvaise si elle dévoile les difficultés, ou pis encore qui pourrait lui retirer l'enfant. Ces mouvements dépressifs et agressifs sont vécus avec beaucoup de culpabilité par les assistantes maternelles. Ils retentissent presque toujours sur l'ensemble de la famille d'accueil et peuvent aussi de ce fait devenir cause de rupture.

Beaucoup d'assistantes maternelles parviennent à trouver malgré tout des compromis, un équilibre mais c'est souvent au prix de relations décrites

ci-dessus induites par l'enfant, relations perturbées et perturbantes pour lui et qui la laissent elle-même inquiète en permanence et insatisfaite.

Les assistantes maternelles expérimentées, passionnées de leur métier et bien formées connaissent tous ces problèmes et ont assez de sécurité pour en parler. Mais dans la pratique courante, elles constatent qu'elles n'ont pas d'interlocuteur avec qui elles peuvent avoir des échanges profitables. Car trop souvent encore elles ne se sentent pas réellement entendues ni comprises dans la réalité et complexité de leurs difficultés par des travailleurs sociaux qui ne font que passer de loin en loin, qui bien souvent n'ont pas de formation spéciale dans ce domaine et connaissent l'enfant moins bien qu'elle ; qui leur font confiance sans doute mais qui, ou bien les rassurent à mauvais escient sans voir la gravité du problème ou de toute façon n'ont pas grand chose d'autre à proposer qu'un retour au foyer d'accueil ou cette phrase si souvent entendue "patiencez encore un peu".

4) SERVICES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX

Et il faut bien dire qu'il n'est pas plus possible à un directeur d'agence qu'à un travailleur social isolé ayant en charge une, voire plusieurs, centaines de cas d'assurer un suivi. On ne peut que rendre hommage à ceux d'entre eux qui, dans de telles conditions, avec courage et sans compter leur peine, ont malgré tout assez de discernement pour intervenir à temps et offrir au travers de leur contact chaleureux, un réconfort à l'assistante maternelle. Appelés seulement en situation de crise, lorsque l'assistante maternelle est à bout, que peuvent-ils faire d'autre en effet, que donner de bonnes paroles ou retirer l'enfant quand son comportement empire et qu'il pressent la violence des rapports ou qu'il voit l'assistante maternelle s'épuiser ? Pour beaucoup d'entre eux, la crainte de passer à côté d'un danger, la constatation d'attitudes inadéquates d'une assistante maternelle, les pressions de l'entourage, les récriminations de l'école, etc..., sont autant de facteurs qui pèsent sur eux, tandis qu'ils sont par ailleurs totalement démunis pour suivre et traiter ces situations.

Finalement, chacun se retrouve seul face à son impuissance devant l'ampleur des problèmes posés par l'enfant (ou/et par ses parents) et lorsqu'il n'est plus possible de patienter, la décision revient à l'instance hiérarchique supérieure, la plus à distance ; laisser ou retirer l'enfant, le rendre ou non à ses parents.... C'est de toute façon la seule alternative, le seul traitement. Le résultat de tout cela est cette mouvance des enfants que chacun déplore sans pouvoir y rien changer en l'absence des moyens que nous allons aborder.

SUIVI ET TRAITEMENT

Cette vision du placement familial "social" peut paraître excessive et pessimiste. C'est pourtant celle que nous recueillons lors des séminaires et journées de réflexion, et la succession de placements subis par les enfants rencontrés au cours de notre pratique, en divers lieux et à divers moments la corrobore pleinement.

La pratique du placement familial dit "spécialisé", qu'il serait préférable d'appeler "suivi et à visée thérapeutique", par opposition à celle du placement familial "social simple et surveillé", a permis non seulement de prendre connaissance de la nature et de l'acuité des problèmes décrits ci-dessus, mais aussi a fait toucher du doigt combien l'activité des processus en jeu était difficile à déjouer, que cela demandait une action d'ensemble centrée sur le fonctionnement de l'enfant dans ses interrelations avec ses parents et avec son milieu de vie.

Le but du suivi par l'équipe du placement est en effet d'être assez près de l'enfant, de ses parents et de la famille d'accueil pour suivre la façon dont l'enfant réagit à sa situation d'enfant placé, s'adapte et s'intègre à son nouveau milieu, non seulement la famille d'accueil mais l'école, le quartier ou la commune dans laquelle il vit, et pour aider chacun des protagonistes (enfant, parents et famille d'accueil) à vivre ses mouvements intérieurs à l'égard de ce qui se passe. Le but du suivi est de reconnaître les problèmes à mesure qu'ils se présentent en sachant qu'ils sont inéluctables et font partie intégrante de la situation de placement, d'apporter écoute, compréhension et soutien à chacun des intéressés, afin de permettre une évolution qui aille dans le sens d'une détente et d'une meilleure tolérance.

C'est l'enfant qui est l'objet du suivi : percevoir son adaptation, ses troubles, sa relation à ses parents, à sa famille d'accueil, la façon dont il se développe sur le plan intellectuel et affectif, et ceci à travers une variété de moyens : accompagnement lors des visites aux parents, aides thérapeutiques variées, groupes d'enfants, consultations... L'équipe repère et entend les discours différents et contradictoires de l'enfant selon qu'il est ici ou là, elle suit le développement de la relation de l'enfant avec l'assistante maternelle en étant attentive aux mécanismes de "répétition", "déplacement", "projection", "clivage" qui déroutent la famille d'accueil dans sa relation à l'enfant. Au travers de ce suivi, l'équipe s'engage et est impliquée avec l'enfant dans une relation à l'intérieur de laquelle l'enfant joue ses problèmes, son ambivalence, laisse éclater sa souffrance qui entraîne une pathologie souvent difficile à reconnaître (1). C'est là un instrument thérapeutique au travers duquel l'enfant est aidé à se situer entre ses deux familles, à faire le lien entre le passé et le présent, à sentir la continuité de sa vie.

(1) Cette pathologie est d'ailleurs présente dans toute situation de placement que ce soit dans les modes de placement que nous abordons ici ou lors d'un placement en institution, Cf. sur ce point M. BAUER : "La multiplicité des intervenants dans la pratique médico-sociale", Publications du CTNERHI, Série Recherches, n°3, 3ème trimestre 1978.

Le suivi commence dès que se pose l'indication du placement et ne se termine qu'après le retour de l'enfant chez ses parents et au-delà. Il persiste tout au long du placement, même en l'absence apparente de problèmes, car on sait que le développement de l'enfant et l'évolution des événements ne manquent pas d'en faire surgir de nouveaux. Il faut insister sur la régularité et la continuité du suivi, qui ne doit pas servir à régler des crises et des urgences mais qui, par sa régularité, permet justement de les prévenir ou de les assumer sans avoir recours à la rupture.

Le suivi est la responsabilité de l'équipe tandis que l'accueil et l'intégration de l'enfant dans la famille et son éducation sont la responsabilité de la famille d'accueil. Celle-ci apporte à l'équipe sa connaissance de l'enfant dans sa vie quotidienne, tandis que l'équipe cherche à éclairer la famille d'accueil sur la nature des difficultés, à partir de sa compréhension de la situation et des réactions de l'enfant.

A cette fin, il est donc nécessaire que l'équipe ait elle-même une bonne connaissance du placement familial, des perturbations des enfants au sein de leur famille, des réactions des enfants à la séparation et au placement, et de l'ensemble des processus dont il a été question.

Il est indispensable aussi qu'elle ait des rapports proches avec l'assistante maternelle, ni pour la surveiller, ni pour trancher en cas de problèmes (bien que cela soit parfois nécessaire) mais pour partager avec elle le souci de l'enfant, l'aider à percevoir éventuellement certains problèmes, et à s'orienter dans son implication avec l'enfant. Ces rapports entre famille d'accueil et équipe ne sont jamais simples, il existe bien entendu des moments de désaccord et de conflits, mais la poursuite du dialogue permet de les faire évoluer dans la mesure où chacun est à la recherche d'une compréhension commune et sent qu'il est écouté et entendu de l'autre.

Le centrage du dialogue sur l'enfant, à partir de l'observation d'interactions entre lui et les autres, une recherche de compréhension commune de ses réactions, est de nature à diminuer les craintes et méfiances qui existent le plus souvent au début, et à développer progressivement une confiance mutuelle nécessaire à une pleine collaboration. Fait dans cet état d'esprit, le suivi permet d'aboutir à des prises de décision acceptables pour tous, et d'éviter ces luttes de pouvoir qui mettent l'enfant dans la plus grande des insécurités.

Un service qui a cette conception du suivi doit s'en donner les moyens et en faire comprendre la nécessité aux instances de tutelles. Besoin de locaux, de secrétariat, de dossiers, de facilités de transport. Il doit être situé à proximité des familles d'accueil et à proximité

du lieu d'origine des enfants permettant la poursuite des contacts avec les parents. La capacité du centre de placement doit être limitée, en fonction des possibilités de recrutement des familles d'accueil ; la composition de l'équipe déterminée en fonction de cette capacité. Equipe interdisciplinaire, quel que soit le type d'enfants confiés, de façon à conserver présents à l'esprit les besoins globaux des enfants : sociaux, éducatifs, psychologiques et sanitaires. L'action d'accompagnement de l'enfant, de ses parents et de sa famille d'accueil, assurée par un des membres de l'équipe, doit être ponctuée par des consultations avec un psychologue, un psychothérapeute ou un psychiatre intégrés dans l'équipe, et complétée par les activités thérapeutiques nécessaires. Des synthèses régulières regroupant tous ceux qui s'occupent de l'enfant sont indispensables pour déterminer et faire évoluer le projet thérapeutique en fonction des mouvements observés et des problèmes du moment.

Dans ces conditions, le suivi et le traitement de l'enfant par l'équipe devient un instrument au service de l'accueil de l'enfant par l'assistante maternelle et qui l'aide à exercer auprès de l'enfant sa fonction si complexe qui est étudiée dans le prochain chapitre.

CHAPITRE II

LA FONCTION D'ASSISTANTE MATERNELLE

CHAPITRE II

LA FONCTION D'ASSISTANTE MATERNELLE

Traditionnellement la fonction d'assistante maternelle a été, et est encore habituellement, confondue avec la fonction parentale, et, telle celle-ci, a été considérée comme une fonction naturelle et a donné lieu à un certain nombre de stéréotypes :

- c'est par charité, solidarité, amour des enfants que l'on exerce une telle fonction ;

- la rémunération est faible car il n'est pas envisageable d'être payé pour élever des enfants ;

- pas plus qu'il n'est nécessaire d'avoir des connaissances spéciales : le coeur et le bon sens suffisent.

- l'image qu'on en a varié de la femme pauvre, dévouée, au grand coeur, partageant sa pénurie avec celle des enfants, à son inverse celle de méchantes gens exploitant et maltraitant de pauvres enfants.

Ces stéréotypes encore très actifs, reflètent ce qu'ont été et sont encore les attentes des utilisateurs : parents, organismes, opinion publique, et celles des assistantes maternelles elles-mêmes.

Néanmoins à l'heure actuelle, ces attentes sont remises en question en raison d'une prise de conscience de la complexité de la fonction des assistantes maternelles face aux problèmes que la garde de jour et surtout le placement posent aux enfants et à leurs parents.

Bien que la parution d'un statut professionnel témoigne en partie de la reconnaissance de cette complexité et de cette évolution, un grand flou demeure dans l'ensemble, dans la plupart des esprits et l'idée que l'on se fait de cette fonction reste simpliste et chargée d'illusions et de fausses attentes que le groupe a longuement discutées, tout en cherchant à les combattre.

C'est pourquoi il a paru indispensable de bien définir la fonction, d'en cerner les divers aspects et de préciser ce qui peut ou non en être attendu, afin de pouvoir déterminer ensuite les objectifs, le contenu et les modalités d'une formation destinée à améliorer la pratique de ce métier, à accroître la satisfaction que peuvent en tirer enfants, parents, organismes sociaux et assistantes maternelles elles-mêmes, tout en réduisant les nombreuses causes de frustration, voire d'échec.

A cet égard le travail du groupe a permis d'éclairer les points suivants qui seront envisagés successivement dans les pages suivantes :

- I - Comparaison de la fonction parentale et de la fonction d'accueil.
- II - Principales caractéristiques de la fonction d'assistante maternelle : contradictions et difficultés.
- III - Rapport des assistantes maternelles avec les services chargés du bien-être et de la protection des enfants (Juge, ASE, PMI, etc...).
- IV - Les différentes modalités de la fonction d'accueil : garde de jour, accueil permanent de durée déterminée ou non.

1 - ETUDE COMPARATIVE DE LA FONCTION PARENTALE ET DE LA FONCTION D'ACCUEIL

Les nombreux points de similitude qui, dans la pratique, rapprochent la fonction parentale des parents naturels d'un enfant, de la fonction d'accueil d'une assistante maternelle ont contribué à occulter les différences profondes qui existent entre le fait d'être parents de ses propres enfants ou assistante maternelle des enfants d'autrui. Il s'ensuit une confusion très vivement ressentie par l'enfant, d'autant plus qu'elle vient s'inscrire dans le trouble que l'enfant peut éprouver à l'égard des images parentales lorsqu'il est gardé ou placé. Ce trouble risque d'envahir la relation de l'enfant à ses parents et à la famille d'accueil, l'amène à jouer une famille contre l'autre et à renforcer sinon créer de toute pièce entre elles des rivalités dont le partage de la responsabilité de l'enfant favorise en soi l'émergence. Il y a là une source de tensions qui s'expriment au travers de toutes les occasions d'échange entre parents et assistante maternelle, tensions qui les font souffrir ainsi que l'enfant et qui peuvent devenir des facteurs d'inadaptation de l'enfant et de rupture de son placement.

C'est pourquoi il est essentiel de situer la fonction de l'assistante maternelle par rapport à celle des parents, d'avoir présent à l'esprit leurs différences et leurs similitudes pour discuter ensuite des difficultés qui en résultent pour l'assistante maternelle dans l'exercice de son métier.

1.1. Différences

Les différences entre ces deux fonctions constituent des particularités démarquant la fonction d'accueil de la fonction parentale.

Ces différences sont loin d'être évidentes. Elles ont tendance à être niées ou occultées par tous et au sein même de ce groupe, elles ont donné lieu à de longues discussions passionnées. Il est donc nécessaire d'être bien au clair sur ce point pour comprendre les difficultés très réelles que ces différences vont entraîner pour les assistantes maternelles et pour mieux comprendre leur besoin de soutien et de formation.

1.1.1. La différence fondamentale réside dans cette spécificité de la relation parentale et dans la nature très particulière du lien, quelle qu'en soit la qualité, qui unit un enfant à ses parents au travers d'un mode d'interactions spécifique.

Ce mode est lié aux motivations profondes des parents, à leur désir d'enfant né au sein du couple à un moment de leur histoire (même si apparemment l'enfant n'est pas consciemment désiré), à leur besoin de créer cet enfant, de l'associer à leur projet interne de vie (largement inconscient), ces puissantes motivations répondant en miroir à celles du besoin de leur bébé immature de se sentir "posséder" ses parents, en lui et hors de lui. Cette appartenance est mutuelle, inconditionnelle et inaliénable ; ceci quel que soit le degré de satisfaction, tension, frustration que parents et enfants vivent les uns à l'égard des autres.

Bien différentes, au départ tout au moins, sont les motivations des familles d'accueil qui font certainement ce travail parce qu'elles aiment les enfants, mais aussi pour gagner un salaire tout en restant à la maison pour pouvoir s'occuper de leurs propres enfants, voire les remplacer ou encore simplement avoir le plaisir d'avoir des petits autour de soi.

Cette particularité de la relation parentale entraîne les principales autres différences entre fonction parentale et fonction d'accueil. Ces différences sont plus faciles à saisir sinon à admettre quand les parents gardent une large part de responsabilités concrètes dans les soins de l'enfant, comme c'est le cas dans la garde de jour, alors qu'elles deviennent de plus en plus difficiles à accepter et respecter quand les parents sont à distance et que la plus grande, sinon toute la responsabilité quotidienne de l'enfant est entre les mains de la famille d'accueil, comme c'est le cas dans les placements de durée non limitée.

1.1.2. La spécificité de la relation parentale est reconnue par la législation : les droits parentaux sont donnés "de jure" à tous les parents dès lors qu'ils donnent naissance à un enfant, en même temps que leur

incombe la responsabilité totale de la prise en charge globale de l'enfant sur le plan matériel, sanitaire, moral, éducatif, etc... jusqu'à sa majorité.

Lorsque les parents sont défaillants, l'assistante maternelle n'a pas pour autant le droit de garde qui le plus souvent est confié à un organisme de tutelle. Dans certains cas l'assistante maternelle peut être amenée à en faire la requête, mais il doit en être statué juridiquement et cela reste l'exception.

Si l'assistante maternelle n'a pas de droits sur l'enfant, il lui est possible en contre partie de le "rendre" tout comme il peut lui être retiré. On sait que cette possibilité constitue une menace permanente pour l'enfant, comme pour la famille qui l'accueille, et les assistantes maternelles du groupe ont montré combien cela constituait pour elles une difficulté. Peu de familles évitent en effet de menacer l'enfant de le rendre alors qu'elles-mêmes vivent en même temps cette menace de la "reprise".

1.1.3. La rémunération de l'assistante maternelle traduit bien les limites de la responsabilité de celle-ci qui soigne l'enfant et l'éduque en échange d'un salaire versé dans les limites de temps où l'enfant est confié indépendamment de l'engagement affectif qui peut persister bien au-delà. Ceci entraîne une autre différence caractéristique :

1.1.4. Le caractère temporaire de la responsabilité qui n'existe que tant que dure le placement alors que les parents eux restent tout au long concernés et responsables de l'enfant dont ils assument (à moins d'abandon) le passé et l'avenir quelle que soit la manière dont ils exercent cette responsabilité dans la réalité.

1.1.4.1 Le passé de l'enfant échappe toujours à l'assistante maternelle, l'enfant arrive avec son lot d'acquisitions, de difficultés, de handicaps qui sont survenus et ont été vécus au travers d'une relation aux parents naturels et au travers d'autres modes d'accueils éventuels. Ce n'est pas l'assistante maternelle qui a créé ni modelé cet enfant et elle se sent de ce fait privée de cette possibilité de l'éduquer, l'aimer et le former comme elle a pu le faire pour ses propres enfants et comme elle peut avoir le désir de le faire pour l'enfant accueilli.

1.1.4.2 L'assistante maternelle n'est pas concernée non plus par l'avenir de l'enfant. Les assistantes maternelles du groupe ont beaucoup protesté de leur intérêt pour cet avenir car elles se font un réel souci pour l'enfant, pour son développement, son bonheur et son devenir, autant, sinon plus et mieux que certains parents, et que les travailleurs sociaux. Néanmoins,

il convient de remarquer que ce souci est lié à la présence de l'enfant. Même si elles en restent préoccupées après son départ, elles n'ont ni les droits, ni les possibilités légales d'assurer son avenir, qui, à moins d'adoption, reste entre les mains des parents, ou si ceux-ci perdent leurs droits, entre les mains d'un organisme de tutelle. A la limite d'ailleurs cet "avenir n'est à personne" ; l'enfant lui-même en est dépouillé et son devenir s'en trouve compromis.

Par ailleurs, il convient de remarquer que ce souci de l'avenir présent chez les assistantes maternelles n'existe pas de la même façon pour tous les enfants accueillis, mais est réservé au petit nombre de ceux qui restent longtemps, c'est-à-dire à une proportion infime des enfants placés.

1.1.5. La différence fondamentale réside donc bien dans le fait de soigner et d'aimer un enfant appartenant à une autre. Cette double appartenance de l'enfant gardé ou placé est une caractéristique fondamentale qui a de nombreuses incidences sur la fonction de l'assistante maternelle, incidences dont la connaissance et la maîtrise sont nécessaires à l'exercice de cette fonction. Cette double appartenance de l'enfant a pour conséquence de contraindre l'assistante maternelle à accepter l'enfant de l'autre et à tenir compte de cette autre et/ou du service employeur qui en rappelle l'existence.

1.1.6. Cet ensemble de différences entraîne une limite du pouvoir des assistantes maternelles sur l'enfant. Ces limites sont difficiles à supporter parce qu'elles ne sont pas toujours identiques, ni stables, d'une situation à l'autre, et demandent à être précisées et spécifiées en fonction de variables multiples ; mais elle sont surtout difficiles à tolérer parce que les soins et l'éducation quotidienne tissent entre l'assistante maternelle et l'enfant un attachement mutuel dont la force et la nature provoquent chez l'assistante maternelle la résurgence de positions affectives parentales à l'égard de l'enfant confié. Si bien que ces limites sont vécues de façon pénible, comme une menace de dépossession, et ceci d'autant plus qu'étant expérimentées et proches de l'enfant, elles ont le sentiment de mieux le connaître, de mieux le comprendre et de mieux s'en occuper que les parents, et de mieux apprécier leurs besoins que les travailleurs sociaux, les médecins et les tutelles.

1.1.7. Il importe sans doute de souligner enfin que ces différences peuvent avoir des avantages dans l'exercice de la fonction. Le fait de ne pas être parents permet sans doute une distance plus grande par rapport aux difficultés que peut avoir l'enfant. Le fait de pouvoir le rendre aux parents peut être vécu comme une certaine liberté qui rendra la famille d'accueil plus souple et plus disponible à l'enfant.

1.2. Similitudes

S'il existe des différences fondamentales entre la fonction parentale et la fonction d'accueil, les similitudes de rôle auprès de l'enfant sont telles qu'elles ne peuvent contribuer à une confusion d'identité entre mère et assistante maternelle.

Comme une mère l'assistante maternelle donne les soins, éduque l'enfant, veille à sa sécurité, lui prodigue l'attention affectueuse dont il a besoin, s'intéresse à lui, à ses progrès, le gronde et le récompense.

Il s'ensuit pour elle un sentiment de responsabilité totale à l'égard de l'enfant. Ses réussites et ses échecs l'atteignent personnellement et intensément.

Ce rôle l'engage dans une relation affective profonde qui entraîne un désir d'appartenance et est forcément empreinte d'une certaine possessivité et d'une certaine rivalité avec les parents et les équipes médico-sociales intervenantes.

2 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION D'ASSISTANTE MATERNELLE. DIFFICULTES ET CONTRADICTIONS

L'étude des différences et ressemblances entre parents et assistante maternelle permet de mieux cerner la fonction de l'assistante maternelle et de mieux cerner les contradictions internes auxquelles l'expose l'exercice de ce métier.

Parce que l'assistante maternelle est une "professionnelle", elle-même et les autres attendent d'elle qu'elle remplisse ce rôle non seulement avec davantage de compétence mais aussi avec un dévouement qui va jusqu'à l'abnégation, dans la mesure où sa fonction ne lui donne aucun droit ni sur l'enfant, ni sur ses parents.

La difficulté la plus grande consiste dans cette nécessité d'une relation engagée, proche des besoins, des difficultés et des problèmes de l'enfant, tout en respectant son lien à ses parents, en sachant se situer par rapport à ce lien et en étant capable de conserver et de restituer l'enfant à ses parents.

Par ailleurs, et ceci est surtout vrai dans le placement, les enfants confiés sont souvent fragiles physiquement, souffrant moralement et porteurs de problèmes sinon de troubles liés à leur condition antérieure et à la situation de garde et de placement ; troubles auxquels il leur faut être attentive et nécessitant une grande tolérance et compréhension. Il faut certes tolérer la pathologie et les mouvements régressifs de l'enfant mais ne pas pour autant se laisser induire et enfermer dans une relation pathogène.

La responsabilité éducative des assistantes maternelles est d'autant plus délicate que leur désir d'intégrer l'enfant accueilli à leur propre famille est limité par la nécessité de respecter sa personnalité, sans vouloir le transformer à l'image de leurs propres enfants.

Enfin et surtout les rapports de l'enfant et de ses parents sont un souci majeur et une source de problèmes à l'origine de la plupart des ruptures de garde de jour ou de placement. Ceci concerne à la fois :

- les attitudes des enfants à l'égard de leurs parents qui peuvent aller tantôt dans le sens d'une idéalisation d'autant plus difficile à supporter par les assistantes maternelles que les parents sont négligents, délaissent ou maltraitent l'enfant ; ou dans le sens d'une répudiation à laquelle l'assistante maternelle peut être tentée de se rallier mais au risque de voir l'enfant se retourner ensuite contre elle ;

- les attitudes des parents à l'égard des enfants qu'il est si difficile à l'assistante maternelle de ne pas critiquer, au risque sinon de contribuer à l'éloignement des parents ou à leur reprise intempestive de l'enfant. Les rapports avec les parents sont un des aspects les plus difficiles et ingrats de la fonction mais en font partie intégrante. Résister aux inévitables sentiments de rivalité et de désir d'exclusion ; être accueillant sans se laisser envahir ni être intrusif ; conseiller ou aider les parents sans les dominer ni les exclure... autant de préoccupations qui resurgissent tout au long de la garde et du placement d'un enfant.

- Enfin nécessité et difficultés de permettre à l'enfant de garder un lien avec son passé et son histoire, sans pour autant l'y enfermer ou le laisser s'y enfermer et sans l'exclure non plus ou l'amener à s'exclure du nouveau milieu.

Un dernier point important mérite d'être souligné : l'introduction d'un enfant dans une famille va retentir profondément sur l'équilibre de toute la famille accueillante et l'assistante maternelle se trouve de ce fait souvent en difficulté avec ses propres enfants. Absorbée par les besoins de l'enfant gardé, elle peut parfois arriver à exiger trop de ses propres enfants et à négliger leurs besoins au bénéfice de ceux des enfants accueillis.

Ainsi, loin d'être une "fonction simple et naturelle", la fonction d'assistante maternelle est, à l'inverse, une fonction des plus complexes : elle exige beaucoup de délicatesse pour savoir se situer afin d'aider et non de meutrir l'enfant et ses parents ; elle nécessite une bonne sécurité intérieure et une grande maturité pour tolérer les frustrations, agressions et conflits auxquels ce métier, que l'on a pu dans le groupe qualifier "d'impossible", expose inéluctablement ; elle nécessite aussi beaucoup de souplesse pour assumer les mises en question sans en être

trop blessée en utilisant à cet effet l'aide d'une équipe médico-sociale avec qui collaborer. Enfin elle exige beaucoup de compétence, faite de savoir et savoir-faire pour reconnaître, connaître et répondre aux besoins spécifiques des enfants gardés ou placés et de leurs parents.

3 - RAPPORT DES ASSISTANTES MATERNELLES AVEC LES SERVICES CHARGES DU BIEN-ETRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS.

Depuis toujours les services soucieux de la protection des enfants se sont intéressés aux personnes susceptibles d'accueillir, de soigner et d'élever des enfants : pour en trouver d'une part, mais aussi pour veiller à ce que les enfants y soient bien soignés, bien traités et n'y soient pas exploités. Dans la pratique, il est frappant en effet de voir combien les enfants sont des proies faciles et tentantes pour les désirs d'appropriation, de domination, voire de cruauté des adultes. Par ailleurs, force est de constater aussi la fréquence et la facilité avec laquelle les enfants peuvent être "rendus" ou "échangés". Les services publics et privés ont donc été conduits à surveiller et contrôler puis à soutenir la pratique du placement et plus récemment de la garde de jour. Ainsi sont nés des règlements, des mesures législatives, des méthodes de surveillance et plus récemment de soutien telles que : obligation de se déclarer, de recevoir un agrément de la DDASS, visites systématiques à domicile par un médecin de PMI et une assistante sociale et, plus récemment, "suivi" permanent de l'enfant par une équipe.

Ces diverses mesures ainsi que les contraintes qui leur sont imposées par les services sont souvent mal vécues par les assistantes maternelles et ont contribué à développer entre elles et les équipes un climat de mécontentement mutuel : elles se sentent jugées, tracassées, mal comprises, rarement aidées et sont toujours dans la crainte d'une intervention intempestive. Elles ont d'ailleurs de leur côté bien des reproches à adresser à ces services que, non sans fondement, elles rendent responsables de changements de placement nocifs, de remise de l'enfant aux parents dans de mauvaises conditions, de pratiques cruelles de retrait et de déplacement d'enfant, de décisions arbitraires prises, selon elles, contrairement à l'intérêt de l'enfant et sans considération des souhaits et des opinions des assistantes maternelles et des enfants.

La discussion au sein du groupe a mis en évidence que ces rapports difficiles entre les services et les assistantes maternelles étaient dus en partie au fait qu'elles connaissent mal la législation et le fonctionnement des services, leurs objectifs, leurs méthodes, leurs responsabilités, leurs pouvoirs et leurs limites et que de leur côté les services ignorent trop souvent les assistantes maternelles. Les difficultés

tiennent aussi au fait que, dans la réalité, ces services et leurs représentants : juges, directeurs d'agence, inspecteurs, travailleur social, médecin, enseignant, psychologue, etc... montrent souvent eux aussi une méconnaissance des problèmes des enfants placés et se permettent d'intervenir à distance pour décider de leur destinée, sans avoir une réelle connaissance de l'enfant, de ses problèmes, de la nature de ses liens avec la famille d'accueil et avec ses parents, sans mesurer et connaître réellement les conséquences des mesures prises puisque les enfants ne sont pas suivis ensuite par eux mais par d'autres personnes.

Le groupe d'étude a insisté sur les effets nocifs de ces rapports difficiles entre assistantes maternelles et services et sur l'insécurité qui en résulte pour les enfants et les assistantes maternelles. Pour aider au développement d'une réelle collaboration entre services et assistantes maternelles et favoriser un meilleur partage des responsabilités, le groupe a fait quatre séries de suggestions :

1°) que les assistantes maternelles reçoivent une information sur la législation, le fonctionnement des services et que leur formation tienne compte de la nécessité d'un entraînement au travail concerté.

2°) que progressivement la surveillance médico-sociale par une personne isolée évolue vers un suivi de l'enfant par une équipe médico-psychosocio-éducative avec laquelle s'instaure une collaboration telle qu'elle a été envisagée dans les pages précédentes.

3°) que les équipes médico-sociales, le personnel des administrations sociales, les juges d'enfants et les enseignants reçoivent eux aussi une formation sur les besoins et les difficultés des enfants placés et gardés et sur la fonction des assistantes maternelles afin que se développe un langage commun qui facilite les échanges.

4°) enfin que les assistantes maternelles expérimentées et formées participent plus, à travers la vie associative, à l'information et à la sensibilisation des débutantes afin que celles-ci puissent avoir une image professionnelle de référence à laquelle elles aient envie de s'identifier. Il serait aussi nécessaire que les assistantes maternelles participent à une réflexion continue avec les autres professionnels sur la pratique de la garde et du placement.

4 - DIFFERENTES MODALITES DE LA FONCTION D'ACCUEIL

L'accueil des enfants par les assistantes maternelles peut se faire selon des modalités très diverses :

- garde de jour à temps plein ou post-scolaire ;
- garde à la semaine ;

- placement court de dépannage ;
- placement temporaire de durée plus ou moins longue ;
- placement permanent.

Dans le groupe, on a souvent entendu dire "il n'y a aucune commune mesure entre la garde de jour et un placement permanent. Il s'agit de deux métiers différents dont le seul point commun est de s'occuper des enfants des autres".

Cela est si vrai, que les tentatives de formation commune se heurtent à de grandes difficultés, voire parfois à une impossibilité de communication autant entre celles qui pratiquent la garde de jour et les assistantes maternelles de l'ASE qu'entre ces dernières et celles qui travaillent dans des placements dits spécialisés, les préoccupations des unes paraissant étrangères aux autres. Il est vrai qu'il existe de grandes différences.

Celles-ci sont dues à un certain nombre de variables dont il convient de tenir compte et qui contribuent, chacune pour son propre compte, à modifier l'accueil :

- Ainsi, cet accueil peut concerner, surtout en garde de jour, des enfants en bon état, ou au contraire, comme c'est presque toujours le cas en placement permanent des enfants présentant de nombreux signes de souffrance, voire des handicaps. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais de problèmes de garde de jour. Il y existe aussi des cas très difficiles qui posent alors dans ce type de garde des problèmes très spécifiques. Néanmoins, les cas difficiles sont beaucoup plus fréquents, dans les autres types de placement.

- L'accueil diffère aussi selon l'âge de l'enfant : la garde de jour concerne presque exclusivement des nourrissons et des enfants d'âge pré-scolaire, tandis que les familles d'accueil de l'ASE et des Placements Familiaux Spécialisés ont des enfants de tous âges y compris des adolescents.

- Ces enfants, quel que soit leur âge, peuvent appartenir à des milieux socio-économiques et culturels variés. Dans la garde de jour cette variété est grande et les enfants appartiennent fréquemment à des milieux "avantagés", plus avantagés souvent que l'assistante maternelle elle-même. Dans les situations de placement permanent au contraire, les enfants sont plus souvent originaires de milieux modestes ou franchement défavorables et marginaux.

- Les parents de l'enfant ont un degré et une régularité de présence auprès de lui plus ou moins grande en fonction du temps de garde ou de placement et en fonction de leur disponibilité à son égard : le temps d'absence peut être très limité dans certains cas de garde de jour aménagée à cette fin ou dans un placement de dépannage court ; et, à l'inverse, il peut exister une absence totale des parents dans certains placements permanents ou une absence totale de disponibilité dans certains cas de garde de jour.

- Enfin, les parents peuvent dans certaines situations exercer leur fonction parentale "normalement", ou présenter des failles plus ou moins profondes de la fonction parentale. Ils peuvent exercer la totalité de leur responsabilité, la négliger ou être privés de leurs droits.

- On doit noter également les différences liées aux modalités d'encadrement : absence presque totale dans la garde de jour autre que les crèches familiales (sauf à Paris où il existe actuellement un service social spécialisé de P.M.I.), encadrement plus ou moins lointain des placements dits sociaux, collaboration étroite avec une équipe médico-psycho-éducative dans les placements familiaux dits spécialisés.

Il s'agit là, bien entendu de variables importantes qui entraînent nécessairement des différences dans la pratique de l'accueil et dans la nature des problèmes rencontrés.

Néanmoins l'examen plus approfondi de ces différences entre les divers modes d'exercice de la fonction d'accueil montre qu'il existe une égale diversité à l'intérieur de chacun de ces modes. Par ailleurs, au cours de sa carrière une assistante maternelle peut passer d'un mode à l'autre ; elle peut aussi exercer conjointement la garde de jour et l'accueil permanent ; elle peut oublier ou découvrir que certains principes évidents et respectés par rapport aux enfants "placés" s'appliquent aussi bien aux enfants "gardés", de même que le respect de la place des parents des enfants "gardés" doit être observé aussi quand les parents d'enfants "placés" sont défaillants, bien que les modalités d'application de ce principe soient forcément différentes.

En fait, ce qui importe pour chaque assistante maternelle, quelle que soit la modalité d'exercice de sa fonction, c'est de pouvoir réfléchir à l'influence qu'à chacune de ces variables sur la façon dont elle garde et élève l'enfant confié et sur les rapports avec ses parents.

Bien que cela soit moins apparent, et surtout moins perçu, chaque nouvel enfant entraîne forcément une importante variation de pratique et cette diversité d'un enfant à l'autre est sans doute aussi grande que la différence entre une garde de jour et un accueil

Il y a donc là un ensemble de points communs à prendre en considération dans l'organisation de la formation et c'est pourquoi le groupe s'est rallié, au terme des discussions, à la recommandation de ménager des temps de formation communs et des temps de réflexion en groupes homogènes.

2ÈME PARTIE

LA FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

CHAPITRE I

LA FORMATION : GENERALITES ET PRINCIPES

CHAPITRE I

LA FORMATION :

GENERALITES ET PRINCIPES

La méconnaissance encore prédominante de l'ensemble de la problématique posée par la complexité de la situation de l'enfant placé dans une autre famille que la sienne, la délicatesse de la fonction de l'assistante maternelle, montrent bien la nécessité d'une formation complémentaire pour tous ceux qui sont directement concernés par le placement familial sous toutes ses formes.

Néanmoins, la formation des assistantes maternelles instituée par les textes est loin de soulever l'assentiment et l'enthousiasme de tous. Elle est d'ailleurs "facultative" (alors que l'agrément est obligatoire). Pour le moment, une faible proportion d'assistantes maternelles répond à cette offre et s'engage dans la formation. Les moyens matériels mis à la disposition des services sont très réduits. Si quelques équipes encouragent les assistantes maternelles dans ce sens, d'autres se montrent réservées et sceptiques quant à l'efficacité d'une formation. Si les assistantes maternelles, dans le cadre des formations, se plaignent des conditions de travail et de la mauvaise collaboration avec les équipes ; dans le cadre des services et de leurs associations elles expriment des critiques aussi sévères à l'égard des formations et formateurs.

Les participants du groupe ont d'ailleurs eux aussi exprimé des réticences vis-à-vis de la formation : crainte qu'elle passe à côté des besoins des assistantes maternelles, qu'elle serve d'autres buts que leur perfectionnement professionnel sans contribuer à celui-ci, qu'elle donne bonne conscience mais soit sans effet si elle ne s'accompagne pas d'une transformation des services permettant d'instituer un véritable suivi de l'enfant et un soutien régulier de l'assistante maternelle.

Tous ces doutes contribuent à freiner la mise en application des textes. C'est pourquoi, tenant compte de la nature particulière de ce travail, le groupe a montré les risques de projets pédagogiques qui ne tiendraient pas compte de l'ensemble des besoins liés à ces particularités, pour dégager ensuite les attentes à l'égard de la formation et les conditions nécessaires à sa réussite.

PARTICULARITES DE LA FONCTION A PRENDRE EN COMPTE

Pour être utile et atteindre son but, la formation des assistantes maternelles doit en effet tenir compte de la nature particulière de ce métier et avant tout de sa nature essentiellement affective.

Le succès d'une assistante maternelle auprès d'un enfant dépend pour une grande part, en effet, de la façon dont celle-ci ressent ses problèmes affectifs et ceux de ses parents, y réagit et y répond. Il dépend de la qualité et de l'orientation de son engagement affectif, de sa capacité à entrer en relation non seulement avec l'enfant et ses parents, mais aussi avec tous ceux qui, avec elle, sont amenés à s'occuper d'eux. Elle est, de ce fait, intimement mêlée et partie prenante dans tout un réseau de relations et de situations conflictuelles difficiles à comprendre et à assumer.

Par surcroît, l'assistante maternelle engage avec elle toute sa famille. Exerçant sa profession à domicile, son mari et ses enfants sont forcément touchés eux aussi par l'importance de son engagement à l'égard de l'enfant et par l'enfant lui-même. Ce n'est pas la seule présence de l'enfant à la maison qui vient modifier l'équilibre familial, mais tout ce que cet enfant et sa famille, avec leurs problèmes et leurs modes éducatifs et relationnels, provoque de mise en question.

Enfin contrairement aux professionnels des équipes engagées dans un travail psycho-éducatif et social, les assistantes maternelles n'exercent pas leur profession à partir d'une formation préalable. Elles ont des niveaux d'étude et de culture variés et le plus souvent modestes. Elles exercent donc leur métier exclusivement avec leurs propres ressources : leur personnalité, leurs qualités affectives et pour la majorité d'entre elles, leur expérience d'une vie familiale au sein de laquelle elles assument des responsabilités importantes. C'est là d'ailleurs un atout d'une valeur inestimable, la richesse de leur expérience constituant une réserve inépuisable à laquelle peut s'alimenter l'enseignement.

LES RISQUES DE LA FORMATION

- Si, comme on l'entend dire parfois, la formation doit servir essentiellement à "remonter" le niveau socio-éducatif et culturel des assistantes maternelles, la médiocrité de ce niveau étant jugée responsable des mauvais résultats et que, de ce fait, la formation prenne la forme d'une formation d'adultes visant à améliorer la culture générale (expression écrite et orale, mise à jour de connaissances, sorties, visites, etc...)

elle n'intéressera qu'un nombre limité d'assistantes maternelles, en blessera d'autres et en éloignera beaucoup. Elle manquera alors assurément son but, parce que là ne réside pas la vraie cause des difficultés et des échecs des placements. Cela ne veut évidemment pas dire que le groupe ne reconnaisse pas que les assistantes maternelles aient besoin de s'équiper, d'enrichir leur bagage culturel et d'élargir leur horizon pour pouvoir mieux établir et défendre leur statut professionnel, collaborer à part entière avec les autres professionnels du placement familial et mieux ouvrir la vie des enfants sur l'extérieur. Mais il faut être vigilant car la formation n'a pas pour but de donner aux assistantes maternelles comme valeurs de références les valeurs culturelles des formateurs ou des travailleurs sociaux.

- Si, par leur formation, les assistantes maternelles espèrent pouvoir, du fait de l'autonomisation ainsi apportée, exercer leur fonction indépendamment des autres professionnels, et si, par ailleurs, cette formation n'est pas partagée, acceptée, comprise ni intégrée par les services, mais au contraire redoutée par eux comme une dépossession de leur pouvoir, elle renforcera, au lieu de les alléger, les difficultés de collaboration ainsi que les luttes de pouvoir au sujet des décisions dont l'enfant est l'objet, luttes qui nuisent à sa sécurité et à son devenir.

- De même, si la formation consiste seulement en une acquisition ou une mise à jour de connaissances sur les aspects sanitaires, psychologiques et sociaux du développement de l'enfant au sein de sa famille et en situation de garde de jour et de placement, sans avoir simultanément le souci d'aborder les difficultés et complexités du "savoir-être" et du "savoir-faire" des assistantes maternelles face aux autres et à tous les problèmes soulevés par le développement de l'enfant, sa garde et son placement, elle restera lettre-morte. Si utiles et indispensables que soient ces connaissances et un certain degré de théorisation des problèmes, non seulement cet apport théorique n'est pas apte en soi à aider les assistantes maternelles dans l'exercice de leur fonction, mais il risque au contraire d'être démobilisateur et encombrant et d'augmenter leur insécurité plutôt que la réduire.

- A l'inverse, une formation qui viserait uniquement à une "formation personnelle" et qui serait réduite à des groupes de réflexion libre menés par un spécialiste de dynamique de groupe n'ayant pas le souci ou la possibilité d'aborder les points de connaissances cités ci-dessus, répondrait sans doute en partie au besoin de partage professionnel entre assistantes maternelles, mais elle ne servirait guère qu'à un partage de plaintes à l'égard des services, des équipes, des parents, des juges ou des enseignants, sans aider à expliquer les problèmes ni à les résoudre, parce qu'elle passerait à côté de la nature des problèmes fondamentaux posés par l'accueil et le placement de l'enfant d'une autre.

- Enfin beaucoup d'assistantes maternelles ont exprimé la crainte que la formation ne devienne obligatoire et soit sanctionnée par un diplôme qui pourrait éliminer les meilleures d'entre elles, parce qu'il valoriserait les qualités intellectuelles au détriment des qualités affectives qui demeurent pourtant essentielles dans ce métier.

ATTENTES A L'EGARD DE LA FORMATION

Tenant compte maintenant de l'ensemble des préoccupations exprimées par les uns et les autres, le groupe a dégagé les attentes à l'égard de la formation de tous ceux concernés directement ou indirectement par elle, afin que non seulement les assistantes maternelles y trouvent leur compte, mais également tous leurs partenaires médico-sociaux et surtout les enfants et leurs parents.

- La formation doit viser avant tout à permettre une élaboration de l'expérience des assistantes maternelles, un partage avec les formateurs afin que ceux-ci puissent y accéder, l'éclairer et l'enrichir d'éléments de connaissance, favoriser une prise de conscience et la compréhension de ce que font vivre aux assistantes maternelles les enfants accueillis et leurs parents.

- La formation doit permettre aux assistantes maternelles d'accéder à une meilleure connaissance générale de l'enfant, des rapports qui l'unissent à ses parents, et des parents eux-mêmes.

- Elle doit viser à une prise de conscience progressive des problèmes posés à l'enfant et à ses parents par la garde, le placement et leurs difficultés de vie.

- Elle doit contribuer à aider les assistantes maternelles à se situer par rapport à l'enfant, ses parents et tous ceux qui en partagent le souci avec elles. A cette fin, elle doit aider l'assistante maternelle à prendre un peu de distance afin de saisir cet ensemble au sein duquel elle se trouve engagée, et développer sa capacité à percevoir l'autre et elle-même face aux autres. Ainsi conçue, la formation est un instrument de distanciation à l'égard de la pratique quotidienne et au service de celle-ci.

- Elle ouvre aussi l'assistante maternelle à un monde professionnel élargi, et, en la mettant en rapport avec d'autres assistantes maternelles exerçant en d'autres lieux, pour le compte d'autres services, avec des personnes venant d'horizons professionnels divers, elle lui donne la possibilité de s'exercer en terrain neutre aux difficiles dialogues avec autrui et devient un instrument d'aide à une meilleure intégration au sein du service et de la communauté où elle exerce son métier.

- Ce faisant, la formation permettra aussi aux assistantes maternelles d'élargir leurs horizons, d'enrichir leur vie familiale en leur offrant des possibilités d'ouverture dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels.

CONDITIONS NECESSAIRES

Le groupe a souhaité préciser ses vœux quant aux conditions générales requises pour le succès de la formation.

1) Formation et suivi : il est essentiel que se mette en place au sein de tous les services de placements familiaux un suivi des enfants qui apporte à l'assistante maternelle un soutien dans son action auprès de tel enfant particulier dont elle a la charge. A défaut, l'assistante maternelle est tentée d'utiliser le lieu de formation à cette fin ; elle ne peut qu'être déçue par l'absence ou l'inadéquation des réponses, et devient indisponible à la formation proposée. La formation collective ne peut pas régler les cas individuels et si ceux-ci ne sont pas pris en charge par le service, ils envahissent la formation et s'opposent à l'approfondissement de la réflexion au lieu de l'alimenter.

2) Un lieu neutre : par contre la formation doit se faire à distance du service, dans un lieu neutre, au milieu de formateurs et collègues qui n'ont pas rencontré l'assistante maternelle dans l'exercice direct de son métier et qui peuvent garder de ce fait à son égard une meilleure tolérance vis-à-vis de tout ce qu'elle a besoin d'exprimer.

3) Rencontre avec une diversité de personnes et services : la formation doit favoriser les rencontres entre assistantes maternelles venant d'horizons différents, exerçant leur profession pour des services ou dans des conditions variées. La comparaison des pratiques, la confrontation des différences sont des instruments pédagogiques. Bien entendu cela ne doit pas exclure les rencontres en groupes homogènes à divers moments de la formation comme on le verra plus loin.

4) Formation des formateurs : enfin le groupe a beaucoup insisté sur la nécessité de la double formation des intervenants en tant que formateur d'une part et en tant que praticien ayant une expérience éprouvée du placement et de la garde des enfants d'autre part. A cet égard, il existe un réel besoin de constituer des équipes pédagogiques auxquelles devraient être associées des assistantes maternelles formées et expérimentées qui poursuivent ensemble leur recherche sur les problèmes qui les concernent et sur leur enseignement.

Dans les chapitres suivants, seront envisagés successivement :

- le champ de connaissances auquel se réfère la pratique de l'assistante maternelle ;
 - les modalités pédagogiques ;
 - l'organisation de la formation.
-

CHAPITRE II

LE CHAMP DE CONNAISSANCES

CHAPITRE II

LE CHAMP DE CONNAISSANCES

Le champ de connaissances auquel se réfère l'exercice de la garde et du placement des enfants est vaste. Néanmoins, si des connaissances et une théorisation des problèmes sont utiles, il n'est pas souhaitable d'encombrer les assistantes maternelles avec un savoir encyclopédique. Il importe plus de savoir à quelles connaissances elles peuvent se référer lorsqu'elles sont aux prises avec tel ou tel problème et c'est dans cet esprit que le groupe a dégagé dans toute son étendue "le champ de connaissances" qui peut intéresser non seulement les assistantes maternelles mais aussi tous les praticiens du placement et de la garde des enfants, laissant à chaque groupe de formation la possibilité d'y puiser selon son désir et ses besoins.

La détermination des besoins doit être faite par le groupe de formation aidé de l'animateur au fur et à mesure de l'évolution du groupe. Il semble utile que les assistantes maternelles prennent conscience de l'ensemble de cette trame de connaissances sur laquelle elles pourront situer la question qui aura été abordée à tel ou tel moment, afin de la mieux assimiler et de garder appétit pour des champs encore inexplorés. Néanmoins, l'intérêt spontané des assistantes maternelles pour tel ou tel sujet varie beaucoup de l'une à l'autre. Si cet intérêt spontané favorise l'apprentissage, l'absence d'intérêt n'est pas non plus un critère pour juger de son utilité. Si bien que l'animateur devrait toujours avoir présent à l'esprit cet "ensemble" afin de susciter l'intérêt, favoriser un élargissement et un approfondissement pour éviter que le groupe ne se cantonne, de façon un peu défensive, à un aspect qu'il privilégie au détriment d'un autre dont l'intérêt peut momentanément lui échapper.

Pour la clarté de l'exposé, notre groupe a considéré successivement cinq grands domaines de connaissances :

- 1) L'enfant "normal" dans sa famille et dans la société ;
- 2) L'enfant perturbé et les perturbations de sa vie familiale ;
- 3) Les problèmes spécifiques liés à la situation de garde, de séparation et de placement ;
- 4) La fonction de l'assistante maternelle ; la législation et les services
- 5) Le métier d'assistante maternelle.

A l'intérieur de chacun de ces domaines, il est important de toujours considérer l'enfant per se, sa famille, son environnement social, leur vécu et celui des assistantes maternelles.

1) L'enfant dans sa famille et dans la société

Le groupe a insisté sur l'importance de réserver une large place à une réflexion sur l'enfant dit "normal" dans sa famille afin de bien faire sentir aux assistantes maternelles que, malgré les problèmes spécifiques que peut poser l'enfant du fait de son placement ou de ses troubles, il passe par les mêmes étapes de développement que tous les enfants. Par ailleurs tous les enfants et leurs parents ont à affronter des moments de crise liés tantôt à un événement, tantôt à un moment difficile du développement, tout comme ils sont aux prises avec les conflits habituels qui font partie des relations parents-enfant. C'est dans cet esprit que pourraient être abordées les connaissances permettant de sensibiliser les assistantes maternelles aux points suivants :

- données concernant les étapes du développement de l'enfant dans les divers domaines (biologique, sensori-moteur, intellectuel, affectif et relationnel, etc...), en insistant sur les moments-clés et critiques au cours desquels la réponse de l'adulte a un rôle organisateur et en faisant état aussi des variations individuelles de rythme et de courbes de développement ; en réfléchissant aux différences individuelles et aux réactions qu'elles suscitent.

- informations concernant les besoins des enfants : besoins généraux tels que sécurité et stimulation ; besoins affectifs ; besoins de relations sociales, d'activités, d'exploration, de responsabilité, etc... Ces besoins doivent être considérés également en fonction des étapes du développement en insistant sur l'importance de la continuité des liens au service de la maturation de la personnalité.

- repérage des difficultés normales au cours du développement. On attirera l'attention des assistantes maternelles sur les conditions d'une bonne observation de l'enfant et sur la compréhension de ses signaux d'appel : modifications de son comportement ou de sa santé... en les sensibilisant en particulier aux attitudes et incidents répétitifs qui ont valeur d'appels réitérés que la connaissance de chaque enfant et de son histoire aide à entendre mieux.

- information sur les lieux de vie de l'enfant, sur les problèmes d'adaptation des enfants à ces lieux de vie (crèche, halte-garderie, maternelle, école primaire, secondaire, lieux de loisirs et de vacances, etc) en insistant sur les problèmes particuliers de l'école ; vécu des parents et des assistantes maternelles.

- notions concernant la structure et la dynamique familiale en tant que système plus ou moins ouvert ou clos, qui se montre prêt et apte à des degrés divers à des contacts avec d'autres familles dont les modes culturels risquent de troubler et mettre en question l'équilibre interne de la famille.

3) Problèmes liés à la garde, à la séparation et au placement

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 1. L'important ici est d'ouvrir l'assistante maternelle au vécu de l'enfant, des parents et au leur ; de leur donner les moyens de reconnaître les manifestations de souffrance, d'intolérance, d'en comprendre le sens et de réfléchir à la façon de se situer.

4) La fonction de l'assistante maternelle ; la législation et les services

Connaissant mieux le cadre structurel et réglementaire de leur profession, les assistantes maternelles se sentiront moins victimes de décisions arbitraires, seront mieux armées pour participer aux prises de décisions et pour se faire entendre d'interlocuteurs qu'elles situeront mieux dans leur rôle. Elles seront aidées par une connaissance dans leurs grandes lignes des orientations législatives concernant l'adoption, le statut juridique des enfants et de leurs parents, les textes réglementaires concernant la garde de jour et le placement, les rapports de commissions ministérielles, etc...

Elles seraient également aidées par une information sur les divers services de l'enfance, leur fonctionnement, leurs difficultés ainsi que sur les processus d'orientation (P.M.I., A.S.E., S.U.E., prévention, diversité des centres de placement et centres de soins spécialisés : dispensaires d'hygiène mentale, C.M.P.P., externat médico-pédagogique, hôpitaux de jour).

5) Le métier d'assistante maternelle

Nous renvoyons ici au chapitre 2. C'est là bien entendu un des aspects importants de la formation avec de nombreux points à aborder : statut des assistantes maternelles, diversité des modes d'exercice, caractéristiques de la fonction, leurs problèmes et ceux de leur famille face aux enfants, à leurs parents, à l'école, au voisinage, aux équipes techniques et aux organismes sociaux. C'est assez souvent à ce domaine que se cantonnent spontanément les groupes de discussion, et c'est là, bien entendu, un point primordial. Toutefois l'effort des formateurs doit viser à faire découvrir aux assistantes maternelles que ces problèmes, vécus si douloureusement et qu'elles discutent avec véhémence, peuvent être mieux assumés s'ils sont éclairés par l'ensemble des connaissances dont il a été question ci-dessus.

CHAPITRE III

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

CHAPITRE III

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Les expériences rapportées au groupe d'étude ^A ont montré la diversité des pédagogies mises en oeuvre dans les formations d'assistantes maternelles, qui vont de l'enseignement le plus classique aux groupes informels de discussion. Il n'est pas question de présenter ici un modèle mais il s'agit plutôt d'indiquer un certain nombre de repères qu'une réflexion en commun a permis de dégager.

Ayant défini le champ de connaissances auquel se réfère la pratique des assistantes maternelles, il reste à déterminer par quels moyens en assurer l'intégration progressive, de façon à accroître leur sécurité, leur capacité à mieux se situer et à trouver des modes de réponse mieux adaptés. Il s'agit aussi de voir dans quelle mesure et sous quelle forme la mise en commun de leur expérience constitue un instrument de formation et comment peut devenir possible la confrontation entre cette expérience vécue et les connaissances auxquelles elle peut et doit se référer.

Les questions sont d'autant plus difficiles à résoudre que les formateurs se heurtent au début à l'ambivalence des participantes à l'égard de l'enseignement, au flou de leurs attentes et au caractère massif des difficultés dont elles se plaignent, de telle sorte que, dans un premier temps, l'enseignement est envahi par un afflux de problèmes qui rendent les uns passifs et inhibés et qui poussent les autres à enfermer le groupe dans ses plaintes. Ce sera alors la responsabilité du formateur de dégager la demande sous-jacente et de trouver les voies susceptibles de faire avancer le groupe dans sa réflexion.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Bien entendu, la formation passe par le principe des méthodes pédagogiques actives en tenant compte des connaissances sur la dynamique des groupes. Il a paru utile de rappeler ces principes auxquels la plupart des formateurs se réfèrent, mais dont la nécessité n'est pas toujours prise en compte par les organisateurs ni reconnue par les participants au début de la formation.

^A Cf 3ème Partie, p. 79

1) Participation. Les assistantes maternelles doivent être encouragées à prendre une part active :

- au choix des thèmes, aux décisions concernant la poursuite de la réflexion, et à l'intérêt d'aborder un autre thème, etc... ;

- à la représentation de leur expérience vécue illustrant un point du thème discuté ;

- à la discussion ;

- à la rédaction des comptes rendus ;

- à la réflexion sur l'opportunité et la manière de faire participer et d'impliquer dans leur formation les services auxquels elles appartiennent et les équipes avec qui elles travaillent.

2) Induction. Il est nécessaire de partir de l'expérience vécue et de son analyse pour dégager des éléments de connaissance générale, des points théoriques, lesquels seront à nouveau confrontés avec des exemples particuliers et examinés au travers de situations concrètes.

3) Continuité et cohérence. Il faut en effet éviter un morcellement de l'apprentissage en une série de matières dont les liens de l'une à l'autre ne seraient pas perçus. A cette fin, on veillera à :

- La continuité et la maturation de la réflexion d'une séance à l'autre. On peut souligner ici l'intérêt des procès-verbaux écrits par les participants, les rapports servant de point de départ pour la discussion suivante, l'approfondissement de certains points, le repérage de besoins d'information sur tel ou tel point, l'intérêt d'aborder tel autre, à tel moment, etc...

- L'assimilation simultanée des divers aspects (bio - psycho - économique - juridico - culturel) d'un problème présenté éventuellement par des spécialistes et nécessitant également une réflexion synthétique à laquelle veille l'animateur pivot.

Et enfin la nécessité ou non d'un programme a été longuement discutée. Etabli avec le groupe, il a pour avantage de permettre aux participantes d'avoir une vision du champ qu'il va aborder, de comprendre dans quelle mesure les thèmes retenus ont intérêt à être discutés, de prendre conscience de la résistance à aborder certains sujets, du refus d'en quitter d'autres et de la tendance à s'y enfermer. Toutefois, l'établissement d'un programme trop serré a également des inconvénients, ce qui amène à aborder le quatrième principe, à savoir :

4) La souplesse : c'est-à-dire la nécessité de ne pas se référer à un programme préétabli, mais bien au contraire de l'établir en fonction des besoins du groupe, de son niveau de maturité professionnelle, du caractère particulier de sa pratique, de ses préoccupations dominantes ; en permettant d'utiliser hic et nunc tel évènement vécu par l'une d'elles, une émission télévisée, un fait divers, un point important de la discussion et qui devient un thème privilégié plus urgent à examiner que celui dont on avait décidé de discuter. Cette souplesse que l'animateur fait vivre au groupe, tout en évitant qu'elle soit facteur de rupture ou de discontinuité par rapport au projet-contrat établi, est un élément dynamique très important de la formation des assistantes maternelles qui, dans l'exercice de leur métier, ont besoin, elles aussi, de cette même souplesse éducative qui n'est ni laxisme, ni abandon d'un projet, mais au service de sa meilleure réalisation. L'exercice de cette souplesse au sein du groupe de formation est un aspect du dernier principe qui reste à examiner :

5) Dynamique de groupe, c'est-à-dire des principes au service d'une meilleure communication des participants entre eux, à savoir : utilisation de "ce qui se passe ici et maintenant" dans le groupe, dans la perspective d'un apprentissage de la reconnaissance de l'autre, de la tolérance à son égard, l'exemple étant donné par la propre attitude de l'animateur... On sait toute la difficulté de cette écoute de l'autre, comme de la capacité à se faire entendre, et d'articuler tous ces discours parallèles, contradictoires, conflictuels. C'est là un mode de formation de grande valeur pour des assistantes maternelles qui sont justement si souvent engagées dans des relations multiples et conflictuelles.

Néanmoins les formateurs, dans notre groupe d'étude, ont aussi montré combien il était difficile de favoriser les échanges tout en limitant un engagement trop important qui peut être mal supporté. C'est bien pourquoi ce genre de travail nécessite des groupes de dimension réduite, dont le niveau de maturité n'est pas trop hétérogène, et surtout un formateur expérimenté.

NIVEAUX DE FORMATION

Dans l'établissement des projets de formation, il faut nécessairement tenir compte de la grande hétérogénéité du public constitué par les assistantes maternelles. Leurs besoins et désirs de formation varient beaucoup en fonction de la nature de leur travail (garde de jour, dépannage, A.S.E., placement spécialisé...), de leur âge et de leurs conceptions éducatives et de l'idée qu'elles ont de leur métier.

De plus, il faut bien constater que, pour le moment un grand nombre d'assistantes maternelles tourne délibérément le dos à la formation. Elles n'en sont pas nécessairement moins capables que les autres.

Un nombre restreint est prêt à s'engager et il est tentant de répondre à leur demande en priorité. Mais si la formation ne touche que ces dernières, un fossé risque de s'instaurer entre un petit noyau d'assistantes maternelles "qualifiées" et la masse des autres, si bien que la formation restera d'une portée limitée tandis que les réactions d'antagonisme et de rivalité entre les unes et les autres vont s'amplifier et poser de nombreux problèmes aux employeurs, aux équipes techniques et aux assistantes maternelles elles-mêmes.

C'est pourquoi il est important d'envisager d'une part des niveaux et formes divers de formation en fonction de besoins diversifiés et de veiller, d'autre part, à développer simultanément des programmes de sensibilisation adaptés aux besoins du plus grand nombre et des programmes de formation de base et de formation continue pour celles qui sont prêtes à s'y engager.

1) La pré-formation

C'est une action de sensibilisation qui vise le plus grand nombre. Toutefois, en raison de l'état actuel de la profession, de la tendance de beaucoup d'assistantes maternelles à vouloir échapper aux contraintes pourtant minimes de l'agrément et a fortiori à celles d'une formation, il n'est ni possible, ni souhaitable de généraliser la pré-formation à l'ensemble des assistantes maternelles en la rendant obligatoire. Cependant, cette action doit viser à inciter le plus grand nombre possible à y participer et, à cet égard, la réussite des premières sessions sera un facteur déterminant pour que la reconduction du programme soit souhaitée et demandée par d'autres assistantes maternelles en contact avec les premières.

La pré-formation pourrait donc s'adresser de façon prioritaire :

- aux assistantes maternelles qui entrent ou viennent d'entrer dans la profession afin qu'elles abordent le métier en connaissance de cause ; à celles qui font une demande d'agrément ou qui viennent de le recevoir (mais sans que l'agrément soit conditionné par la nécessité de participer à la pré-formation).

- à celles qui ont une ou deux années d'exercice et qui, dans leur insécurité, sont souvent en quête d'information.

- à celles plus expérimentées qui sont attirées par une formation mais qui n'en ont pas encore eu l'opportunité et qui en font la demande.

L'objectif de la pré-formation est avant tout d'apporter une information élémentaire sur les conditions d'exercice du métier, ses diverses modalités, leurs caractéristiques et exigences particulières, le cadre structurel dans lequel il s'inscrit. Elle a pour but aussi de sensibiliser les assistantes maternelles à quelques-uns des principes fondamentaux concernant la fonction d'accueil, les rapports avec l'enfant et ses parents, la collaboration avec les services dont elles dépendent.

Une part importante est nécessairement réservée à une information formelle, mais un temps égal est prévu pour donner la possibilité de poser des questions, d'y répondre et de faire une synthèse des points discutés.

L'effectif du groupe peut être assez large mais sans dépasser 30 à 40 personnes, le groupe pouvant être divisé en deux pour les discussions. Le rythme des séances pourrait être bimestriel, en prévoyant 3 à 4 séances étalées sur une année scolaire afin de permettre une réflexion sur le choix professionnel en cours et donner au groupe le temps nécessaire à sa maturation. Il semble qu'un volume horaire d'un minimum de 18 heures soit indispensable, étant entendu que ces heures ne doivent pas être imputées au volume horaire de la formation de base elle-même.

2) Formation de base

Elle concerne exclusivement les assistantes maternelles :

- . ayant déjà une expérience professionnelle de 1 à 2 ans au moins ;
- . ayant participé à un cycle de pré-formation ;
- . et volontaires.

Elle devrait être ouverte de préférence aux assistantes maternelles qui bénéficient d'un suivi. A défaut il pourrait être intéressant d'envisager, dans le cadre du service, de faire bénéficier l'assistante maternelle en formation de consultations régulières à propos de l'enfant gardé ou placé et de lui faire bénéficier ainsi de l'expérience d'un suivi sur un cas.

La constitution du groupe est ici importante : 12 à 15 personnes au plus. Le groupe devra être homogène quant aux modes d'exercice de la pratique mais travaillant au sein de services différents et pouvant se réunir avec d'autres groupes pour une information commune, ou pour un partage d'expérience.

La dynamique de groupe est l'outil de base de cette formation appliquée selon les principes décrits ci-dessus.

Il est difficile de donner des indications précises sur les modalités de la mise en oeuvre de cette formation, chaque groupe devant évidemment s'organiser à sa convenance. Mais une séance mensuelle d'une durée de 2 heures 1/2 semble être le rythme préféré pour la formation de base, étalée sur deux années scolaires consécutives. Un rythme plus rapide hebdomadaire ou de quinzaine, constitue sans doute une trop grosse charge pour les assistantes maternelles. Le rythme mensuel permet que s'instaure une vie de groupe et qu'une maturation s'opère autour du thème abordé

entre les séances, sous réserve que ce temps ne soit pas un temps mort, mais soit utilisé pour préparer la séance suivante (comptes rendus, lecture, observation...). Il faut insister sur la nécessité et l'importance de l'étalement dans le temps de cette formation de base alors que, condensée sur un court laps de temps, elle présenterait des dangers sérieux de non ou mauvaise assimilation.

Il paraît important de limiter la durée de la formation de base à deux ans, en maintenant le groupe constant pendant ces deux années, le groupe devant ensuite être dissous. Un temps d'arrêt est ensuite souhaitable et si une assistante maternelle qui a déjà bénéficié d'une formation de base souhaite reprendre un cycle, elle a intérêt à faire partie d'un nouveau groupe. Il est possible aussi qu'elle soit prête pour participer à un groupe de formation continue s'orientant vers la recherche ou une formation de formateur.

3) Formation continue

Il est souhaitable que les assistantes maternelles expérimentées et formées contribuent à la formation de leurs collègues. Comme dans toutes les autres professions, les nouvelles venues ont besoin de se référer à une image professionnelle et de discuter de leur pratique et de leurs modes d'intervention avec des aînées partageant les problèmes liés à l'exercice de la même fonction. Elles seraient en plus grande sécurité alors pour s'ouvrir au domaine des connaissances sociales, médicales et psychologiques. A défaut, elles prennent modèle sur l'une ou l'autre voisine, sont exposées à des attitudes contradictoires et plus ou moins bonnes entre lesquelles il n'est pas aisé de choisir. Elles hésitent aussi à écouter les équipes techniques qui ne sont pas dans leur situation et dont les conseils, de ce fait, paraissent sujets à caution ou inapplicables. Le groupe est cependant resté très divisé sur la possibilité de ce devenir de formateur pour les assistantes maternelles (Cf. sur ce point p. 75).

Quoi qu'il en soit, pour devenir enseignante, l'assistante maternelle doit répondre bien entendu aux mêmes exigences que les autres formateurs qui participent avec elle à la formation :

- maturité professionnelle ;
- niveau de connaissance théorique qui implique une mise à jour des connaissances au travers de lectures, conférences, participation à des séminaires et congrès, etc...
- formation de formateur.

A ce stade, la formation des assistantes maternelles devrait toujours être interdisciplinaire, participant à des séminaires, des groupes de réflexion ou une formation de formateur avec assistantes sociales, éducateurs, psychologues, médecins, etc... C'est une nécessité avec laquelle il serait souhaitable de ne pas transiger malgré les diffi-

cultés qui peuvent exister actuellement pour la mettre en place. Seule une formation interdisciplinaire peut permettre aux assistantes maternelles et aux autres formateurs d'assurer ensuite un enseignement unifié qui prenne compte de l'ensemble des données et qui démontre ainsi aux assistantes maternelles la possibilité et le bienfait d'un travail en commun.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Des supports très divers peuvent concourir à la mise en oeuvre d'une telle formation. L'animateur a pour tâche de les réunir et de les mettre à la disposition du groupe qui, là encore, pourra opérer des choix. L'essentiel de la pédagogie est orale : exposé, discussion, synthèses, etc...

Mais en outre le groupe d'étude a retenu l'intérêt du recours à d'autres supports de la discussion de groupe :

. Les visites d'établissements - en particulier de crèches, de bibliothèques enfantines, voire d'établissements d'éducation spécialisée - semblent favoriser l'ouverture au point de vue d'autrui et l'assimilation de connaissances nouvelles. Certaines expériences de brefs stages en crèche ont été très efficaces et appréciées.

. Les activités concrètes : expérimenter, apprendre la fabrication d'un jouet ou d'un livre d'enfant, le réaménagement d'un espace de vie, les gestes élémentaires de secourisme... Il semble qu'un temps d'activité concrète dans un cycle de formation ait toujours été très appréciable. A cet égard, participera tour de rôle à la garde des enfants pendant la formation semble particulièrement intéressant.

. Les films : moyens et courts métrages, montage diapositives, documents vidéo, sont aussi des "starters" efficaces de discussion, mais ils demandent à être de qualité, soigneusement choisis en fonction du thème ^A et présentés dans de bonnes conditions techniques.

. Des livres, des textes brefs ronéotés doivent être mis à la disposition des assistantes maternelles en formation, pour des lectures commentées et discutées en groupe. La constitution d'une bibliothèque de prêts (livres - revues - documents) peut avoir l'intérêt d'établir une continuité entre les séances, d'établir des liens entre les assistantes maternelles qui la gèrent et de favoriser la vie culturelle parfois difficile dans les zones rurales ou défavorisées.

^A Le document "1001 films" qui vient de paraître, facilite grandement ces choix. Il est édité par FILMEDOC - 40, rue Pascal 75013 PARIS - 75 F. Franco.

. En conclusion

La mise en oeuvre souple et diversifiée d'une telle pédagogie dans la formation des assistantes maternelles devrait déboucher sur plusieurs aboutissements :

. Acquisition de connaissances assimilées, c'est-à-dire faites siennes, incorporées au mode d'être.

. Ouverture aux autres, meilleure compréhension d'autrui et tolérance accrue.

. Acquisition des outils de la communication : prise de parole, écoute de l'autre, partage de l'information, mémorisation ; comprendre, analyser, expliquer, retenir, sont des activités que la vie quotidienne de la femme au foyer ensevelit trop souvent sous la montagne des tâches concrètes. La formation permet à chacune de retrouver ses potentiels oubliés et d'en faire les outils d'une réflexion partagée.

. Ouverture à la vie sociale : se rencontrer, s'accueillir, s'écouter, entendre les différences d'expériences vécues, d'opinions, d'habitudes.

On peut préciser, pour conclure, que si la formation des assistantes maternelles adopte une pédagogie à la fois souple et participante, elle constituera une expérience d'ouverture et de respect mutuel entre assistantes maternelles, ainsi qu'entre assistantes maternelles et formateurs. Une telle expérience sociale pourra sans doute avoir des répercussions sur l'accueil et la vie familiale ainsi que sur les contacts entre assistantes maternelles et travailleurs sociaux du placement familial, en favorisant pour tous l'adaptabilité au changement. Elle sera enfin surtout bénéfique à l'enfant gardé.

CHAPITRE IV

MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

CHAPITRE IV

MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

Il va sans dire que la formation des assistantes maternelles demande que soient mis à sa disposition des moyens sans lesquels elle risquerait d'être sans efficacité. Par ailleurs, le groupe est conscient d'une certaine pénurie et d'une difficulté à faire reconnaître la nécessité de ces moyens. Mais il est unanime à penser qu'une formation à bon marché, simple information donnée une fois pour toute, serait une dépense totalement inutile car inefficace, dangereuse aussi dans la mesure où elle risquerait de faire illusion et de donner bonne conscience.

PRIORITE

Par contre, il existe des priorités et à ce sujet trois voeux ont été émis :

1) Veiller à un équilibre entre les temps et les efforts consacrés à la pré-formation, la formation de base et la formation continue.

2) Priorité doit être donnée là où il existe déjà un terrain favorable, c'est-à-dire, là où les services, dans leur ensemble, ont été sensibilisés au besoin de formation des assistantes maternelles. C'est dire que tout un travail préliminaire est nécessaire avant de mettre en place une formation.

3) Il est également indispensable que le responsable de la formation et l'animateur intéressent les responsables des services dans le cadre desquels les assistantes maternelles travaillent ainsi que les équipes techniques, entendent leurs souhaits et leurs craintes, leur donnent une information à laquelle les assistantes maternelles, en formation de base, et en formation continue, doivent participer et qu'ils les fassent enfin participer à une évaluation de la formation qui n'est pas, bien entendu, une évaluation des assistantes maternelles formées.

LES ACTEURS DE LA FORMATION

De nombreux acteurs doivent concourir à la formation des assistantes maternelles et leurs rôles doivent être clairement définis.

1) Des critères de choix pour les formateurs

Avant d'aborder la place spécifique de chacun, il convient de préciser à nouveau les critères auxquels tous les intervenants doivent répondre pour participer valablement à la formation d'assistantes maternelles.

Il n'est certes pas facile de définir le "profil" du formateur idéal pour ce type de formation. Cependant, l'ensemble du groupe d'étude a été unanime à reconnaître que pour les animateurs de formation et pour les intervenants habituels, il était absolument indispensable d'avoir une connaissance directe, et si possible une expérience professionnelle du placement familial d'une part, et des enfants et familles en difficulté d'autre part. Cela implique pour les professionnels de la formation continue et les universitaires l'obligation d'acquérir cette expérience au travers de stages, lorsqu'ils n'ont pas eu la possibilité d'exercer d'activités cliniques. Le groupe dans son ensemble attache une particulière importance à cette condition absolument nécessaire que doit remplir le formateur.

Le deuxième critère indispensable à la fonction d'animateur et d'intervenant habituel, est la connaissance et la pratique de la dynamique des groupes en formation. Là encore aussi, il est nécessaire que les travailleurs sociaux ou les assistantes maternelles qui veulent participer activement à la formation d'assistantes maternelles soient à même, pour ce faire, de bénéficier d'une formation de formateur : formation pédagogique et dynamique de groupe.

Cette double exigence, si elle est respectée, va mettre certains responsables de formation devant la nécessité de compléter leur propre formation : les uns par une expérience du placement familial, les autres par une préparation à la pédagogie de groupe, mais il est indispensable qu'ils s'y soumettent.

2) Le pivot de la formation

Le pivot de la formation est un animateur désigné par la D.D.A.S.S. pour assurer la permanence et la cohérence de la formation, sous la responsabilité directe du médecin de P.M.I. ou de l'inspecteur chargé de l'enfance. A cet égard, il peut être fait appel à un organisme de formation permanente (tel le Groupe de Recherche et d'Action pour la Petite Enfance (G.R.A.P.E.) Ecole des Parents, etc...) ou à une personne qui constituera son équipe.

Quoi qu'il en soit, cet animateur pédagogique est le maître d'oeuvre de la formation par sa permanence et sa disponibilité. Pour lui plus que tout autre acteur de la formation, il est indispensable d'avoir une connaissance personnelle de la pratique du placement familial et une formation de formateur (ce rôle, dans les expériences actuelles rapportées ci-dessous (cf. 3ème partie, p.79), est tenu par un pédo-psychiatre, un pédiatre de P.M.I., ou par un formateur universitaire).

La tâche de l'animateur est complexe et fait de lui le pivot de la formation :

- connaître les besoins réels et potentiels de formation.
- susciter l'appétit de formation par la sensibilisation à la formation en collaboration avec les travailleurs sociaux sur le terrain. Ceci nécessite d'ailleurs à l'expérience un temps assez long.
- composer les groupes, organiser les cycles et les coordonner.
- proposer et mettre en oeuvre les programmes.
- constituer ses propres équipes de formateurs à partir des praticiens locaux ou faire appel soit à des intervenants ponctuels, soit à des institutions de formation.
- procurer les instruments pédagogiques.

Les possibilités varient localement. Mais les expériences rapportées au groupe d'étude ont mis en lumière les points suivants :

• L'animateur doit disposer d'une réelle disponibilité de temps : cela signifie que dans les départements de forte densité démographique, plusieurs animateurs, disposant chacun au minimum d'un mi-temps, doivent constituer auprès du responsable D.D.A.S.S. une véritable équipe pivot.

• L'animateur, s'il veut fonder un groupe de formation cohérent et capable de donner à chacun de ses membres une participation active à la formation, voire une co-responsabilité, se doit de bien connaître les membres du groupe et de s'en faire connaître à travers l'élaboration des objectifs et la reformulation des programmes. Il lui faut donc être aussi disponible pour "animer" personnellement et seul le groupe d'assistantes maternelles au départ, avant de faire appel à des intervenants extérieurs.

• C'est à l'animateur permanent de suivre ensuite au long cours, l'évolution du groupe pour assurer à la formation la progressivité et la cohérence qui, seules, garantissent une véritable assimilation des connaissances et de la réflexion.

3) Les divers intervenants

La formation devant être une ouverture sur l'extérieur et comporter l'apport de connaissances diversifiées, fait nécessairement appel à des intervenants multiples, habituels ou exceptionnels qui, autant que faire se peut, doivent être extérieurs à l'équipe du placement familial dont les assistantes maternelles sont en formation.

Tous les professionnels de l'enfance : assistantes sociales, puéricultrices, psychologues, enseignants, médecins, pédiatres, psychiatres, juges, éducateurs, inspecteurs D.D.A.S.S.... peuvent être amenés, à la demande de l'animateur ou des assistantes maternelles, à concourir à la formation, de manière occasionnelle ou habituelle, individuellement ou par équipe.

Bien entendu, et sauf exception, des professionnels veilleront à ne pas intervenir comme formateurs des assistantes maternelles pour lesquelles ils assurent le suivi régulier de l'enfant placé.

Etant donné l'ampleur des besoins de formation, la complexité de la tâche de l'animateur et la nouveauté de ce domaine pédagogique, il semble souhaitable que l'éventail des intervenants soit aussi ouvert que possible, mais que se constituent néanmoins progressivement des équipes pluridisciplinaires de professionnels attachés à diverses institutions (crèche, placement familial, D.D.A.S.S., école) dans les mêmes localités, qui, intéressés par la formation des assistantes maternelles, accumuleront autour de l'animateur une expérience qui pourra être petit à petit réfléchie et évaluée. La mise en place d'une équipe stable permettra qu'elle se perfectionne au fur et à mesure à la pédagogie de groupe. En effet, si l'animateur se contente de faire appel exclusivement à des professionnels isolés et sans cesse renouvelés, il se prive d'un moyen d'évaluer et de faire évoluer au long des années la formation.

4) Le rôle des assistantes maternelles et de leurs associations

Les assistantes maternelles elles-mêmes peuvent être, à un double niveau, acteurs dans leur formation.

Individuellement, en tant que "participantes" elles sont sollicitées, on l'a vu, par la formule pédagogique souple et active : élaboration du programme, choix de support pédagogique, discussions, comptes rendus...

A travers leurs associations les assistantes maternelles se retrouvent être des co-acteurs importants de la formation. On peut regretter qu'actuellement trop peu d'assistantes maternelles se retrouvent encore dans des associations. Pourtant dans certaines régions, la vie associative des assistantes maternelles joue un rôle fondamental : information sur les possibilités existantes de formation, sensibilisation à l'intérêt qu'elle présente, discussion ouverte sur les craintes qu'elle peut soulever pour certaines qui redouteraient une rescolarisation, réflexions préparatoires sur les thèmes à aborder, évaluation en groupe des expériences déjà faites. Dans l'ensemble la vie associative des assistantes maternelles peut constituer un médiateur qui contribue à une régulation permanente de la formation par rapport aux besoins ressentis par les assistantes maternelles elles-mêmes.

Est-ce à dire pour autant que les assistantes maternelles doivent devenir leurs propres formateurs ? Doivent-elles comme certaines en ont fait l'expérience, tendre à devenir des animateurs de formation, après avoir suivi une formation de formateurs.

Une discussion assez vive a eu lieu au sujet de l'utilisation que les assistantes maternelles pouvait faire d'une formation de formateur.

L'exercice de l'enseignement est-il compatible avec l'exercice de la fonction d'assistante maternelle ?

Une partie du groupe était opposée à cette idée, craignant que l'assistante maternelle enseignante ne soit plus suffisamment disponible pour l'enfant confié, compte tenu de l'attention qu'il exige et des nombreuses démarches que l'assistante maternelle est tenue de faire à son sujet. A l'issue de cette discussion, il a semblé néanmoins qu'il devait lui être possible de participer à la formation à temps partiel, sous réserve qu'elle ait un seul enfant à charge, d'âge scolaire et ayant acquis un certain degré d'autonomie et qu'elle puisse se faire aider pour les tâches matérielles comme toute mère de famille qui travaille.

Par contre les assistantes maternelles et une partie du groupe ont rejeté l'idée que l'assistante maternelle devrait choisir entre exercer son métier ou celui d'enseignant, et de réserver l'enseignement aux assistantes maternelles plus âgées qui ne garderaient plus d'enfant. Un enseignement coupé de la pratique est vite caduc et, par ailleurs, enseigner est un puissant moyen de perfectionnement de sa propre pratique.

En conclusion, la formation des assistantes maternelles repose sur le concours de différents acteurs pluridisciplinaires, rattachés à diverses structures et coordonnés par un animateur et un responsable. Pour faciliter cette coordination, pour maintenir dans toute la netteté nécessaire la définition et l'articulation des différents rôles, il semble souhaitable que soit instauré auprès de chaque D.D.A.S.S. un "conseil pédagogique et technique" qui réunirait périodiquement des représentants des administrations, des formateurs, des assistantes maternelles et des responsables des placements familiaux. Une telle structure serait particulièrement apte à assurer la régulation indispensable de la formation et la sensibilisation de chacun aux problèmes de la formation des assistantes maternelles.

L'ORGANISATION CONCRETE DE LA FORMATION

Nous ne reviendrons pas ici sur la dimension des groupes de formation ni sur le rythme et la durée des séances qui ont été déjà envisagés à propos de la préformation, de la formation de base et de la formation continue.

1) Les lieux de la formation

Les lieux dans lesquels se déroulent la formation ne sont pas indifférents. Actuellement, il s'agit trop souvent de "locaux de fortune", qui n'ont pas été prévus pour cette fonction et qui varient souvent d'une séance à l'autre. Ils doivent avant tout être d'accès facile, suffisamment spacieux et accueillants.

Si elles se multipliaient, comme on peut l'espérer, "les maisons de l'enfance" constitueraient l'endroit idéal : bien implantées, repérables par tous connus des assistantes maternelles pour leurs multiples fonctions. Elles permettraient un accueil stable où pourraient demeurer du matériel pédagogique, une bibliothèque, et où les enfants des assistantes maternelles pourraient être accueillis en toute sécurité pendant la réunion..... Toutes ces qualités sont très souhaitables et souhaitées.

En attendant, force est bien d'utiliser diverses ressources locales : crèches, locaux de P.M.I., écoles, université, centre social... Au moins doit-on chercher le maximum de continuité dans les locaux utilisés et prévoir les possibilités d'accès (ramassage...). Il faut savoir enfin qu'à l'expérience les assistantes maternelles préfèrent s'organiser entre elles pour la garde des enfants plutôt que d'accepter une garderie qui ne leur paraîtrait pas satisfaisante.

2) Evaluation et reconnaissance de la formation

La formation des assistantes maternelles étant facultative ne peut, semble-t-il, donner lieu à aucune "reconnaissance" légale qui constituerait une passerelle vers un des diplômes ouvrant accès aux professions de l'enfance telles qu'auxiliaire de puériculture, aide soignante, aide médico-psychologique... A une époque où se pose le problème de l'évolution du statut de la femme au foyer et des statuts professionnels, cela constitue une lacune regrettable, et ce point devrait être réexaminé.

En l'état actuel, cependant, deux "sanctions" de formation semblent possibles et nécessaires :

- d'une part, une évaluation de chaque cycle de formation par le groupe des assistantes maternelles et des formateurs, évaluation dont les modalités seront élaborées par le groupe lui-même (discussion, commentaires oraux ou écrits, réponses à un questionnaire...) mais dont l'objectif est de servir de repérage pour chacun de ce qui a été perçu, reçu, assimilé ou manqué par rapport au vaste champ des connaissances utiles.

- d'autre part, au minimum, la reconnaissance de l'assiduité peut être accordée par un certificat à chacune de celles qui ont confirmé leur choix d'un métier et d'une formation par une participation régulière.

En l'état actuel de la mise en place du statut d'assistante maternelle et de la formation, il n'est pas souhaitable d'aller plus loin. Le groupe d'étude souhaite néanmoins qu'une évaluation globale des formations et de la profession soit réalisée dans un délai de 5 ans.

3) Le budget de la formation

Plusieurs modalités de financement pour la formation peuvent actuellement être considérées.

Les organismes à caractère privé peuvent avoir recours à des affectations budgétaires émanant de la formation continue, à condition bien entendu que lesdits organismes cotisent à 1,10% des salaires bruts, et dans la mesure de la quote-part leur revenant. Cette formule permettrait d'organiser la formation des assistantes maternelles dans l'institution mais avec le concours de formateurs venant de l'extérieur particulièrement important pour une formation continue qui doit être, rappelons-le, pluridisciplinaire. Toujours pour la formation continue, on doit souligner ici les difficultés regrettables rencontrées dans la fonction publique pour y accéder et souhaiter que les choses puissent être améliorées sur ce point.

Par ailleurs, des actions prioritaires peuvent être décidées par les Commissions Paritaires Régionales gérant les fonds recueillis. Cette action prioritaire peut se traduire par la mise en place d'une formation ouverte à des assistantes maternelles travaillant pour des institutions différentes, et organisée en accord avec les institutions intéressées et différents formateurs.

En troisième lieu, le financement de la formation d'assistante maternelle est prévu par la circulaire du Ministère de la Santé du 29 décembre 1979. Ce texte évalue le prix de revient de la formation par an et par assistante maternelle à 170 F. au 1er janvier 1979 (120 F. de dépenses d'enseignement et 50 F. de frais de déplacement et de garde). Ce prix de revient doit s'entendre comme une inscription budgétaire à multiplier par le nombre réel d'assistantes maternelles du département et non le nombre de celles effectivement en formation au cours de l'année. Une part du financement reste à la charge du budget départemental et devra donc par conséquent être acceptée par les conseils généraux.

Il importe de souligner que les trois niveaux de formation que nous avons dégagés revêtent une égale importance. Il importera alors que les responsables, en fonction des budgets dont ils disposeront, veillent à garder un équilibre entre ces trois volets de la formation et ne privilégient pas exclusivement l'un ou l'autre.

EN CONCLUSION

Le groupe d'étude, en se prononçant sur les modalités pédagogiques et concrètes de la formation des assistantes maternelles, n'a pas voulu imposer un modèle unique mais donner quelques critères de repérage à des actions foisonnantes. Ceux qui les mettent en oeuvre et ceux qui en bénéficient s'interrogent. Le groupe d'étude a été composé de ceux-là mêmes. Ses réponses ne sont qu'un balisage à un moment donné qui est privilégié : celui qui succède tout juste aux premières expériences de quelques pionniers qui ont pris et mesuré les risques et les enjeux d'un développement rapide et uniformisé de la formation des assistantes maternelles. On trouvera une synthèse de quelques-unes de ces expériences dans la dernière partie de ce rapport. Ceux-là ont voulu exprimer qu'il n'existe pas un modèle, mais un objectif :

. L'objectif est la mise en oeuvre de formations souples mais cohérentes, dans lesquelles les assistantes maternelles sentent qu'elles occupent une place active, trouvée dans l'apport des formateurs conjugué à leur propre expérience : elles devraient pouvoir y trouver la sécurité, le sens de leur valeur professionnelle et sociale qui leur permettent de dialoguer avec plus d'aisance avec l'enfant, sa famille et différents acteurs des instances de la vie sociale. Une telle formation devrait donc constituer des repères sécurisants et non un modèle contraignant. Rien mieux que la sécurité alliée à la souplesse ne permet en effet d'éviter les effets paradoxaux que connaissent certaines formations au travail psycho-social. C'est pour échapper à ces modèles paradoxaux de formation, que le groupe d'étude a souhaité assigner des repères à la fois souples et cohérents à la formation des assistantes maternelles.

3ÈME PARTIE

LES EXPERIENCES DE FORMATION
D'ASSISTANTES MATERNELLES

3ème PARTIE

LES EXPERIENCES DE FORMATION

D'ASSISTANTES MATERNELLES

Une douzaine d'expériences de formation ont été présentées au groupe d'étude. Leur synthèse s'avère assez difficile pour diverses raisons. La plupart d'entre elles sont trop récentes pour pouvoir prétendre à une évaluation qui nécessitera quelques années de recul. Certaines sont antérieures au statut de 1977 et toutes ont été réalisées avant la circulaire du 20 décembre 1979 qui précise les orientations selon lesquelles les formations devront être conduites. De ce fait ces expériences sont variées, pour la plupart peu formalisées et très pragmatiques. Enfin le petit nombre d'expériences concernées et souvent le caractère non exhaustif des renseignements apportés en limitent d'autant l'analyse. On trouvera la liste des expériences dont le groupe a eu connaissance, à la fin de cette partie.

. Préparation

Il convient de remarquer qu'avant de réaliser les formations proprement dites que nous analyserons ici, il a souvent été nécessaire de mener une action de sensibilisation, d'information et de concertation. Cette action concernait tant les assistantes maternelles elles-mêmes que les professionnels sociaux qui travaillaient avec elles. Il a fallu en effet combattre les réticences que l'on constatait de part et d'autre face à cette formation avant de pouvoir l'envisager de façon plus structurée.

Dans toutes les expériences, on insiste sur le caractère indispensable de cette phase préparatoire qui ne doit pas être minimisée tant dans son importance que dans sa durée. Tous les acteurs de la formation doivent y être associés : les responsables administratifs chargés de l'enfance, les travailleurs sociaux, les assistantes maternelles et les organisateurs de la formation. Cette période de sensibilisation doit permettre de faire saisir à chacun l'intérêt et l'importance de la formation. Elle devra permettre de clarifier et de définir les rôles et places de chacun par rapport à la formation et au suivi des assistantes maternelles. Il apparaît également d'après les expériences présentées que la bonne réussite de cette phase préparatoire, indispensable pour pouvoir aborder la formation proprement dite dans des conditions satisfaisantes, nécessitera un temps assez long.

L'initiative des formations émane toujours, à une exception près, des services employeurs (DDASS, crèche, PMI, CAF, Municipalité, etc...). Une seule de ces expériences a été réalisée à l'initiative d'une association d'assistantes maternelles. Celle-ci voulait pallier un manque de soutien des assistantes maternelles qui, en tant qu'assistantes maternelles "libres" pratiquant la garde de jour, n'avaient, dans cette ville, aucun contact régulier avec un travailleur social.

. Les acteurs de la formation

Mais si l'initiative appartient à l'employeur, ce n'est pas lui qui, la plupart du temps, réalise la formation. En général, il a été fait appel à des organismes de formation extérieurs de nature très variée, suivant la situation locale et l'organisme demandeur : Groupement d'Etablissements de l'Education (GRETA) ; Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) ; Université : Service de formation continue ; Centre de formation de travailleurs sociaux ; GRAPE, CRF, etc... Pour les expériences les moins structurées et qui disposaient d'un financement minime, voire inexistant, il était fait appel à des intervenants extérieurs, essentiellement des travailleurs sociaux ou des médecins, indépendants du service de Placement Familial, sollicités un peu au coup par coup en fonction des sujets à traiter.

Trois services employeurs pourtant ont assuré eux-mêmes la formation des assistantes maternelles avec lesquelles ils travaillaient. On doit remarquer cependant que la seule expérience ayant échoué dans celles qui ont été présentées, appartient à ce groupe. Partout ailleurs il a été jugé préférable que les formateurs soient extérieurs pour éviter toute idée de rapport hiérarchique entre le formateur et les stagiaires et éviter que la formation n'échoue ou ne se résume à un règlement de contentieux entre l'employeur et les salariés. On peut noter qu'un service qui a lui-même assuré la formation, a pris soin que le formateur n'ait pas de liens directs avec les assistantes maternelles du groupe concerné, ni dans le suivi, ni lors de l'agrément.

Il se confirme donc à travers ces expériences qu'il est nécessaire que la formation soit assurée par des personnes n'ayant pas de rapport hiérarchique direct avec les assistantes maternelles concernées et qu'elle soit donnée par des formateurs professionnels qualifiés.

. Constitution des groupes

Les formations ont le plus souvent différenciées les groupes suivant le mode de garde (assistante maternelle à la journée, crèche familiale, ASE). Deux expériences seulement se sont adressées en même temps à des assistantes maternelles à la journée et à celles de l'ASE. L'une ne signale pas, "contrairement à son attente", de problèmes particuliers. Par contre, dans l'autre il s'est avéré que le travail préliminaire de constitution du groupe lui-même a été très long du fait de son hétérogénéité. Pour les expériences à venir, il a donc été prévu de séparer, au moins pour un certain nombre de séances, les assistantes

maternelles en fonction des différents types de garde. L'expérience démontre donc l'extrême difficulté de constituer un groupe soudé avec des assistantes maternelles d'origine et de pratique très différentes. Les différents modes de garde posent des problèmes très particuliers qu'il est difficile de réunir dans une même formation et de traiter en même temps sans privilégier les uns ou les autres. On peut observer que ceci va à l'encontre des orientations de la circulaire sur la formation et des vœux du groupe d'étude qui insistent sur l'importance et la nécessité d'une formation conjointe aux différents modes de garde étant donné la fréquence des passages d'un mode de garde à l'autre, voire de leur coexistence pour une même assistante maternelle. Ces expériences signifient peut-être seulement que le temps n'est pas encore venu pour les assistantes maternelles et les formateurs d'aborder ensemble les problèmes fondamentaux communs à tous les modes de garde. Une certaine expérience de formations homogènes est sans doute pour les uns et les autres une étape préliminaire indispensable.

Certaines expériences ont essayé de s'ouvrir à d'autres participants que les assistantes maternelles. L'une s'est déroulée sous forme de réunion entre les assistantes maternelles et les travailleurs sociaux avec lesquels elles travaillaient. Deux ou trois ont tenté de faire participer les parents mais avec peu de succès, semble-t-il. Ceci peut s'expliquer par les horaires souhaités par les assistantes maternelles (souvent l'après-midi de 14h. à 16h.), horaires qui conviennent peu aux parents qui travaillent. Par contre il faut souligner que sur un plan qualitatif la participation des parents a été fort appréciée. On retrouve assez unanimement un souhait d'ouverture des formations à d'autres participants (assistantes maternelles pratiquant d'autres modes de garde) et en général à tous les partenaires des assistantes maternelles : famille naturelle, travailleurs sociaux et conjoints des assistantes maternelles, particulièrement dans le cas des familles d'accueil.

. Déroulement de la formation

En général les expériences de formation se sont déroulées sur une année scolaire (une sur six mois, une sur dix huit mois et une autre sur deux années). La durée moyenne des formations est relativement brève : entre 20 h. et 30h., seules quelques unes dépassent ce temps (60h. sur deux ans/ 80h. sur 18 mois). On retrouve partout le même nombre de participantes par groupe. Compte tenu de l'absentéisme, la moyenne générale est de 12 participantes par groupe (pour 15 à 20 inscrites), ce qui semble être satisfaisant. On peut remarquer aussi une expérience qui sur la base d'un groupe plus important (20 personnes) a fonctionné selon un double rythme : réunion de ce grand groupe et travail en plus petit groupe de quartier (3 à 4 personnes) alterné. La fréquence des réunions est en général mensuelle. Quelques formations se déroulaient au rythme hebdomadaire. Cependant, il est remarqué que cette fréquence est trop rapide compte tenu des charges et du travail de l'assistante maternelle : elle a provoqué beaucoup d'absentéisme et il semble donc que des réunions mensuelles, en permettant une meilleure organisation, soient garantes

d'un groupe plus homogène et plus assidu. En général l'intérêt des assistantes maternelles pour ces expériences était marqué par une grande assiduité aux réunions. A l'inverse, dans les rares cas d'échec ou de difficulté dans la formation, l'absentéisme a été le symptôme majeur.

La formation étant facultative, il est bien difficile de porter une appréciation qualitative sur la constitution des groupes qui ont suivi une formation. Mais il a été observé à plusieurs reprises que les assistantes maternelles qui auraient le plus à bénéficier d'une formation s'y refusaient souvent ou abandonnaient les séances le plus rapidement. A l'inverse, on note quelquefois aussi que d'excellentes assistantes maternelles ne viennent jamais à des séances de formation. Cela a sans doute été analysé dans les réticences à l'encontre de la formation mais repose tout le problème de la sensibilisation et de l'incitation à la formation.

Les séances se sont déroulées généralement dans la semaine et dans l'après-midi (en début d'après-midi pour une durée d'environ 2 à 3h.). Rappelons que cela peut gêner la participation des parents pourtant très souhaitée par ailleurs. On peut remarquer une expérience de formation en six fois deux journées complètes consécutives. Une autre expérience a été organisée en soirées pour faciliter la présence des parents et des conjoints des assistantes maternelles, ou pour faciliter la garde des enfants. Pour les réunions qui ont lieu dans la journée, et qui sont la grande majorité, la garde des enfants est dans l'ensemble assurée selon différentes modalités : halte-garderie, crèche, baby sitter, rotation des assistantes maternelles entre elles, avec l'aide d'une éducatrice, d'une travailleuse familiale ou d'un animateur d'école maternelle, ce qui a constitué un terrain de formation pratique intéressante.

Lors d'une expérience, faute de moyens financiers, il s'est trouvé que des réunions ont eu lieu en présence des enfants. Mais d'un avis général cela ne semble pas souhaitable. Une autre a organisé la garde des enfants dans une crèche collective. A tour de rôle, chaque assistante maternelle a participé à la garde, ce qui se constituait, là encore pour chacune d'entre elles, à une sorte de stage pratique qui a été très profitable et apprécié.

La formation avait lieu dans les endroits les plus variés en fonction des disponibilités et des possibilités locales. Il semble important cependant d'un avis commun qu'elle se déroule hors du lieu habituel de travail et dans un lieu le plus proche du domicile possible pour éviter de trop grande perte de temps et d'argent en déplacement. Il y faut aussi une installation suffisante pour utiliser en particulier des supports audiovisuels dans de bonnes conditions.

. Le contenu

Les programmes n'étaient pas pour la plupart préétablis. Ils ont été décidés le plus souvent au cours des premières réunions avec les assistantes maternelles pour pouvoir au mieux répondre à leurs demandes. Quatre formations avaient établi un programme préalable avec les travailleurs sociaux qui travaillaient avec les assistantes maternelles pour répondre à leurs besoins. Pour toutes les autres, après avoir tenté de cerner les besoins des travailleurs sociaux, on a largement consulté les assistantes maternelles pour voir si les projets correspondaient à leurs besoins. Cette participation des assistantes maternelles à l'élaboration du programme est soulignée comme indispensable par bon nombre de formateurs, et par conséquent il semble que cette souplesse ait persisté après la parution du texte de décembre 1979. Ces expériences en effet ont montré l'importance que le programme ne soit pas trop rigide. S'il est indispensable sur un plan pédagogique d'avoir un schéma pour le déroulement de la formation et de s'y tenir, il faut pouvoir aussi laisser la place à des thèmes non précis, mais que les assistantes maternelles souhaitent aborder. Ainsi lors d'une expérience relatée par les assistantes maternelles, les formateurs ont refusé d'aborder les problèmes de statuts et de professions ce qui a provoqué un abandon de la formation par la plupart des participantes et finalement son échec.

Dans les contenus abordés, on retrouve toujours les mêmes thèmes. Ils tournent autour de trois grands axes essentiels :

- L'enfant : son développement et la situation de l'enfant placé ;
- Les relations entre la famille d'accueil et la famille naturelle :
- La profession et le statut.

On doit remarquer que ce dernier thème préoccupe beaucoup les assistantes maternelles. Il semble donc nécessaire d'aborder ce sujet (bon nombre de formateurs qui ne souhaitaient pas le faire y ont été contraints). Certains signalent même qu'il faut, à leur avis, l'aborder au début de la formation pour éviter que les problèmes matériels ne soient sans cesse reposés pendant le déroulement des séances. Ce point apparaît presque même comme une caractéristique de cette formation. Il semble qu'il ne soit pas possible d'aborder d'autres thèmes tels que ceux qui ont été évoqués antérieurement avant d'avoir réglé ces problèmes de statut et de profession.

. Modalités pédagogiques

Les groupes de formation disposaient en général d'un formateur qualifié mais beaucoup de ceux-ci ont fait appel à des intervenants extérieurs selon les thèmes à traiter. Cette intervention semble bien ressentie mais doit cependant être entourée de certaines précautions. Un formateur signale qu'il est d'abord nécessaire de constituer un groupe bien soudé avec les participantes avant de faire appel à des personnes extérieures.

Ces intervenants peuvent également être employeurs (notamment ce sont des représentants de la DDASS qui interviennent sur les problèmes de statuts). Si la participation des employeurs n'est pas rédhibitoire, il semble indispensable qu'elle ne soit introduite qu'avec l'accord du groupe des assistantes maternelles en formation, après un certain nombre de séances, et seulement sur des problèmes spécifiques.

Les supports pédagogiques, vu le manque de moyens généralisés, étaient dans l'ensemble assez pauvres. La plupart des séances se déroulaient sous forme de discussion à partir de faits vécus par les assistantes maternelles. Le formateur, à partir de l'expérience, apportait à la discussion des connaissances théoriques, oralement ou à partir de textes brefs ou de montages "photogrammes".

Lorsque les interventions extérieures ont eu lieu, la discussion s'engageait sur l'exposé de l'intervenant. Des films, fiches pédagogiques, ont été également utilisés. Dans deux cas, une bibliothèque a été mise à la disposition des stagiaires. Dans une expérience, la formation a pu être complétée par un stage pratique dans une crèche. Ceci a été très apprécié et est souvent souhaité par ailleurs par les assistantes maternelles.

Les réunions ont souvent fait l'objet d'un compte rendu qui était commenté au début de la réunion suivante. La plupart du temps, c'est le formateur qui rédigeait le document mais quelquefois la rédaction a été assurée par les assistantes maternelles elles-mêmes à tour de rôle. Il semble qu'il s'agit là d'un outil pédagogique dont l'intérêt a été ressenti par les assistantes maternelles et par les formateurs. Il permet souvent de refamiliariser les assistantes maternelles avec l'expérience écrite. De plus, c'est un bon instrument d'analyse et de synthèse qui permet de garder un fil conducteur à la formation. On signale, dans une expérience, que l'abandon de ces comptes rendus, faute de temps de la part des animateurs, a eu des répercussions sur le déroulement des séances provoquant bon nombre de redites ou des retours en arrière demandés par de nouvelles participantes, sur des sujets déjà abordés. Le compte rendu rédigé permet d'éviter ces écueils et sa discussion en début de séance permet de mieux structurer les réunions.

. Budget

Ayant trop peu d'informations sur le financement, il n'est pratiquement pas possible de tirer des conclusions de ces expériences à ce sujet. Dans la mesure où les textes n'étaient pas publiés, il semble que les financements aient été trouvés un peu au hasard en fonction des disponibilités locales. Certains coûts étaient très sous-estimés, la formation était alors prise en charge par le centre de formation (GRETA) ; d'autres pouvaient aller jusqu'à des sommes importantes. Il existe des distorsions énormes entre les différentes expériences, l'heure/groupe allant de

150 à 450 F. sans doute en fonction du fait que les différents intervenants étaient ou non rétribués au titre de la formation ou de leur service d'appartenance. La plupart des formateurs ou des demandeurs de formation déplorent de ne pas avoir les moyens leur permettant d'évaluer les coûts réels ni de s'entourer de supports pédagogiques plus sérieux (films - livres - textes - tirés à part).

. Impact de la formation

En général, les formations ont fait l'objet d'une évaluation en groupe à la fin de l'année ou du cycle. Les employeurs ont quelquefois été invités à participer à ce bilan, de même que les parents pour la garde de jour ou les autres travailleurs sociaux intéressés. Certaines évaluations étaient très précises, apportant des données intéressantes.

Dans la mesure où cette profession n'est pas reconnue par un diplôme, il est difficile de parler de sanction de la formation. Néanmoins, dans quelques cas, il a été remis aux assistantes maternelles, souvent sur leur demande, des certificats d'assiduité ou de participation. Les assistantes maternelles regrettent souvent l'impossibilité de validation de ces séances de formation qui les valoriserait et pourrait contribuer à des promotions professionnelles ultérieures.

Quant aux répercussions plus générales de ces expériences de formation, elles ont été précisées sur deux plans : les assistantes maternelles elles-mêmes et leurs relations avec les travailleurs sociaux.

- A la quasi unanimité, les assistantes maternelles se déclarent satisfaites de ces expériences de formation et regrettent de ne pas pouvoir les poursuivre, la plupart souhaitent un approfondissement du travail entrepris, sous forme de formation continue. En général, elles se sentent valorisées et enfin reconnues comme de vraies professionnelles, le plus grand apport de la formation étant souvent pour elles de les faire sortir de leur isolement. On peut signaler à ce sujet que des assistantes maternelles ayant suivi une formation ont ensuite participé à la fondation et l'animation d'une association des assistantes maternelles et des parents d'enfants gardés. La formation a donc souvent pour conséquence une prise de conscience professionnelle tant individuelle que collective, mais elle est également facilitée par ces prises de conscience...

- Dans l'ensemble, les relations avec les travailleurs sociaux et les employeurs se trouvent modifiées par la formation, souvent dans le sens d'une amélioration, particulièrement lorsque ceux-ci ont été invités à assister à la formation ou informés de son déroulement. La formation des assistantes maternelles n'est d'ailleurs pas sans répercussions sur l'ensemble des services dans lesquels elles sont intégrées. Plusieurs fois, la mise en place de cette formation a

provoqué de la part des autres travailleurs sociaux, notamment des assistantes sociales, des demandes de formation pour eux-mêmes. Ceci pourrait s'expliquer évidemment par les réticences des travailleurs sociaux à la formation des assistantes maternelles qui craindraient d'être "dépassés" par des assistantes maternelles formées, mais ceci est sans doute surtout significatif du besoin généralisé de formation de tous les professionnels de l'enfance.

X

X X

A travers ces douze expériences qui ont été spontanément exposées au groupe d'étude, et qui ne résultent donc pas d'un échantillonnage, on peut retenir :

- leur extrême diversité dans l'organisation, les modalités pédagogiques et les intervenants.
 - le paradoxe qui fait que d'une part, il y a une interaction entre la formation des assistantes maternelles et la pratique du placement familial. La formation se prépare à travers la pratique d'accueil et se répercute sur elle.
 - et que d'autre part formation et pratique doivent rester distinctes : dans ces expériences les formateurs n'interviennent pas dans le travail direct des assistantes maternelles.
 - l'ignorance des coûts réels de cette formation dont on sait seulement à travers ces expériences qu'elle a demandé des moyens nombreux et diversifiés.
-

LISTE DES EXPERIENCES

Association Nationale des Personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance
(A.N.P.A.S.E.) (M. DOMATO)
93, rue d'Esquermes
59000 LILLE

Association Assistantes Maternelles et Petite Enfance (Mme LENNE)
22, rue de la Belle-Feuille
92100 BOULOGNE

Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne
(C.A.F.R.P.) (Mme PYOT)
Bureau de Recherches et d'Etudes Sociales
26 quater, rue Viala
75015 PARIS

Centre Académique de Formation Continue (Mme COUREE)
(C.A.F.O.C.)
Ministère de l'Education
Académie de Poitiers
6, rue Sainte-Catherine
86034 POITIERS

Croix-Rouge Française (Mme BILISKO)
Education pour la Santé du Grand Public
"Santé au Foyer"
17, rue Quentin-Bauchart
75384 PARIS Cédex 08

D.D.A.S.S. des Alpes-Maritimes
Service Unifié de l'Enfance
Service de P.M.I. et de l'Enfance (Docteur J. DOR, pédiatre)
9, Bd. Guynemer
06400 CANNES

D.D.A.S.S. des Bouches-du-Rhône et du Var
Service Unifié de l'Enfance (Docteur Yvonne DUMAS-MENGUY, pédo-psychiatre)
66 A, rue Saint-Sébastien
13052 MARSEILLE Cédex 2

D.D.A.S.S. de Loire-Atlantique
Service de P.M.I. (Docteur HOUMARD, médecin départemental)
M.A.N. rue Viviani
44062 NANTES Cédex

D.D.A.S.S. de Paris
Service Social P.M.I. du 13^{ème} arrond. (Mme VASSILOPOULOS, assistante sociale)
33, rue Daviel
75013 PARIS

D.D.A.S.S. de Paris
Service Social du 17^{ème} arrond. (Mme L. SCHULMANN, assistante sociale)
16, rue des Batignolles
75017 PARIS

D.D.A.S.S. du Val-de-Marne
Centre de Puériculture et de Pédagogie Appliquées (Docteur CASTEX)
(C.P.P.A.)
4, rue des Varennes
94370 SUCY-en-BRIE

Ecole des Parents (Mme MJ. JACQUEY)
4, rue Brunel
75017 PARIS

Groupe de Recherche et d'Action pour la Petite Enfance (MM. COURNUT et ALONSO)
(G.R.A.P.E.)
70, Galerie Vivienne
75002 PARIS

Université PARIS XII Val-de-Marne
Service de la Formation Continue (Mmes B. GOUSSAULT et C. DEBOCK)
Secteur Petite Enfance
Avenue du Général-de-Gaulle
94010 CRETEIL Cédex

Union Fédérative des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles
3, rue de Stockholm (Mme Josette BOREL, Présidente)
75008 PARIS

CONCLUSION

CONCLUSION

IMPACT DE LA FORMATION

En conclusion, il a semblé important de tenter de mesurer l'impact de la formation des assistantes maternelles sur les différents acteurs du placement familial et de la formation. Ces quelques réflexions devraient permettre d'attirer l'attention, s'il en était encore besoin, sur l'importance et la nécessité d'une vigilance très grande dans la mise en place de la formation et son déroulement afin d'éviter des conséquences qui seraient sans doute plus néfastes que son inexistence.

I - IMPACT DE LA FORMATION SUR L'ENFANT "GARDE"

Il est bien évident que cet enfant est le point central de la formation et nous espérons qu'il est apparu comme tel tout au long de ce rapport. La formation n'a d'autre but que de faire que ses conditions de vie et de développement soient améliorées et meilleures qu'elles ne le sont parfois actuellement. C'est évidemment lui qui a tout à gagner d'une formation ouverte et participante de l'assistante maternelle qui l'a en garde partielle ou continue.

Il semble qu'il puisse y gagner d'abord toutes les vertus modelisantes de la formation : des assistantes maternelles que l'on aura su écouter et dont on aura sollicité les choix, sauront à leur tour mieux l'écouter et prendre en considération ses désirs.

Ensuite et surtout, la formation aura aidé l'assistante maternelle à mieux comprendre ses besoins de continuité, de cohérence..., ses réactions d'enfant en développement, d'enfant qui souffre loin de ses propres parents dont le manque inextinguible doit être reconnu et qui a en même temps besoin de trouver dans l'accueil une chaleur non captatrice.

Enfin tous ces apports de la formation qu'aura reçu l'assistante maternelle doivent permettre à l'enfant de constituer plus librement et plus fermement son autonomie profonde, son propre territoire, sur lequel il construira son avenir d'adulte responsable qui, ayant reçu sa propre nourriture affective, sera capable d'en donner à son tour.

II - IMPACT DE LA FORMATION SUR L'ASSISTANTE MATERNELLE

La formation est susceptible d'avoir sur l'assistante maternelle un double impact professionnel et personnel :

Loin de provoquer chez les assistantes maternelles formées un leurre de toute puissance, la formation doit pouvoir apporter à leur pratique de l'accueil des enfants la sécurité d'une connaissance élargie des besoins et des réactions d'adaptation à la séparation créées chez l'enfant et chez ses parents. Cette connaissance, partie de leur expérience propre, élargie par le détour fait vers la théorisation et l'échange des expériences vécues par d'autres (assistantes maternelles du groupe et formateurs) leur permet de retourner vers leur propre expérience journalière avec des capacités de réflexion et un certain potentiel d'évolution. Une formation bien conduite doit leur permettre en outre d'attacher plus de prix et de mieux utiliser l'aide que leur apporte le suivi du service pour répondre aux besoins de chaque enfant.

Mieux comprendre l'enfant, sa famille, leurs comportements en interaction avec les siens propres, permet à l'assistante maternelle d'ouvrir un dialogue à la fois plus responsable et plus serein avec ses différents partenaires : l'enfant, sa famille, l'équipe du Service. La connaissance et les échanges d'expériences en brisant l'isolement libèrent l'assistante maternelle en partie des charges émotionnelles intenses (sentiment de culpabilité, rivalités inconscientes, captations affectives ou agressivité) que risque de développer en elle l'engagement d'élever dans la quotidienneté et l'intimité de sa famille, l'enfant des autres.

L'impact de la formation sur sa vie personnelle de mère de famille et de femme au foyer n'est pas non plus négligeable :

. D'une part, en éclairant l'assistante maternelle sur la place qu'occupe l'enfant gardé dans sa propre famille, en lui permettant de comprendre les répercussions de cette présence sur ses enfants, sur ses relations de mère à l'égard de ses propres enfants et sur son rôle d'épouse, la formation peut aider l'assistante maternelle à rétablir des équilibres parfois compromis au sein de sa propre famille par la présence d'enfants placés, surtout s'il s'agit d'adolescents ou d'enfants très jeunes et/ou trop nombreux.

. D'autre part, en informant l'assistante maternelle sur les structures et les rouages de la vie sociale, la formation lui permet de prendre conscience de sa fonction sociale et de son double statut de femme au travail et de femme au foyer.

L'élargissement de son horizon culturel et social - en particulier l'enrichissement de ses capacités d'expression - apporté par certains aspects de la formation, permet à l'assistante maternelle de prendre les distances

nécessaires pour un bon équilibre et un engagement dans le quotidien, réel mais "contrôlé", par une meilleure connaissance des cadres de vie sociale dans lesquels s'insère sa fonction.

La fonction d'assistante maternelle devrait s'en trouver valorisée ce qui aura sans doute pour conséquence, à plus long terme, de faciliter le recrutement et d'en améliorer la qualité, en espérant que cela conduira à l'élimination progressive des placements non déclarés.

III - IMPACT DE LA FORMATION SUR LA FAMILLE DE L'ENFANT GARDE

Alors que beaucoup ont pu craindre qu'une formation des assistantes maternelles ne crée ou n'accroisse un fossé entre elles et la famille de l'enfant, il semble bien qu'au contraire, l'apport de la formation puisse leur permettre de mieux percevoir la place inaliénable des figures parentales dans le développement de l'enfant et la souffrance profonde des parents dans la séparation, quels qu'en soient les comportements de désintérêt ou de rejet apparent. Les parents, de leur côté, même s'ils ne sont guère instruits de l'existence de cette formation, en percevront les effets lors de contacts plus ouverts et plus faciles avec les assistantes maternelles.

A travers ces changements de comportement à leur égard, à travers la recherche qu'ils percevront chez l'assistante maternelle d'une prise en considération de leur place, de leur mode d'être pour une harmonisation des attitudes à l'égard de l'enfant, les parents se sentiront plus à l'aise et peut-être moins coupables. Cela pourra les conduire à mieux comprendre les besoins de leur enfant et la nécessité pour lui de trouver un meilleur équilibre dans la famille d'accueil.

La formation pourra donc contribuer à l'établissement d'une compréhension réciproque qui permettra à l'enfant de mieux se construire, donnant à ces deux familles l'affection et l'estime qui leur reviennent. La valorisation du travail des assistantes maternelles consécutive à la formation devrait sans doute également faire accepter plus facilement ce type de placement par rapport à d'autres (établissements, crèches, etc...).

IV - IMPACT DE LA FORMATION SUR L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE DU SERVICE

La formation des assistantes maternelles avec lesquelles les travailleurs sociaux du Service oeuvrent au Placement Familial peut avoir pour eux un double impact dans la mesure où ils en sont très précisément informés, sans avoir à y participer directement :

. D'une part, l'équipe d'encadrement peut voir son travail, de suivi de l'enfant et de soutien des parents, facilité et enrichi par la formation reçue par les assistantes maternelles, qui leur permettra de mieux comprendre les besoins et réactions des enfants et de leur famille et qui auront acquis en formation des possibilités de communication fondées sur une meilleure connaissance de soi et de sa propre action. De telles acquisitions permettent en effet aux assistantes maternelles de mieux situer la nécessité du suivi exercé par les travailleurs sociaux et d'en faire meilleur profit dans leur relation à l'enfant et à sa famille. La confiance mutuelle, la coopération active peut s'en trouver renforcée entre les assistantes maternelles et les travailleurs sociaux y compris dans les moments difficiles des arrivées et des retraits d'enfants qui peuvent s'en trouver mieux compris et donc mieux préparés.

. D'autre part, la formation des assistantes maternelles renforce chez les travailleurs sociaux l'intérêt qu'ils portent à la continuation de leur propre formation et permettra aux uns d'opérer des choix plus efficaces et plus précis dans les diverses possibilités offertes par la Formation Continue à des niveaux de qualité si variables ; aux autres, et surtout aux équipes du secteur public de PMI et de l'ASE, la mise en oeuvre de la formation des assistantes maternelles donnera des arguments auprès des tutelles pour obtenir un accès plus large à la Formation Continue dont ils ont été trop totalement ou partiellement privés jusqu'alors. La Formation Continue leur permettra dans le futur de retrouver certaines assistantes maternelles expérimentées et formées, partageant avec eux les mêmes temps de réflexion pluridisciplinaire et de ce fait, particulièrement intéressants.

V - IMPACT DE LA FORMATION SUR LA DDASS ET SUR LES EMPLOYEURS

La charge financière de la formation à assumer pour les uns, la charge organisationnelle pour les autres, les amènera à réexaminer la fonction donnée aux assistantes maternelles et la responsabilité des services dans leur recrutement et dans leur suivi.

Nuls mieux que la tutelle de la DDASS et les services employeurs ne sont en effet à même de mesurer la distorsion qu'introduirait la formation dans la fonction, d'assistantes maternelles qui ne seraient pas recrutées avec le plus grand soin, ni suivies ensuite avec toute la disponibilité nécessaire (celle d'un travailleur social pour 30 assistantes maternelles alors que par exemple à Paris actuellement une assistante sociale de PMI a en charge en moyenne 80 assistantes maternelles accueillant les enfants à la journée et un certain nombre à temps complet).

Par conséquent, il est d'une importance fondamentale pour le bien-être des enfants et le devenir des placements familiaux que la tutelle et les employeurs prennent conscience de l'impact de la formation. La formation,

en l'absence de recrutement et de suivi adaptés, est un germe de dysfonctionnement et de conflits alors que précédée d'un recrutement attentif et accompagnée d'un suivi suffisamment disponible, elle est un garant de sécurité pour l'enfant, sa famille, l'équipe et l'assistante maternelle elle-même et elle mérite qu'on lui fournisse des moyens matériels de qualité. (budget - locaux - ramassages - bibliothèque).

VI - IMPACT DE LA FORMATION SUR LES FORMATEURS

L'impact sera diversifié en fonction des intervenants :

- L'animateur, s'il est d'origine universitaire, apprendra à connaître au contact des assistantes maternelles la dynamique du bon sens, les vertus du concret et des valeurs affectives directes. S'il est lui-même responsable de placements familiaux ailleurs, tel est le cas pour un médecin de PMI qui travaille dans une circonscription et forme des assistantes maternelles dans une autre, la formation lui permettra, à lui aussi, de prendre quelques distances à l'égard de sa pratique journalière du placement familial, et de découvrir les possibilités d'expression et de réflexion d'un groupe d'assistantes maternelles en formation.

- L'équipe médico-sociale d'intervenants réunis par et autour de l'animateur tirera d'autant plus de bénéfice de la formation que ses membres appartiendront à des structures différentes. Ils en retireront alors les bénéfices du décloisonnement, découvriront dans les périodes de préparation et d'évaluation de la formation d'autres structures et d'autres modes de travail social, complémentaires et non plus rivaux. La dimension collective de la formation éclairera positivement leur action professionnelle individuelle.

- Enfin, les associations d'assistantes maternelles découvriront dans la formation, à l'intérêt de laquelle elles auront sensibilisé leurs membres, que vie associative et formation ne sont ni semblables, ni antagonistes, mais là encore complémentaires pour mieux les éclairer et les soutenir dans l'exercice difficile et passionnant de la garde d'enfant.

ANNEXES

- ANNEXE I CIRCULAIRE N° 56 DU 20 DÉCEMBRE 1979
RELATIVE À LA FORMATION DES ASSISTANTES
MATERNELLES (BO. SP - SS 80/5)
- ANNEXE II BIBLIOGRAPHIE
- ANNEXE III RÉPERTOIRE DES SIGLES UTILISÉS

A N N E X E I

CIRCULAIRE N°56 DU 20 DECEMBRE 1979
RELATIVE A LA FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

(BO. SP - SS 80/5)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Direction de l'action sociale.

Sous-direction de la famille, de l'enfance et de la vie sociale.

F. E. 3

SP 6 664

18015

20-12-79

CIRCULAIRE N° 56 DU 20 DECEMBRE 1979
relative à la formation des assistantes maternelles.

(Non parue au Journal officiel.)

Circulaires de référence : néant.

Date limite de réponse : 30 mars 1980.

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale

à

Messieurs les préfets de région (direction régionale des affaires sanitaires et sociales) (services régionaux de l'action sanitaire et sociale) (pour information) ;

Messieurs les préfets (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) (pour exécution).

La loi n° 77-505 du 17 mai 1977 a prévu l'organisation d'une formation en faveur des assistantes maternelles qui le souhaitent. J'attache une importance particulière à l'organisation de cette formation qui doit améliorer la qualité de l'un des modes de garde essentiel de notre pays puisque les assistantes maternelles recevaient, au 1^{er} janvier 1978, 600 000 enfants environ.

Dans un domaine nouveau, où il faut répondre à des besoins locaux divers, il n'est pas souhaitable de définir un programme national. C'est pourquoi la présente circulaire a pour objet de préciser les orientations générales à suivre pour la mise en place de cette formation.

Elaborée après consultation de médecins de P. M. I., d'inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, de directeurs départementaux et d'experts, elle s'inspire des expériences déjà réalisées par plusieurs directions départementales des affaires sanitaires et sociales.

Seront abordés successivement :

- I. -- L'organisation administrative de la formation ;
- II. -- L'analyse des besoins ;
- III. -- L'organisation pédagogique ;
- IV. -- Les dépenses à prendre en compte

I L'organisation de la formation.

C'est à vos services qu'il appartient d'organiser cette formation. Ils devront déterminer, dans les conditions indiquées ci-après, les besoins de formation des assistantes maternelles du département, définir les réponses à donner à ces besoins, choisir et contrôler les équipes de formateurs auxquelles ils feront appel, enfin, évaluer périodiquement les résultats de la formation.

A cette fin, vous voudrez bien désigner, au sein de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, un responsable de ces problèmes de formation.

Lorsque le service unifié de l'enfance a été organisé, cette responsabilité incombera tout naturellement à son chef. Dans le cas contraire, cette mission sera confiée soit à un médecin de P.M.I., soit à un inspecteur des affaires sanitaires et sociales chargé de l'enfance. En toute hypothèse, je vous demande de veiller à ce que la mise en place de la formation des assistantes maternelles soit l'occasion de renforcer les liens qui doivent exister entre les différentes unités composant le service unifié de l'enfance et notamment entre les médecins de P.M.I. et les inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance. A cet égard, je souhaite que les médecins de P.M.I. soient étroitement associés à la conception et à l'organisation de cette formation dans les cas où ils n'en auront pas la responsabilité directe et personnelle.

En pratique, il sera souvent nécessaire d'aider dans sa tâche le responsable que vous aurez désigné en le faisant assister d'un animateur plus particulièrement chargé, sous le contrôle du responsable, de favoriser l'expression des besoins, d'en faire la synthèse et de proposer les programmes, les méthodes pédagogiques et les équipes de formateurs auxquelles vous ferez appel.

La compétence et le statut de ces équipes peuvent varier en fonction des programmes et des possibilités locales. A cet égard, il est recommandé de faire appel soit à des praticiens dont la compétence peut être utile dans le cadre de cette formation (médecins de l'enfance, médecins de P.M.I., psychologues, etc.), soit à des enseignants exerçant déjà dans des écoles de travailleurs sociaux, soit à des associations dont l'expérience et le sérieux garantissent l'efficacité.

Lorsque vous ferez appel, pour tout ou partie de la formation, à des intervenants choisis en dehors de vos propres services, il va de soi que ce choix n'entraînera en aucune manière l'abandon de vos responsabilités permanentes en ce domaine. Désignés par vos soins, ces intervenants extérieurs resteront placés sous votre contrôle.

II. - L'analyse des besoins.

Il est essentiel que la formation réponde aussi précisément que possible à la diversité des situations des assistantes maternelles, dont les besoins peuvent en partie varier suivant qu'elles exercent en ville ou en milieu rural, ou qu'elles sont employées par des particuliers ou par l'aide sociale à l'enfance.

Afin de vous permettre d'élaborer un programme de formation adapté, plusieurs actions préparatoires doivent être prévues.

Tout d'abord, des réunions regroupant les assistantes maternelles seront organisées dans les circonscriptions afin de permettre aux intéressées d'exposer, en toute liberté, les problèmes rencontrés dans leur fonction.

L'animation de ces réunions sera assurée par l'animateur de la formation mentionnée ci-dessus. Il n'est en effet pas souhaitable qu'elle soit faite par des travailleurs sociaux habituellement chargés du contrôle des placements familiaux mais par une personne connaissant les problèmes de l'enfance et les méthodes d'animation de groupe. Il pourra, bien évidemment, s'agir d'un travailleur social déjà en fonctions dont les compétences et le rôle correspondraient aux caractéristiques indiquées pour ce poste.

Les invitations à ces réunions seront adressées, si possible, personnellement, à chaque assistante maternelle et comprendront l'indication des personnes invitées, des invitées, des modes de garde proposés pour les enfants et des thèmes de discussion prévus. Par ailleurs, afin d'informer également les assistantes maternelles non actuellement recensées de la mise en place de cette formation, il est recommandé de faire une large publicité sur ces réunions par les moyens qui vous paraîtront localement les mieux appropriés (journaux locaux notamment). Vous pourrez aussi utilement consulter les associations d'assistantes maternelles, afin de mieux connaître les difficultés et les besoins de leurs adhérentes qu'elles ont souvent réunies au sujet de la formation. De la même manière, vous pouvez demander leur avis aux organismes de placement familiaux ayant une expérience dans le domaine de la formation de leurs employées.

La préparation du programme et plus généralement la mise en place de cette formation doivent se faire en étroite liaison avec le service social et les puéricultrices de P. M. I. qui connaissent les besoins des assistantes maternelles qu'elles sont chargées de suivre. Pour cela des réunions regroupant des assistantes sociales polyvalentes, des puéricultrices, des assistantes de circonscription et la conseillère technique devront être organisées par le responsable administratif de la formation.

Au terme de cette première étape, l'animateur fera la synthèse des réunions et proposera au responsable de la formation un premier programme annuel. Celui-ci sera éventuellement modifié en fonction de l'apparition et de l'évolution des besoins des intéressées au cours des séances ultérieures.

III. — L'organisation pédagogique.

Les besoins de formation peuvent varier de façon assez importante selon les circonstances locales et selon le statut et le rôle des assistantes maternelles auxquelles la formation s'adresse. En particulier, une distinction devra souvent être faite entre les assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance et celles qui exercent leur activité dans un cadre privé. Les premières assurent une garde permanente: elles accueillent des enfants d'âge très différent et dont certains ont des difficultés sérieuses; enfin, leur responsabilité vis-à-vis des enfants est en général très grande. Les secondes se trouvent dans des situations extrêmement variables et exercent en pratique des responsabilités de nature diverse.

Il n'en reste pas moins que l'unité de la formation doit être conservée. Il n'est pas souhaitable d'organiser séparément une formation des assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance et une autre pour celles dont les employeurs sont des particuliers. Mais les assistantes maternelles « privées » pourront ne suivre qu'une partie du programme que vous aurez élaboré. Il vous appartiendra, en relation avec les intéressées, de déterminer les modalités de cette formation.

Les indications qui suivent sur le contenu et l'organisation pratique de la formation ont été essentiellement conçues pour les assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance. Elles seront adaptées aux autres situations en fonction des besoins locaux et de l'appréciation que vous porterez sur eux.

a) *Le contenu des programmes.*

A titre indicatif, je peux vous indiquer le contenu des programmes élaborés par les départements où la formation a déjà été organisée.

1. Données de base sur les besoins de l'enfant.

Il s'agira de mettre en évidence les facteurs qui concourent à la formation et au développement de la personnalité de l'enfant, en montrant le rôle très important que jouent à cet égard les parents et les assistantes maternelles, à partir des connaissances acquises ces dernières années dans le domaine de l'hygiène mentale infantile.

THÈMES ESSENTIELS

Importance des liens affectifs précoces pour l'avenir de l'enfant. Nécessaire continuité des personnes, du comportement, du milieu et des soins (en général et, tout particulièrement, à certains moments de la vie de l'enfant).

Qualité des personnes et des soins :

- limite des capacités d'adaptation des enfants ;
- importance de l'intérêt et de l'affection portés à l'enfant.

Conséquences pathologiques et carences résultant des erreurs ou des insuffisances dans la garde des enfants.

2. Les besoins physiques de l'enfant.

Éléments de puériculture, de diététique, prévention des accidents, vaccinations.

3. Questions particulières à ce mode d'accueil.

Seront examinées :

Les relations entre la famille naturelle et la famille d'accueil, les attitudes éducatives, les problèmes scolaires, les relations entre les enfants gardés, les réactions des enfants de l'assistante maternelle, la façon dont celle-ci et son mari perçoivent leur tâche.

Il faut souligner ici que la formation doit sans cesse prendre en considération l'existence et le rôle des parents (sauf évidemment si les enfants n'en ont plus), sans lesquels aucune éducation ne peut véritablement être donnée.

4. Contexte social de l'accueil à domicile.

Collaboration possible avec d'autres intervenants (travailleurs sociaux notamment), recours aux équipements et services sociaux, préparation de l'insertion de l'enfant dans la collectivité.

5. Les rapports juridiques et financiers

entre les assistantes maternelles et l'administration ou leurs employeurs.

Ces questions occupent souvent une partie des premières réunions. La plupart trouvent une réponse dans la loi du 17 mai 1977 et dans ses textes d'application.

b) *Les séances de formation.*

1. *Durée de la formation.*

Afin de répondre aux demandes du plus grand nombre d'assistantes maternelles possible, il paraît souhaitable de prévoir une durée d'environ soixante heures, en moyenne, par personne sur une période de deux ans.

Cette durée ne doit pas avoir un caractère limitatif. Elle peut évidemment varier en fonction des besoins des différentes catégories d'assistantes maternelles et des moyens localement disponibles.

2. *Fréquence des réunions.*

Les séances de formation ne doivent pas être trop espacées dans le temps. La fréquence et le nombre des réunions devront tenir compte de l'analyse des besoins réalisée au cours de la première étape de la mise en place de la formation. A titre indicatif, il est recommandé de prévoir une réunion par mois en moyenne pour un même groupe. Ultérieurement, des sessions plus complètes de plusieurs jours pourraient être prévues, notamment pour les assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance.

Les séances prévues pour un même groupe pourraient, par exemple, se répartir de la manière suivante :

1^{re} année : douze séances de deux heures ;

2^e année : douze séances de deux heures (deux journées, groupées ou non, de six heures).

3. *Composition des groupes.*

La formation sera efficace si les groupes sont de taille moyenne (moins de quinze personnes) et si leur composition est stable.

A cet égard, trois considérations essentielles doivent vous guider : tout d'abord, il ressort du constat fait dans les départements où la formation est organisée depuis un certain temps, que certaines sessions peuvent s'adresser à toutes les assistantes maternelles alors que d'autres doivent être spécialement organisées pour les différentes catégories d'assistantes maternelles, compte tenu de la spécificité de leur fonction et de leur besoin. Par ailleurs, la participation des conjoints peut se révéler utile ou même nécessaire pour les assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance car, dans ce cas, le rôle de la famille dans son ensemble est très important pour l'enfant placé de manière permanente. Enfin, il est souhaitable que les parents ne se sentent pas complètement tenus à l'écart de cette formation : ils pourront donc être informés des actions dont bénéficient les assistantes maternelles accueillant leurs enfants, ils seront même sollicités lorsque le sujet traité s'y prêtera.

4. *Méthodes de formation.*

Elles doivent être adaptées aux caractéristiques des personnes à qui la formation s'adresse et tenir compte du fait que le but visé est d'améliorer les pratiques des professionnelles.

La formation devra être aussi concrète que possible. A cet égard, le recours aux moyens audiovisuels (film notamment) permet à la fois de transmettre efficacement les connaissances nouvelles et de susciter des discussions susceptibles de favoriser une évolution positive des membres des groupes.

Une annexe comportant une sélection de films classés par thèmes, que vous pourrez vous procurer auprès des organismes indiqués, vous parviendra ultérieurement.

5. Lieu et heures des séances.

Pour les enfants non scolarisés, une garde sera organisée pendant les heures de formation (ayant recours à des équipements collectifs existants (centre de P. M. I., centre social, halte garderie, crèche, etc.) ou avec l'aide éventuelle des assistantes maternelles.

Pour les enfants scolarisés, les réunions pourront se tenir pendant les heures scolaires.

Enfin, pour les assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance, il convient d'organiser certaines réunions de formation les jours et à des heures qui faciliteront la participation des conjoints.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que cette formation collective perdra beaucoup de son intérêt et de son efficacité si elle ne s'accompagne pas d'une aide personnelle apportée par les travailleurs médico-sociaux à chaque assistante maternelle. Cette aide est en effet indispensable pour passer d'une formation collective, forcément générale, à une application pratique à chaque enfant des connaissances acquises. A cet égard, une liaison suffisante devra s'instaurer entre les responsables de la formation collective et les travailleurs médico-sociaux chargés des actions d'aide individuelle.

IV. — Les dépenses à prendre en charge.

a) Il s'agit d'abord des dépenses d'enseignement. — Elles comportent la rémunération de l'animateur, des formateurs et des locations de documents et matériels pédagogiques divers.

Les vacances des formateurs seront rémunérées en référence au décret n° 77-1539 du ministère de l'éducation, généralement appliqué dans les écoles de travailleurs sociaux, soit 99,10 F pour les cours magistraux et 49,55 F pour les travaux dirigés.

b) Votre budget annuel doit aussi tenir compte des dépenses occasionnées par cette formation, qu'il s'agisse du remboursement des frais de déplacement, notamment en milieu rural, ou des frais résultant de la garde des enfants pendant la période de formation. A titre indicatif, le montant de ces dépenses peut être évalué approximativement à 50 F par an et par assistante maternelle.

Au total, le prix de revient de la formation pourrait être évalué à 170 F par an et par assistante maternelle au 1^{er} janvier 1979. Il s'agit évidemment d'un chiffre moyen qui peut varier en fonction du programme de formation effectivement mis en œuvre dans chaque département.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 953 (art. 41), du budget départemental, en vue de leur remboursement par l'Etat aux taux du groupe I.

Vous voudrez bien m'indiquer les difficultés que vous pourrez rencontrer dans l'application de cette circulaire et me faire parvenir un rapport sur la mise en œuvre de cette formation dans votre département avant le 30 mars 1980.

JACQUES BARROT.

A N N E X E II

BIBLIOGRAPHIE

LA FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

BIBLIOGRAPHIE

LES ASSISTANTES MATERNELLES

PLAN

- I - Cadre Juridique.
- II - Formation d'adultes?
 - a) Textes juridiques et analyse.
 - b) Généralités.
 - c) Pédagogie d'adulte.
 - d) Formation professionnelle des assistantes maternelles.
- III - Développement de l'enfance.
 - a) Généralités.
 - b) Petite enfance.
 - c) Enfant de 7 à 13 ans.
 - d) Adolescence.
- IV - Placement familial.
- V - Documents utilisables pour la formation des assistantes maternelles.
 - a) Liste des ouvrages.
 - b) Liste des revues.
 - c) Filmographie.

I - Cadre Juridique

- Loi n° 77-505 du 17 mai 1977
Relative aux assistantes maternelles.
J.O., 18-V-1977.
- Circulaire n° 55 du 20 décembre 1979
Relative à l'agrément des assistantes maternelles.
B.O. S SS 80/5, 18014, 4 p.
- Circulaire n° 56 du 20 décembre 1979
Relative à la formation des assistantes maternelles.
B.O. S SS 80/5, 18015, 6 p.
- Circulaire n° 57 du 20 décembre 1979
Relative au statut des assistantes maternelles.
B.O. S SS 80/7, 18085, 10 p.
- Circulaire n° 58 du 20 décembre 1979
Relative au statut des assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance.
B.O. S SS 80/5, 18016, 6 p.
- Circulaire n° 81/5 du 23 janvier 1981
relative à la Politique d'aide sociale à l'enfance.
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Direction de l'action sociale. Sous-direction Famille Enfance et Vie Sociale 23/1/81, 83 p.
 - I - *Orientations prioritaires de la politique d'aide sociale à l'enfance.*
 - II - *Les modalités de mise en oeuvre de ces orientations.*

II - Formation d'adultes

- a - Textes juridiques et analyse.
 - b - Généralités.
 - c - Pédagogie d'adulte.
 - d - Formation professionnelle des assistantes maternelles.
- a - Textes juridiques et analyse
- Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971
Portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.
J.O., 17-VII-1971.
- La Formation professionnelle continue : Aspects juridiques.
Droit social, n° 2, févr. 1977, pp. 1-94.
- La Formation professionnelle continue : Evolution.
Droit social, n° 2, févr. 1979, pp. 3-202.
- FRANCE - TRAVAIL et PARTICIPATION (Ministère), FORMATION PROFESSIONNELLE (Secrétariat d'Etat)
La Formation professionnelle continue des salariés et le congé formation (Loi du 16/7/71, Loi du 17/7/78, Code du travail Livre IX) Dossier technique - déc. 1979.-
30 p.

b - Généralités sur la formation

- FRANCE - PLAN VII (Commissariat Général). EDUCATION et FORMATION (Commission)
Rapport de la Commission Education et formation - Préparation au VII° Plan.
Paris : Documentation Française, 1976.- 212 p.
- FRANCE - PLAN VIII (Commissariat Général). EMPLOI et RELATIONS DU TRAVAIL (Commission)
Rapport de la Commission Emploi et relations du travail - Préparation du VIII° Plan.
Paris : Documentation Française, 1980.- pp. 99-106 : L'évolution de la formation
et de l'insertion professionnelle.
*Evaluation du niveau de formation de la population et Constat d'une
utilisation insatisfaisante des ressources humaines.*
- L'Acquisition et la transmission des connaissances.
I - L'utilisation des représentations en formation d'adultes.
III - Ou, comment apprend-on ?
Pour, n° 49, juin 1976, pp. 3-84.
n° 58, janv.-févr. 1978, pp. 2-95.
- DUCRAY (Gabriel)
La formation continue dans une société moderne.
Revue française des affaires sociales, n° 4, oct.-déc. 1976, pp. 115-126.
- La Formation et la promotion des femmes.
Pour, n° 38/39, 1974, 154 p.
- Formation professionnelle continue.
Actualités sociales, n° 5, mai 1979, pp. 3-7.
- Formation professionnelle et formation permanente : L'élaboration des programmes.
Pour, n° 42, 1975, 84 p.
- JUNTER-COISEAU (Annie), GUILLOUX (Patrick)
Réflexions sur la formation professionnelle continue des femmes à la recherche
d'un travail.
Droit social, n° 11, nov. 1979, pp. 435-446.
- LESTERLIN (Marie-Adine)
Les femmes et la formation continue en 100 questions.
Paris : Centre d'Information Féminin, 1980.-

c - Pédagogie d'adultes

- ANCELIN-SCHUTZENBERGER (A.)
L'observation dans les groupes de formation et de thérapie.
Paris : Epi, 1972.- 208 p.
- ANZIEU (Didier)
Le groupe et l'inconscient.
Paris, Bordas, 1975, 346 p.
- BESNARD (P.)
Socio-pédagogie de la formation des adultes. 2^o édition, revue préfacée par l'auteur.
Paris : E.S.F., 1978.- 181 p.
L'auteur, animateur dans le mouvement "peuple et culture" et enseignant à l'Université Paris V Sorbonne, a tenté à la fois une recherche fondamentale sur les bases de la formation des adultes et une recherche empirique sur la formation des formateurs. Dans cette 2^o édition, l'auteur tire un bilan sur l'utilité de l'approche sociopédagogique qui permet de poser et à analyser les actes de formations, la relation formateurs-formés et l'ensemble de la situation de formation en relation avec les aspects institutionnels et sociologiques qui les influencent et souvent les déterminent largement.
- GOGUELIN (P.)
La formation continue des adultes.
Paris : P.U.F., 1970.-
Cet ouvrage se propose de traiter des méthodes pédagogiques en général et de l'ambiance humaine susceptible de concourir à la formation continue des adultes.
- HONORE (Bernard)
Pour une pratique de la formation. Réflexion sur les pratiques.
Paris : Payot, 1980.- 246 p.
 - La réflexion sur les pratiques consiste à en différencier et activer tous les aspects : situation, temps, dynamisme, organisation, finalité.
 - Les objectifs et les moyens de sa mise en oeuvre.
 - Des méthodes qui ne concernent pas seulement les stages de formation mais aussi l'animation globale.
- INSTITUT DE FORMATION ET D'ETUDES PSYCHOSOCIOLOGIQUES ET PEDAGOGIQUES (I.F.E.P.P.)
Formation. 1 : Quelle formation.
Formation. 2 : Administration, langage et formation.
Formation. 3 : Formation professionnelle et/ou personnelle.
Paris : Payot, 1974.-
Sommaire Formation 1 :
 - A. Lhotellier : La formation en question.
 - B. Honoré : Quelle formation.
 - H. Portnoy : Imaginaire et formation.
 Sommaire Formation 2 :
 - L. Mehl : Phénomène administratif et phénomène éducatif.
 - R. Dupour et N. Dufour-Gompers : Formation et langage.
 - M. Lobrot : Libérer la formation.
 - M. Yoyo : A propos d'une expérience de formation aux Antilles.
 - H. Portnoy : Rêve-dérive.

Sommaire Formation 3 :

- B. Honoré : *Evolution des professions éducatives et d'aide vers la formation.*
- L. Maisons : *Résultats de recherches sur les incidences personnelles et professionnelles d'une formation psychosociologiques de travailleurs sociaux et d'enseignants.*

- KAES (René), ANZIEU (Didier), BEJARANO (Angelo), SCAGLIA (Hector). et al.
Désir de former et formation du savoir.
 Paris : Dunod, 1976.- 195 p., bibliogr.
 (Inconscient et culture. 9.)
 pp. 1 à 46 : KAES (René)
 Désir de toute puissance, culpabilité et épreuves de la formation.
 pp. 93 à 130 : GORI (Roland)
 Essai sur le "savoir préalable" dans les groupes de formation.
 A corps perdu dans le langage.

- LESNE (Marcel)
Travail pédagogique et formation d'adultes. Eléments d'analyse.
 Paris : P.U.F., 1977.- 185 p., bibliogr.
 "Principales méthodes et techniques pédagogiques actuellement en usage."

- Les Méthodes actives dans la pédagogie des adultes.
 Paris : E.S.F., 1979.-
 (Coll. Séminaires R. Mucchielli, connaissances du problème, applications pratiques).
Les méthodes actives sont les plus indiquées pour susciter la capacité d'auto-développement et la créativité qualités premières des professionnels d'aujourd'hui et de demain. Encore faut-il les connaître et les adapter à la pédagogie des adultes. C'est l'objet du présent séminaire destiné aux formateurs.

- Les Nouveaux groupes de formation (potentiel humain, groupe de rencontre, bio-énergie, gestalt...)
Pour, n° 41, 1975, 144 p.

- d - Formation professionnelle des assistantes maternelles

- Assistantes maternelles.
Liaisons sociales, n° 4518, 10-VI-1977, pp. 1-7.

- CLAVIER (J.P.)
 Parlons des assistantes maternelles.
Convergences, bulletin du CREAI de Basse-Normandie, sept. 1979, 6 p.
Compte-rendu des Journées d'études organisées à Marseille par le GRAPE, les 29-30-31 mai 1979, qui avaient pour thème : "Où en sommes-nous deux ans après la parution du statut des assistantes maternelles ?"
 - Contrat de placement.
 - Formation des assistantes maternelles.
 - Devenir des P.F.S.*et qui s'adressaient à deux publics distincts.*
 - 1) Assistantes maternelles.
 - 2) Travailleurs sociaux des P.F.S.

- DOPPLER
Etre assistante maternelle, exercer une profession ? Où être une famille d'accueil ?
L'Arc, n° 13, sept. 1980, pp. 8-9.
- PRIGENT (M.A.)
La formation des assistantes maternelles.
Handicaps et Inadaptations, les cahiers du C.T.N.E.R.H.I., n° 11, juil.-sept. 1980, pp. 31-34.
- RAYMOND (Guy)
Le statut professionnel des assistantes maternelles.
Droit social, n° 7-8, juil.-août 1980, pp. 396-401.
- THEVENET (Amédée), DESIGNAUX (Jacques)
Les assistantes maternelles.
Paris : E.S.F., 1980.- 178 p.
- XUEREB (J.C.)
Une nouvelle profession sociale : les assistantes maternelles.
Revue de droit sanitaire et social, n° 63, juil.-sept. 1980, pp. 413-420.

III - Développement de l'enfance

a) Généralités

- BADINTER (Elisabeth)
L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XVII° - XX° Siècle).
Paris : Flammarion, 1980.- 372 p.
- BERGLER (Edmund)
Les parents ne sont pas responsables des névroses de leurs enfants.
Paris : Payot, 1978.- 256 p.
(Coll. Petite Bibliothèque Payot, n° 337)
 - Les multiples fomentateurs des troubles intérieurs du nourrisson et le chasseur de troubles solitaires.
 - Les solutions intérieures contre les mesures éducatives.
 - L'amour et la compréhension comme méthode d'éducation : leurs pouvoirs et leurs limites.
 - Que dénotent la santé mentale et la névrose.
 - Etude clinique de "l'influence parentale" dans le développement de la névrose : vingt cas d'analyse réussie.
 - Les espoirs des parents et l'enfant "réel".
 - Lorsque l'enfant fait fausse route.
 - Les parents retirés du pilori.

- BETTELHEIM (Bruno)
Dialogue avec les mères.
Paris : Laffont, 1975.-
(Coll. Réponse)
"Dialogues déjà anciens, mais toujours d'actualité. Interrogées et poussées dans leurs retranchements par Bettelheim, échangeant leurs expériences et partageant leurs difficultés, ces mères en viennent à mieux comprendre leurs relations avec leurs enfants, dédramatisées par une meilleure compréhension et une certaine banalisation."
- BERBE (André)
Aujourd'hui l'enfant.
Paris : Aubier Montaigne, 1976.-
"L'auteur insiste sur la nécessité de faire le point sur la place et la fonction de la famille, la nouvelle répartition des rôles parentaux, l'accueil de l'enfant et la nécessité d'un dialogue précoce."
- BERGE (André)
L'éducation sexuelle et affective. ed. rev. et corrigée.-
Paris : Editions du Scarabée, 1970.-
"L'auteur s'efforce d'élargir le débat, pour que l'éducation sexuelle soit inséparable de l'éducation affective et contribue à un heureux développement de l'être tout entier, en tenant compte aussi bien de son accomplissement personnel et de son intégration sociale."
- BERGE (A.)
Le métier de parents
Paris, Aubier Montaigne, 1952, 104 p.
- BORDAT (Denis), VECK (Bernard)
Aux marges de l'école
Paris, Hachette littérature, 1980, 151 p.
- BOWLBY (John)
Attachment and Loss. Trad. de l'anglais par Bruno de Panafieu.
Paris : PUF, 1978.- 557 p., bibliogr.
(Coll. Le Fil Rouge)
Attachement et perte.
Vol. 1 : L'attachement.
Vol. 2 : La séparation. Angoisse et colère.
- COUTROT (Anne-Marie), ORMEZZANO (Jean)
Chers parents.
Paris : R. Laffont, 1974.-
"Comment les enfants de 8 à 14 ans voient leurs parents. Une enquête par sondage et de nombreux entretiens semi-directifs, individuels et de groupe : le vécu des enfants sur leur vie quotidienne et l'image qu'ils se font des adultes."
- L'Enfant et son développement de la naissance à 6 ans.
Mieux le connaître pour mieux l'aider.
Paris : UNESCO/CIE, nov. 1976.- 53 p.
- GOLDSTEIN (J.), FREUD (A.), SOLNIT (A.J.)
Dans l'intérêt de l'enfant ? Vers un nouveau statut de l'enfance.
Paris : ESF, 1978.- 126 p.

- PITROU (Agnès)
Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui.
Toulouse, Privat, 1978, 235 p., bibliogr.
- PRINGLE (Mia Kellmer)
Les besoins de l'enfant.
The Needs of Children. Trad. de l'anglais par Jacqueline Spinga.
Paris : C.T.N.E.R.H.I., 1979.- 210 p., bibliogr.
(Les Publications du C.T.N.E.R.H.I., Série Documents. 1.)
Notamment :
 - Quelques concepts de base. La question de l'inné et de l'acquis ; l'expérience précoce, rythme de développement et périodes sensibles.
 - Les besoins de l'enfant et leur satisfaction.
 - Problèmes de comportement et difficultés d'apprentissage.
 - Conséquences de l'échec dans la satisfaction des besoins de l'enfant.
 - Les enfants "vulnérables" ou "en danger".
- KORCZAK (Janusz)
Comment aimer un enfant.
Paris : Laffont, 1978.- 352 p.
- LEMAY (Michel)
J'ai mal à ma mère. Approche thérapeutique du carencé relationnel.
Paris : Fleurus, 1979.- 368 p.
- LENEVEU (Chantal)
A propos de la garde des enfants : une expérience en PMI ou le dialogue réinventé...
Informations sociales, n° 6, 1980, pp. 91-104
- MUCCHIELLI (Roger)
La personnalité de l'enfant. 12° Ed.
Paris : ESF, 1980.-
Cet ouvrage analyse les diverses phases qui marquent l'évolution de l'enfant, leurs caractéristiques propres, les incidences psychologiques qu'elles peuvent avoir. Il éveille et précise les responsabilités des parents et des éducateurs et leur apporte des informations et conseils nécessaires pour les assumer.
- Petit enfant et monde contemporain.
Le groupe familial, n° 71, avril 1976, 76 p.
- RAPAILLE (Gilbert)
Comprendre ses parents. Premier traité pédagogique à l'usage des enfants dont les parents ont des problèmes.
Paris : Editions MENGES, 1979.- 238 p.
- Le Rôle essentiel de l'anodin dans la famille thérapeutique.
ANEJI Informations, n° 43, juil. 1979, 38 p.

- ROUSSEL (Louis)
Nouveaux modèles de parents, nouveaux problèmes d'enfants.
l'Ecole des parents, n° 2, févr. 1980, pp. 16-22, et n° 3, mars 1980, pp. 14-21.
- TOMKIEWICZ
Développement biologique de l'enfant. 2° Edition mise à jour.
Paris : P.U.F., 1974.-
(Coll. Sup. Psychologue 29)
- VAN DEN BROUCK (Jeanne)
Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles.
Paris : Delarge, 1979.-
- VOIZOT (Bernard)
Le développement de l'intelligence chez l'enfant.
Paris : A. Colin, 1973.-
(Coll. Prisme. 29)
- WINNICOTT (Dr. D.W.)
L'enfant et sa famille. Les premières relations.
Paris, Payot, 1978, 214 p.

b)- Petite enfance

- CENTRE D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE FORMATION INSTITUTIONNELLES (CERFI)
Garde d'enfants de 0 à 3 ans comme surface d'inscription des relations
entre la famille et le champ social.
Recherches économiques et sociales, n° 3, juil. 1976, pp. 53-61.
- DAVID (Myriam)
L'enfant de 0 à 2 ans.
Vie affective, problèmes familiaux.
Toulouse : Privat, 1956.-
- DAVID (Myriam)
L'enfant de 2 à 6 ans.
Vie affective, problèmes familiaux.
Toulouse : Privat, 1960.-
- DAVID (Myriam), APPELL (Geneviève)
Loczy ou le maternage insolite.
Paris : Scarabée, 1973.- 172 p.
- HERREN (H. et M.P.)
La stimulation psychomotrice du nourrisson. Une contribution à l'éducation
précoce.
Paris : Masson, s.d.- 112 p.
(Coll. Psychomotricité)

*Programme d'exercices destinés à favoriser le développement affectif
et cognitif du très jeune enfant et moyens de l'adapter aux particularités
individuelles des bébés.*

- LEVY (Janine)
L'éveil au monde, les 3 premières années de la vie.
Paris : Seuil, 1980.- 149 p.
 - LESCURE (Mireille)
Psychologie de la première enfance : de la conception à 3 ans, genèse de la relation.
Toulouse : Privat, 1980.- 222 p.
(Coll. "Mésopé")
 - Importance de la vie prénatale.
 - Débuts de la vie : antécédents génétiques, période "l'attendu" de l'enfant naissance, premiers jours et premiers mois du nouveau-né.
 - Importance de la communication.
 - MONTAGNER (Hubert)
L'enfant et la communication. Comment des gestes, des attitudes, des vocalisations deviennent des messages.
Paris : Stock, 1978.- 402 p.
 - MONTESSORI (Maria)
L'enfant.
Paris, Desclée de Brouwer, 1977, 200 p.
 - MOZERE (Liane), AUBERT (Geneviève)
Des crèches aux multiplicités d'enfants. Babillages.
Recherches, n° 27, mai 1977.
Notamment : II. La garde nourricière, pp. 107-120.
 - TOESCA (Yvette)
L'enfant de 0 à 2 ans. Le nouveau guide pratique des parents.
Paris : ESF, 1980.-
- c) - L'Enfant de 7 à 13 ans
- Alors la famille ? Parents et enfants en question.
Le groupe familial, n° 83, avril 1979.
 - BENJAMIN (Roger) dir.
Fondation pour la recherche sociale.
Grandir de 7 à 14 ans. Sous la direction de Roger Benjamin.
Paris : CNAF, 1977.- 187 p.
 - FEDERATION NATIONALE DES ECOLES DES PARENTS ET DES EDUCATEURS
Les rôles parentaux, les modèles masculins et féminins et leur transmission à l'enfant de 7 à 11 ans.- 1978.
 - GALIMARD (Dr. Pierre)
L'enfant de 6 à 11 ans. Vie affective, problèmes familiaux.
Toulouse, Privat, 1962, 119 p.
 - TOESCA (Yvette)
L'enfant de 2 à 10 ans. Le nouveau guide des parents.
Paris : ESF, 1975.-

d) - L'Adolescence

- BENAÏEM (Annie)
L'enfant de 7 à 11 ans, ses parents et son environnement.
Bulletin CAF, n° 3, 1979, pp. 61-67.
- DEUTSCH (Hélène)
Problème de l'adolescence. La formation des groupes.
Paris : Payot, 1979.- 151 p.
- DUVIGNEAU (Jean)
La planète des jeunes.
Paris : Stock, 1975.-
"Une enquête faite par le "Laboratoire d'anthropologie sociale et de sociologie comparée" de l'Université Rabelais à Tours sur les jeunes de 18 à 24 ans."
- ERIKSON (Erik H.)
Adolescence en crise. La quête de l'identité.
Paris : Flammarion, 1978.- 348 p.
- ORIGLIA (Dino), OUILLOIN (Henri)
L'adolescent.
La croissance, la formation de la personnalité, la sexualité, le sens moral le rôle du milieu et de l'école.
Paris : ESF, 1980.-
- ROCHEBLAVE-SPENLE (Anne-Marie)
L'adolescent et son monde.
Paris : J.P. Delarge, 1978.-
"Pris dans le changement rapide de la société, l'adolescent y réagit de façon aiguë et poignante en raison de son propre inachèvement. L'auteur cherche à dégager peu à peu l'adolescent, c'est-à-dire une personne concrète et unique dans son évolution physiologique affective, sexuelle, intellectuelle et sociale, engagée dans des relations multiples et réciproques avec son environnement."

IV - Placement familial

- ALFANDARI (E.)
Aide sociale, action sociale.
Paris : Dalloz, 1977.-
(Précis Dalloz)
- ASSOCIATION GERMINAL
Les assistantes maternelles de l'ASE.
De la professionnalisation du maternage à la constitution d'un appareil affectif d'Etat.
Paris : Ministère de la Santé et de la Famille, 1979.- 249 p.

- ASSOCIATION NATIONALE DES PERSONNELS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ANPASE)
Journée d'étude et de perfectionnement - 1980 - Bordeaux.
"L'enfant : objet de soins et mesures ou personne en devenir".
Bulletin d'information ANPASE, n° 9, 1980, 6 p. (jaunes)
- ASSOCIATION NATIONALE DES PERSONNELS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ANPASE)
L'aide sociale à l'enfance : Interrogations... ou l'enfant assisté de réformes
en réformes en oct. 1980.
Paris : E.S.F., 1980.-
- BIANCO (Jean-Louis), LAMY (Pascal)
Etude R.C.B. sur l'aide sociale à l'enfance. Rapport et annexes.
Paris : Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, juin 1979.- 323 p.
- CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (Meurthe-et-Moselle)
Vers de nouvelles formes de placements d'enfants.
Nancy : CNAF, 1975.- 209 p.
- CASTETS (N.), DELEST (A.)
Quelques réflexions sur le silence.
(Communications aux Journées Nationales d'études sur le placement familial
spécialisé - GELPFS - Paris 17-18/11/79)
Bulletin CREA I Basse-Normandie, mars 1980.
- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES MARXISTES. Colloque. 1975.
La petite enfance - Colloque du CERM - 13/12/75.
Paris : CERM, 1976.- 279 p.
Notamment : Dr. Huguette REROLLE : Le Gardiennage nourricier.
- CENTRE D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE FORMATION INSTITUTIONNELLES (CERFI)
Analyse des expériences d'ouverture et de décroisement dans le secteur de
l'enfance. Expérimentation d'un réseau d'accueil de l'enfance. Rapport final.
Paris : CERFI, 1978.- 233 p., bibliogr.
- CENTRE D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE (COPES)
Les modes de garde des enfants de 0 à 3 ans.
"Cahier de recommandations"
Paris : ESF, 1978.- 125 p.
- Compte-rendu de la réunion du 21/2/79 ayant pour objet les assistantes maternelles.
Bulletin CREA I de Picardie, juil. 1979, pp. 7-10.
Cette réunion organisée par le SRASS, qui se tenait à Amiens, avec la participation de M. MONOQUEREAU, administrateur civil au Ministère de la Santé, a été centrée sur les points qui sont communs aux assistantes maternelles du secteur privé et du secteur public, il s'agit des points concernant l'agrément, la rémunération et la formation."
- COMITE DU TRAVAIL FEMININ
La garde des enfants de 0 à 3 ans.
Paris : Ministère du Travail, 1974.- 150 p.

- COUSTY (Paul), SAINSAULIEU (Renaud), SELTZER (Geneviève)
La famille transitoire. Professions, structures et décision en matière d'aide sociale à l'enfance.
Paris : CNRS, Centre de Sociologie des Organisations (CSO), 1979.- 185 p.
- DAVID (M.)
Le placement familial.
Revue de neuropsychiatrie infantile, juin 1973, n° 6.
- DESIGNAUX (Jacques)
Le point de vue d'un psychologue.
(Compte-rendu des premières journées nationales (Lyon, oct. 75).
Relations des familles d'accueil avec les techniciens et en particulier avec les psychologues.
Parents rééducateurs, n° 8, mars 1976, pp. 5-8.
- ECOLE NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE
Application de la loi créant le statut des assistantes maternelles : ses conséquences sur leurs conditions sociales et professionnelles -
Expérience d'une agence de l'aide sociale à l'enfance.
Mémoire présenté par Louis Philonze - Rennes : ENSP, 1979.- 64 p. + annexes.
- Faire garder son enfant : Les assistantes maternelles.
Paris : ESF, avril 1979.- 72 p.
- Les Familles d'accueil, pour ou contre ?
Communiquer, n° 32, juin 1977, pp. 17-22.
- CONGRES NATIONAL DES FAMILLES DE FRANCE. 17. 1979. Bordeaux.
La famille garante des besoins de l'enfant. Compte-rendu du 17° Congrès national de la Fédération des Familles de France (F.F.F.) Bordeaux, 28.29.30/4/79.
Action familiale, n° Spécial Congrès, mai 1980, 142 p.
Notamment :
VILLARD (R. de).- La famille et l'adolescent d'aujourd'hui.
ETAVARD (P.)- Comment aimer un enfant ?
BICHOT (M.)- Des besoins de l'enfant aux droits économiques de la famille.
- La Garde des enfants de moins de trois ans.
Informations sociales, n° 10, oct. 1972, 90 p.
- Garder les enfants des autres.
Le groupe familial, n° 86, janv.-mars 1980, pp. 2-79.
 - L'économie de la garde.
 - Le métier d'assistante maternelle.
 - Le vécu des parents.
 - Et l'enfant ?
 - Le travailleur social entre 2 groupes familiaux.

- GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LA PETITE ENFANCE (GRAPE)
Les Etats généraux de la petite enfance.
Paris : 20-21, janvier 1978.-

- Les Jeunes parents et la garde de leurs enfants.
Informations sociales, n° 8, mars 1980, pp. 4-108, bibliogr.
DAVID (Myriam).- L'importance de la relation mère et enfant.
ROCHETTE (Evelyne).- Garder ou faire garder : une profonde ambiguïté.
BUISSON (Monique).- Garder ou faire garder - La "bonne-mauvaise" mère.
LE FAUCHEUR (Nadine).- Jeunes couples ou nouveaux couples.
LOTH (Valentine).- La mère au foyer aujourd'hui.
LEVY (Martine).- La mère qui travaille au-dehors.
EUVRARD (Françoise).- Travail des femmes et revenu familial.
MOZERE (Liane).- Entre les parents et l'institution de garde : conflit ou rencontre.
Mme LEGENDRE.- Un souffle nouveau dans les halte-garderies.
LEVY-LONODER (Anne-Michèle).- Chez l'oncle Sam.

- KAUFMANN (Jean-Claude)
La garde des jeunes enfants enjeu social.
Association Rennaise d'études sociologiques, août 1978.- 78 p.
*De la mise en place d'un appareil social aux préoccupations d'ordre
pédagogiques.*
- *Le processus : de l'élargissement étatique.*
- *La formation des gardiennes : enjeu social.*
- *Vers un nouveau rôle éducatif pour les parents ?*

- LAFORESTRIE (R.), GROUSSARD-TREMBLAY (R.M.)
Familles d'accueil et enfants placés.
Paris : ESF, 1976.- 127 p., bibliogr.

- LAMBERT (Thibault)
L'aide sociale à l'enfance - Evolution sur la période 1973-1974-1975.
Revue professionnelle des services et établissements du secteur public de
l'action sociale, n° 17, janv.-mars 1978, pp. 28-55.

- LECLERC-BREBEC (D.)
Influence du mode de garde sur le développement de l'enfant -
Thèse pour le doctorat en médecine soutenue le 15 mai 1973 à l'Université de
Paris V.
Paris : 1973.- 86 p.
(Thèse. Médecine. Université de Paris V.)

- LEVY (Michel Louis)
La profession maternelle.
Population et sociétés, n° 128, oct. 1979, 3 p.

- MERMILLIOD (Catherine), ROSSIGNOL (Claude)
Le développement de l'enfant à 4 ans est-il significatif des modes de garde
antérieurs ?
Bulletin de statistiques - Santé - Sécurité sociale, n° 2, mars-avril 1974,
pp. 105-131.

- DUPONT-FAUVILLE
Pour une réforme de l'aide sociale à l'enfance. Texte du rapport Dupont-Fauville et documents.
Paris : E.S.F., 1973.- pp. 173-189.
- Le Placement familial.
Informations sociales, n° Spécial, sept. 1972.
- Les Placements familiaux de l'aide sociale à l'enfance.
Santé - Sécurité sociale - Statistiques et commentaires, n° 5, sept.-oct. 1978, pp. 111-152.
- Réflexions sur la protection sociale de l'enfant.
Informations sociales, CAF, n° 6-7, 1980, 102 + 104 p.
- ROUAULT (Marie-France)
L'enfant provisoire.
Paris : Fleurus, 1980.-
(Coll. "Vivre Autrement")
L'expérience d'une famille d'accueil qui voit s'éloigner l'enfant qu'on lui a confié.
- SALTIEL (M.), SULLEROT (E.)
Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance.
Paris : Hachette/Littérature, 1974.- 251 p.
Notamment chapitre X :
Gardiennes et nourrices
 - La sélection des gardiennes.
 - Comment devient-on nourrice ?
 - La rémunération des nourrices.
 - La formation des gardiennes et des nourrices.
 - Vers un corps professionnel des gardiennes.
- SANDREL (Carole)
La société contre l'enfant.
Paris : Stock, 1977.- 213 p.
(Coll. Lutter.2.)
- SAVINAUD (P.)
La loi du 17 mai 1977 relative aux assistantes maternelles.
Revue trimestrielle de droit sanitaire et social, n° 53, janv.-mars 1978, pp. 117-135.
- STORK (H.), FOUCHER (A.)
Psychopathologie du jeune enfant et perspectives de prévention (compte-rendu d'une recherche effectuée dans le cadre des services de PMI).
La psychiatrie de l'enfant, n° 1, 1er semestre 1979, pp. 127-236.
Notamment :
Influence des modes de garde.

- TABARD (Nicole)
Besoins et aspirations des familles et des jeunes.
Compte-rendu d'une enquête effectuée par le Centre de recherche et de documentation sur la consommation, à la demande de la Caisse nationale des allocations familiales, mars-juillet 1971 - Analyse complémentaires 1973-1975.-
CNAF, 1974.- 514 p.
(Coll. Etudes CAF n° 16)

- THEVENET (Amédée)
L'aide sociale d'aujourd'hui. 3° Ed. refondue.
Paris : ESF, 1979.- 288 p.

- VERDIER (Pierre)
L'enfant en miettes - L'aide sociale à l'enfance : bilan et perspectives d'avenir.
Toulouse : Privat, 1979.- 209 p.

- VERDIER (Pierre)
Guide pratique de l'aide sociale à l'enfance.
Paris : Le Centurion, 1975.- 179 p.

V - Documents utilisables pour la formation des assistantes maternelles

a) Liste des ouvrages.

- BERGE
Aujourd'hui l'enfant.
Paris : Aubier Montaigne, 1976.-
- BERGE (André)
Petit lexique parents-enfants.
Paris, Ed. Magnard, L'école des parents, 1969, 32 p.
- BETTELHEIM (Bruno)
L'Amour ne suffit pas. Le traitement des troubles affectifs chez l'enfant.
Paris : Fleurus, 1980.- 426 p.
- BETTELHEIM (Bruno)
La forteresse vide. L'autisme infantile et la naissance du soi.
Paris : Gallimard, 1970.-
- BETTELHEIM (Bruno)
Dialogue avec les mères.
Paris : Laffont, 1975.-
(Coll. Réponse)
- BLOCH (H.), NIEDER HOFFER (A.)
Les bandes d'adolescents.
Paris : Payot, 1963.-
- BOUTON (J.)
Bons et mauvais dormeurs.
Paris : Ed. Gamma, s.d.-
(Coll. "Nos enfants et nous")
- BRUSSET (Bernard)
L'Assiette et le miroir. L'anorexie mentale de l'enfant et de l'adolescent.
Toulouse : Privat, 1977.- 273 p.
- Centre d'orientation psychologique et sociale (C.O.P.E.S.)
Modes de garde des enfants de 0 à 3 ans.
Paris : Ed. ESP, 1978.- 125 p.
- CHALVON (M.), CORSET (P.), SOUCHON (M.)
L'Enfant devant la télévision.
Paris : Casterman, 1979.-
- COUSINET (Roger)
Fais ce que je te dis. Conseils pratiques aux mères de famille.
Paris : Ed. Scarabée, 1961.- 112 p.
- DAVID (Myriam)
L'Enfant de 0 à 3 ans. Vie affective, problèmes familiaux.
Toulouse : Privat, 1956.-

- DAVID (Myriam)
L'Enfant de 2 à 6 ans. Vie affective, problèmes familiaux.
Toulouse : Privat, 1960.-
- DAVID (Myriam), APPELL (Geneviève)
Loczy ou le maternage insolite.
Paris : Scarabée, 1973.- 172 p.
- DODSON
Aimer sans tout permettre.
Paris : Ed. Laffont, 1979.-
- DOLTO (F.)
Lorsque l'enfant paraît.
Paris, Seuil, 1981, T 1,2 et 3.
- FONDATION POUR LA RECHERCHE SOCIALE
Grandir de 7 à 14 ans. Sous la direction de Roger Benjamin.
Paris : CNAF, 1977.- 187 p.
- FRAIBERG (S.)
Les années magiques. Comment apprendre et traiter les problèmes de la première enfance.
Paris : PUF, 1967.- 323 p.
- GOLDSTEIN (J.), FREUD (Anna), SOLNIT (A.J.)
Dans l'intérêt de l'enfant ? Vers une nouveau statut de l'enfance.
Paris : ESF, 1978.- 126 p.
- GORDON (Thomas)
Parents efficaces.
Paris : Fayolle, 1976.- 358 p.
- LEZINE (I.)
Problèmes quotidiens de l'éducation.
Paris, Scarabée, 1981.
- MONTESSORI (Maria)
L'Enfant.
Genève, Paris : Ed. Gonthier, 1974.- 191 p.
- NEILL (A.S.)
Libres enfants de Summerhill.
Paris, Maspéro, 1976, 326 p.
- REBOUL (Claude)
L'enfant de la fugue.
Paris, Stock, 1979, 195 p.
- ROUAULT (M.F.)
L'Enfant provisoire, le métier de "foyer d'accueil, un métier pas comme les autres.
Paris : Fleurus, 1980.- 203 p.

- Les Séparations de la naissance à la mort.
Toulouse: Privat, 1976.- 174 p., bibliogr.
- SOULE (Michel), NOEL (Janine), BOUCHARD (Françoise)
Le placement familial. Techniques et indications.
Paris : ESF, 1969.-
- THEVENET (A.), DESIGNAUX (J.)
Les assistantes maternelles.
Paris : ESF, 1980.- 178 p.
- UNESCO
L'Enfant et son développement de la naissance à 6 ans. Mieux le connaître
pour mieux l'aider.
Paris : UNESCO, nov. 1976.- 56 p.
- VERDIER (P.)
Adopter un enfant.
Paris, le Centurion, 1974, 208 p.
- ZLOTOWICZ (Michel)
Les peurs enfantines.
Paris : PUF, 1978.- 192 p.

b) Liste des revues.

- L'ARC (Union Fédérative des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles)
Le Mazet
73410 ALBENS
- L'ECOLE DES PARENTS
4 rue Brunel
75017 PARIS
- ENFANT D'ABORD
Groupe d'Etudes et d'Action pour la Petite Enfance (GRAPE)
70 Galerie Vivienne
75002 PARIS
- FAMILLES D'ACCUEIL
Le Plan du Castellet
83330 LE BEAUSSET
- BULLETIN D'INFORMATION ET D'ECHANGES DU GELPFS
Groupe d'Etudes et de Liaisons des Placements Familiaux Spécialisés
Le GELPFS se transforme en GRAPE en 1976 et publie "L'Enfant d'Abord".
- GROUPE FAMILIAL
(Ecole des Parents)
4 rue Brunel
75017 PARIS

c) Filmographie.

- 1) - Généralités.
- 2) - L'Enfant et la société.
- 3) - Développement de l'enfant.
- 4) - Garde de jour des jeunes enfants.
- 5) - Utilisation du temps libre.
- 6) - Pédagogie - scolarité.
- 7) - Liste des organismes de diffusion.

1)- Généralités.

- Mille et un film d'intérêt social.

Paris : Filmedoc, 1980.- 445 p.

- Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale

Liste des films 16 mm :

I - Développement psycho-moteur et affectif de l'enfant.

II - Adolescence.

III - Education.

IV - Condition féminine.

V - Santé sécurité.

VI - Divers.

Paris : Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, déc. 1978.- 4 p.

2)- L'Enfant et la société.

- L'Enfant prétexte - 16 mm. 1977.

Réalisation : GIRARD (C.)

Production : Centre audio-visuel de Saint-Cloud.

Diffusion : SFRS - Cinémathèque.

Réflexion sur le statut imaginaire et réel de l'enfant.

- L'Enfant prisonnier - 16 mm. 1976.

Réalisation : CARRE (M.)

Diffusion : Les films du grain de sable.

L'enfant de 9 ans dans sa vie quotidienne.

- Et demain - 16 mm. 1974.

Réalisation : CHARPENTIER (P.)

Diffusion : CNAF.

Une journée de la famille Bardin vivant en cité de transit et les travailleurs sociaux.

- Questions sur l'enfant - 1979 - Diapositives + cassette.

Réalisation : Bureau international catholique de l'enfance (BICE).

Diffusion : AUVIDIS.

L'enfant : l'adulte de demain.

3) - Développement de l'enfant.

- Aide-moi à faire tout seul - 16 mm. 1973.

Réalisation : LEVY (J.), RAPOPORT (D.).

Production : Assistance Educative et Recherches.

Diffusion : SFRS - Cinémathèque.

Education psycho-motrice dans les crèches pour enfants jusqu'à 15 mois.

- Entre mères et enfants - 16 mm. 1974.

Réalisation : APPELL (G.), DAVID (M.), SOULE (M.).

Diffusion : PHYMENTIN - Cinémathèque.

"La relation mère-enfant."

- Indépendamment tout seul - 16 mm. 1966.

- Moi-même.

- Plus que du jeu.

Réalisation : PIKLER (E.).

Diffusion : PHYMENTIN. 14.

3 films tournés à la pouponnière de Loczy montrant différents aspects du développement psycho-moteurs de l'enfant, de la naissance à 3 ans.

- Le Plaisir du bain - 16 mm.

Réalisation : PIKLER (E.).

Diffusion : PHYMENTIN - Cinémathèque.

Dès les premiers mois, on peut apprendre aux enfants à se détendre dans la baignoire.

4) - Garde de jour des jeunes enfants.

- Accueillir un enfant ou être assistante maternelle.

Réalisation : DAVID (M.), APPELL (G.), NOEL (J.), SOULE (M.).

Diffusion : PHYMENTIN. 14.

Accueillir un enfant n'est pas un métier comme les autres.

- Du côté de chez soi - 16 mm.

Production : Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle.

Diffusion : Caisse nationale des allocations familiales.

"Le home d'enfants."

- Faire garder son enfant - 16 mm. 1978.

Réalisation : CNAF.

Diffusion : CNAF.

L'enfant a-t-il des besoins spécifiques auxquels sa garde doit répondre ?...

- Jane (17 mois) - 10 jours en famille d'accueil - 16 mm. 1968.

Réalisation : ROBERTSON (J.).

Diffusion : PHYMENTIN - Cinémathèque.

Réaction de l'enfant durant un séjour en famille d'accueil.

- John (17 mois) - 9 jours en pouponnière - 16 mm. 1969.

Réalisation : ROBERTSON (J.).

Diffusion : PHYMENTIN - Cinémathèque.

Réaction d'un enfant de 17 mois placé 9 jours en pouponnière durant le séjour de sa mère à la maternité pour la naissance d'un 2ème enfant.

- Les Problèmes de garde de jeunes enfants - 16 mm. 1978 (5 bobines).

Production : APPELL (G.), DAVID (M.), NOEL (J.), SOULE (M.).

Diffusion : PHYMENTIN 14.

1) *Le moment du choix.*

2) *Nadège en garde de jour chez sa grand-mère.*

3) *Jérôme en garde de jour à la crèche.*

4) *Ludovic chez une assistante maternelle.*

5) *Catherine gardée chez ses parents par une assistante maternelle.*

- Les 40 heures du tout-petit - 16 mm. 1977.

Réalisation et Diffusion : GRAPE.

Les femmes qui travaillent et la difficulté à faire garder leurs enfants.

5) - Utilisation du temps libre.

- Le Jeu et les jouets - 16 mm. 1977.

Réalisation : CNAM.

Diffusion : CRAM.

Place du jeu dans la vie de l'enfant.

- Libres enfants - 16 mm.

Réalisation et Diffusion : CNAF.

Occupation du temps libre des enfants de 7 à 14 ans.

- Plus que du jeu - 16 mm.

Réalisation : PIKLER (E.).

Diffusion : PHYMENTIN - Cinémathèque.

L'activité de l'enfant n'est pas seulement un jeu, mais un moyen d'affirmer son plaisir, à surmonter une difficulté, à maîtriser une situation, et de développer ses possibilités de compréhension...

- La Promenade - 16 mm.

Réalisation : PIKLER (E.).

Diffusion : PHYMENTIN - Cinémathèque.

La promenade n'est pas seulement une activité physique de grand air, mais une source d'enrichissement pour l'enfant.

6) - Pédagogie - scolarité.

- Une année avec Capucine - 16 mm.

Réalisation : KARLIN (D.).

Diffusion : Institut national de l'audio-visuel (INA).

Au cours d'une année de maternelle les enfants jouent et progressent en compagnie de Capucine, la marionnette.

- Le Carnet de notes - 16 mm. 1966.

Diffusion et Réalisation : Ecole des parents et des éducateurs.

Les parents et le travail scolaire.

- L'Entrée à l'école maternelle - 16 mm. 1978.

Réalisation : CNAM.

Diffusion : CRAM.

"Préparer l'enfant et les parents longtemps à l'avance pour les sécuriser."

7) - Liste des organismes de Diffusion.

- Assistance Educative et Recherches (A.E.R.)
Centre d'assistance éducative du tout-petit.

23 rue du Colonel Rozanoff

75012 PARIS

Tél. 345.72.73

- AUVIDIS

14 rue Jean-Baptiste Potin

92170 VANVES

Tél. 645.93.45

- CNAF - CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Centre de Documentation

23, rue Daviel

75013 PARIS

Tél. 581.12.67

- CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE

S'adresser à la cinémathèque de l'éducation sanitaire.

3, rue Coq Héron

75001 PARIS

Tél. 236.51.85

- Ecole des Parents et des Educateurs

4 rue Brunel

75017 PARIS

Tél. 754.29.00

- Institut National de l'Audiovisuel

Tour Est

Les Mercuriales

40 rue Jean Jaurès

93170 BAGNOLET

- Les films du grain de sable
206 rue de Charenton
75012 PARIS
Tél. 344.16.72
- Groupe de Recherche et d'Action pour la Petite Enfance (GRAPE)
70 Galerie Vivienne
75002 PARIS
Tél. 296.22.32
- "PHYMENTIN 14" - Cinémathèque
Association pour la Promotion de l'Hygiène Mentale Infantile
23 rue Lalande
75014 PARIS
Tél. 322.21.75
- Service du Film de Recherche Scientifique (S.F.R.S.)
Cinémathèque - Centre National de Documentation Pédagogique (C.N.D.P.)
96 Bd Raspail
75272 PARIS CEDEX 06
Tél. 222.46.44

A N N E X E I I I

REPertoire DES SIGLES UTILISES

REPertoire DES SIGLES

A.S.E.	Aide Sociale à l'Enfance
C.A.F.	Caisse d'Allocations Familiales
C.M.P.P.	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
C.R.F.	Croix-Rouge Française
C.T.N.E.R.H.I.	Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations
D.D.A.S.S.	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
G.R.A.P.E.	Groupe de Recherche et d'Action pour la Petite Enfance
P.M.I.	Protection Maternelle et Infantile
S.U.E.	Service Unifié de l'Enfance
